



► CARREFOUR DE
L'ÉCONOMIE

► TREFPUNT
ECONOMIE



DE LA PRÉCARITÉ À LA
VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

DE INTEGRATIE VAN
DE DEELECONOMIE
IN DE OPENBARE
STATISTIEKEN



LES PME, ACTRICES
ESSENTIELLES DE
LA TRANSFORMATION
DIGITALE DE L'ÉCONOMIE
BELGE ET EUROPÉENNE

DÉVELOPPEMENTS CONJONCTURELS
DE L'ÉCONOMIE



▶ ENTRE SE CHAUFFER ET CONDUIRE, FAUT-IL CHOISIR ?

DE LA PRÉCARITÉ À LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Bruno Kestemont, Christine Bruynoghe¹

INTRODUCTION

Certains ménages se trouvent face à un choix difficile : renoncer à des dépenses pour pouvoir se chauffer ou se déplacer ou, au contraire, se résigner à avoir froid ou à se déplacer moins (Seujot 2012).

Ces situations se produisent quand la part de la dépense énergétique inévitable est trop importante par rapport au revenu.

En 2018, 5.2% des Belges vivaient dans des familles qui s'estimaient incapables de se chauffer adéquatement pour des raisons financières (Statbel, 2019). Ce pourcentage est corrélé au prix de l'énergie et en particulier du gaz naturel (CREG, 2019). Les fluctuations des prix des carburants peuvent également mettre des ménages en difficulté, notamment s'ils résident loin des pôles économiques.

Il n'existe pas de définition courte et consensuelle de la précarité énergétique à ce jour (Rademaekers et al 2016). La littérature s'accorde généralement pour

considérer qu'un ménage est en précarité énergétique si la proportion de son budget consacré aux dépenses énergétiques dépasse un certain seuil. La précarité énergétique n'est généralement appréhendée que dans sa dimension du logement par manque de données. La particularité de cette étude est d'introduire le concept de « vulnérabilité énergétique » dans son ensemble, y compris dans sa dimension « mobilité », ce qui est permis par l'utilisation des données de l'enquête sur le budget des ménages (Bonnard et al 2015). Cette terminologie nous permet d'éviter la confusion entre les trop nombreuses définitions de la « précarité énergétique ».

L'approche retenue permet d'évaluer la tension qui pourrait exister entre le « droit énergétique minimal » (pour le confort et la mobilité) et la nécessaire réduction des consommations énergétiques globales dans le cadre du réchauffement climatique. Une des mesures préconisées pour lutter contre le réchauffement climatique est en effet d'augmenter les prix de l'énergie (par la taxation) alors que la principale

mesure actuelle pour lutter contre la vulnérabilité énergétique est au contraire de diminuer ces prix pour une part significative des ménages. C'est le rôle joué par le tarif social pour le gaz et l'électricité (CREG 2019, SPF Economie 2020).

Le premier chapitre de cet article introduit quelques notions essentielles préliminaires nécessaires. Le deuxième chapitre porte sur le taux d'effort énergétique par décile de revenu, notion qui permet de proposer un taux de vulnérabilité énergétique dont les facteurs déterminants sont présentés dans le chapitre 3. Le chapitre





4 analyse la consommation énergétique des ménages par décile de revenu et le chapitre 5 présente l'évolution des prix énergétiques moyens pour les différentes classes de revenu. Enfin, nous détaillerons les résultats et leurs implications et perspectives avant de conclure.

DÉFINITIONS

Introduisons quelques définitions utiles à la compréhension des résultats²:

Unité de Consommation Modifiée (UCM) : Chaque personne de chaque ménage se voit attribuer un poids allant de 1 pour le premier adulte, 0.5 pour les autres personnes de 14 ans et plus, et 0.3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. Cela donne une Unité de Consommation Modifiée (UCM) qui permet de comparer des ménages de composition différente entre eux et notamment de les classer du plus pauvre au plus riche en tenant compte des économies d'échelle réalisées pour plusieurs personnes habitant sous un même toit. Les données publiées par UCM peuvent être lues comme « l'équivalent pour un ménage d'une personne ».

Déciles de revenu (notés D1 à D10 dans les graphiques). Il s'agit du regroupement

de la population en fonction du revenu par UCM de leur ménage. Les ménages les plus pauvres se retrouvent dans les premiers déciles, à gauche sur les graphiques.

Taux d'effort énergétique : Dépenses énergétiques rapportées au revenu après coût du logement plafonné³. Il peut être désagrégué en effort pour l'habitation et pour la mobilité (Cochez et al 2015, ONPE 2019, Fontanes 2019), puis encore par type d'énergie ou d'application.

Vulnérabilité énergétique : Un ménage est en vulnérabilité énergétique si son revenu disponible équivalent est inférieur à la médiane nationale⁴ et si son taux d'effort énergétique dépasse

un certain seuil. Ce seuil est pris dans la littérature à deux fois la médiane de la variable considérée. Le seuil de vulnérabilité énergétique est de 17.4% en 2018⁵. **La vulnérabilité énergétique pour l'habitation est** atteinte quand l'effort énergétique pour l'habitation dépasse 9.7% en 2018⁶. **La vulnérabilité énergétique pour la mobilité** est atteinte quand l'effort énergétique pour la mobilité dépasse 6.5% en 2018⁷. La « **double peine** » concerne les personnes en vulnérabilité énergétique à la fois pour l'habitation et la mobilité.

En résumé, la vulnérabilité énergétique (pour l'habitation, la mobilité ...) suit les principes suivants :

Vulnérabilité

1/ Exclusion des revenus des cinq déciles supérieurs

(en tenant compte de la composition du ménage)

2/ Ménages pour qui :

$$\frac{\text{Coûts considérés}}{\text{Revenu après coût du logement}^*} > 2 \times \text{le ratio médian}$$

* Coût du logement plafonné à 2 x le ratio médian

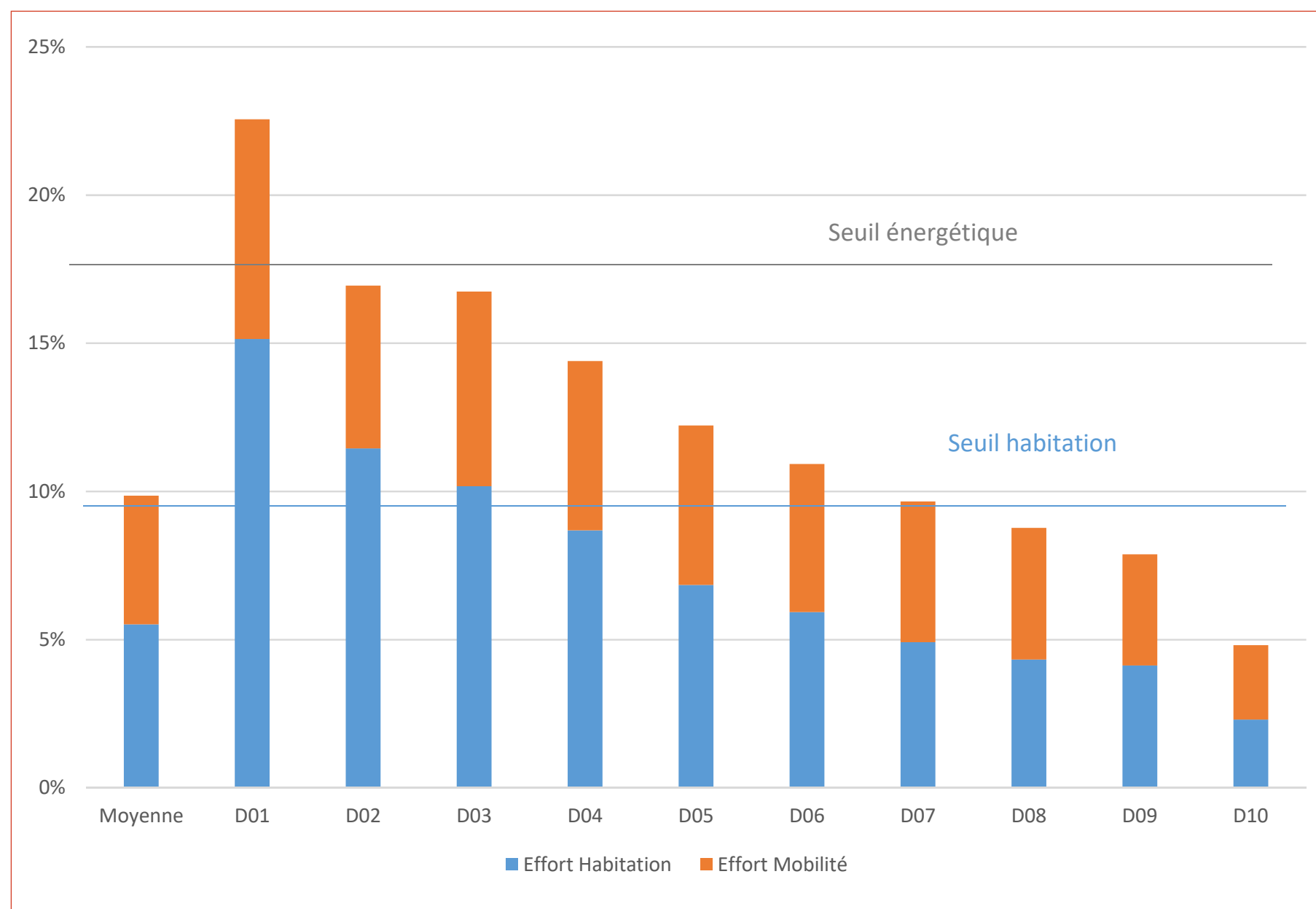
Source : adapté de Holzemer et al. (2014).



LE TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE

La part du revenu après coût du logement affecté aux dépenses énergétiques, ou effort énergétique moyen, prend des proportions importantes pour les ménages qui ont les revenus les plus bas (figure 1).

Figure 1: Taux d'effort énergétique moyen par décile de revenu en Belgique, 2018.

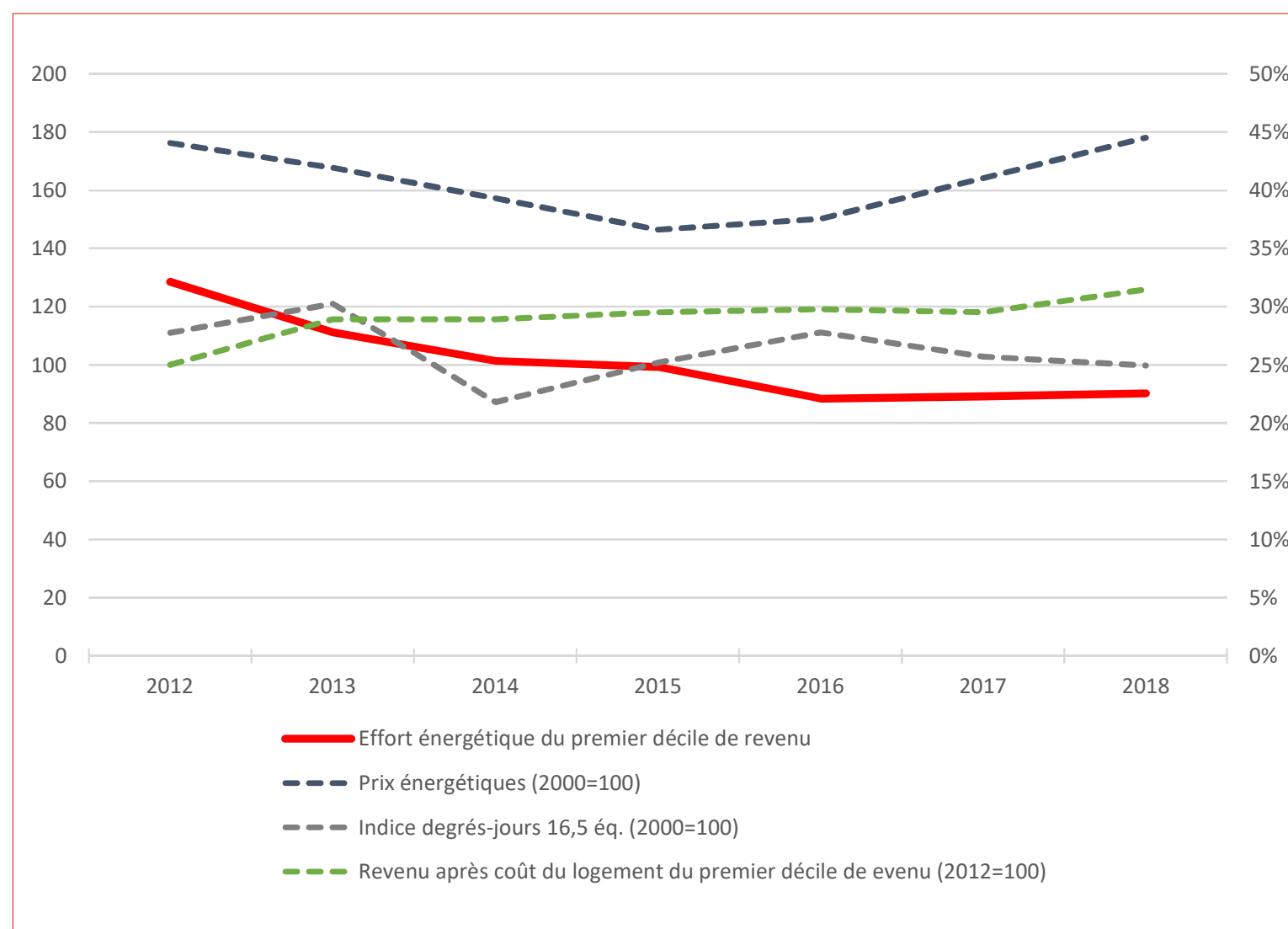


Source : Calculs propres sur base de Statbel (EBM et SILC). Déciles sur base du revenu équivalent disponible.



L'évolution de l'effort énergétique montre une tendance à la baisse pour l'ensemble des déciles et en particulier pour le premier décile, le plus touché par la vulnérabilité énergétique (figure 2). Cet effort énergétique annuel dépend surtout des prix de l'énergie et du revenu après coût du logement.

Figure 2 : Evolution de l'effort énergétique moyen du premier décile en fonction de quelques variables explicatives.



Source : Calculs propres sur base de Statbel et IRM.

Note : Une croissance du prix énergétique et des degrés-jours tirent l'effort énergétique vers le haut et inversement : malgré un renchérissement des prix, c'est le climat qui limite la croissance de l'effort énergétique après 2016. Une croissance du revenu après coût du logement tire la courbe vers le bas : malgré un climat plus rude en 2013, l'augmentation du revenu et la chute des prix permettent à l'effort énergétique de diminuer. Le nombre de degrés-jours est le nombre de degrés manquant pour atteindre au moins 16.5°C.



LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

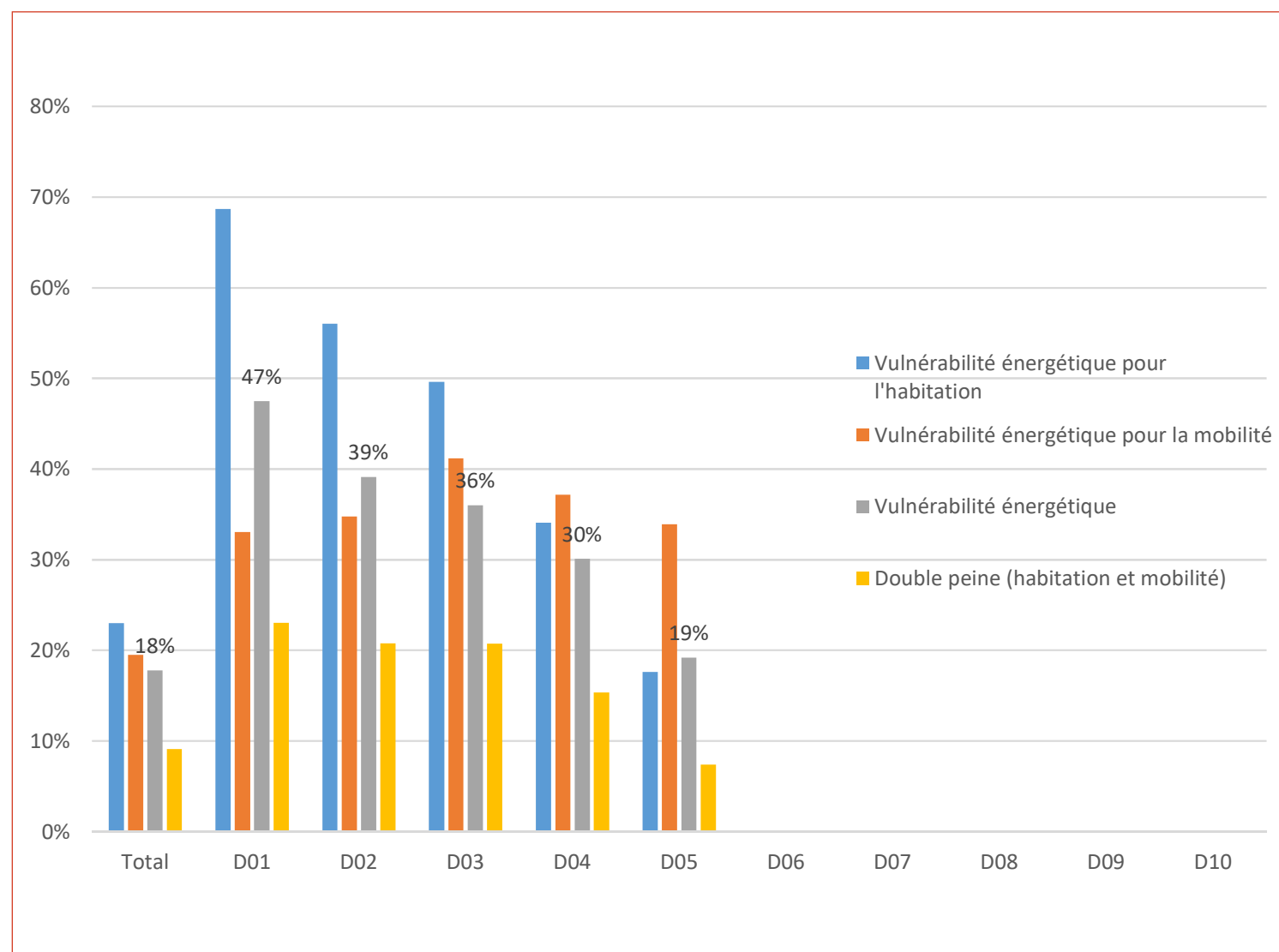
18% des ménages se retrouvent en situation de vulnérabilité énergétique, 23% pour le logement, 20% pour la mobilité et 9% pour les deux à la fois (figure 3). On peut être en vulnérabilité pour le logement ou pour la mobilité mais ne pas se retrouver en situation de vulnérabilité globale puisque les seuils sont bien plus élevés dans ce dernier cas. Par exemple un ménage sans voiture en vulnérabilité pour le logement peut se retrouver juste en-dessous du seuil de vulnérabilité énergétique globale. Ces trois indicateurs recouvrent leur réalité propre et doivent être évalués séparément⁸.

Tous les ménages pauvres ne souffrent pas de vulnérabilité énergétique. Ils ne sont que 47% dans le premier décile. Par contre, on retrouve des ménages en vulnérabilité énergétique jusqu'à dans le cinquième décile (et pas au-delà par définition), où ils sont encore près de 19%. Dès le quatrième et cinquième déciles, la vulnérabilité

énergétique pour la mobilité dépasse la vulnérabilité énergétique pour l'habitation. 9% des ménages subissent la « double peine » étant à la fois en

vulnérabilité énergétique pour l'habitation et la mobilité. Ils sont plus d'un sur cinq dans le premier décile.

Figure 3 : Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique, par décile de revenu en 2018.

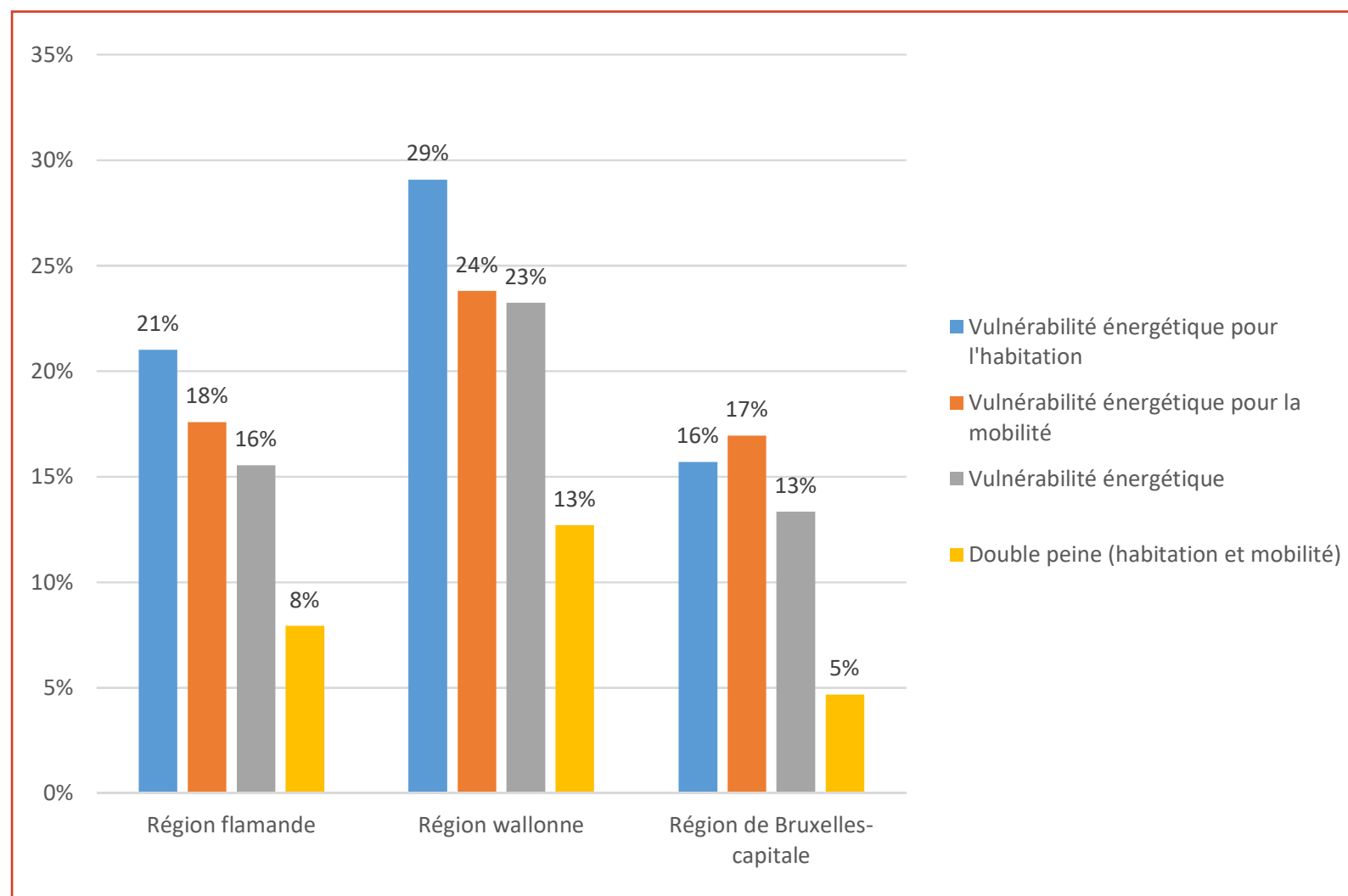


Source : Calculs propres d'après Statbel (EBM). Déciles sur base du revenu équivalent disponible.



La vulnérabilité énergétique est la plus importante en Région wallonne et la plus faible en Région bruxelloise (figure 4). Elle est à peine plus importante en Région flamande qu'en Région bruxelloise. Ce constat vaut pour tous les paramètres.

Figure 4 : Part des ménages en vulnérabilité énergétique, par région en 2018.



Source : Calculs propres d'après Statbel (EBM).

Le type de logement ou de chauffage, la taille des familles et d'autres paramètres augmentent ou diminuent le risque de vulnérabilité énergétique, en particulier pour l'habitation. La situation la pire ou la meilleure pour quelques paramètres liés au logement est résumée au tableau 1 tandis que le tableau 2 concerne la mobilité.



Tableau 1 : Vulnérabilité énergétique pour l'habitation en fonction de différents paramètres : condition la pire et la meilleure (% de ménages vulnérables dans cette catégorie).

	Situation la pire pour l'habitation	Situation la plus favorable pour l'habitation
Année de construction du logement	Avant 1946 (30%)	De 2006 à nos jours (10%)
Type de logement	Maison unifamiliale isolée (4 façades) (26%)	Maison unifamiliale mitoyenne (2 façades) (19%)
Taille du ménage	1 (40%)	5 (5%)
Principal système de chauffage	Autre chauffage fixe (poêle, feu ouvert, etc.)(36%)	Chauffage central ou système de chauffage similaire (22%)
Principal moyen de chauffage du logement	Mazout (33%)	Pompe à chaleur (3%)
Type de chaudière à gaz	Chaudière ni à condensation ni à haut rendement (27%)	Une chaudière à haut rendement (13%)
Type de chaudière à mazout	Chaudière ni à condensation ni à haut rendement (36%)	Une chaudière à condensation (20%)
Système de chauffe-eau	Un chauffe-eau instantané -- pas dans la cuisine (28%)	Un chauffe-eau solaire avec chauffage d'appoint (4%)
Source d'énergie pour chauffer l'eau	Bois (31%)	Gaz butane (9%)
Panneaux photovoltaïques	Non (26%)	Oui (6%)
Panneaux solaires thermiques	Non (24%)	Oui (10%)
Situation par rapport au logement occupé	Logé gratuitement (39%)	Propriétaire (21%)
Situation par rapport au loyer	Je paye un loyer inférieur au prix du marché car je loue un logement social (34%)	Je paye un loyer qui correspond au prix du marché (25%)
Vulnérabilité par rapport au coût du logement ²	Oui (65%)	Non (8%)

Source : Calculs propres d'après Statbel (EBM). Les résultats issus de moins de 50 répondants ont été exclus.



Tableau 2 : Vulnérabilité énergétique pour la mobilité en fonction de différents paramètres : condition la pire et la meilleure (% de ménages vulnérables dans cette catégorie).

	Situation la pire pour la mobilité	Situation la plus favorable pour la mobilité
Nombre de voitures privées	1 (26%)	2 (10%)
Nombres de voitures mises à disposition par un employeur	0 (14%)	1 (3%)
Taille du ménage	1 (40%)	6 (11%)
Vulnérabilité pour les dépenses de santé ¹⁰	Oui (38%)	Non (14%)

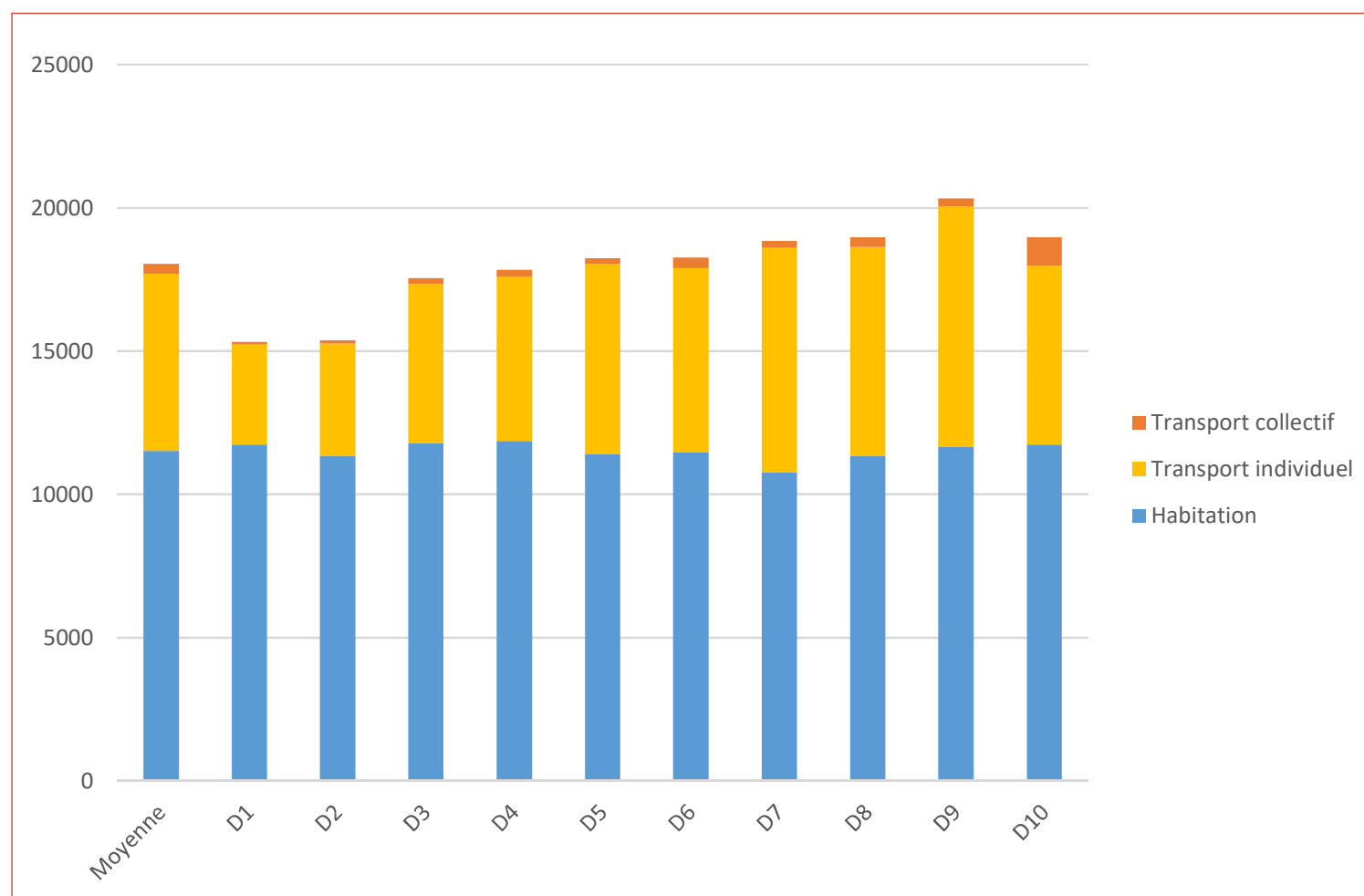
Source : Calculs propres d'après Statbel (EBM). Les résultats issus de moins de 50 répondants ont été exclus.



LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

En 2018, la consommation énergétique des ménages varie entre le décile le plus pauvre (D1) et le décile le plus riche (D10), mais essentiellement en matière de transport (figure 5).

Figure 5 : Consommation énergétique des ménages, par décile de revenu en 2018 (kWh/UCM).



Source : Calculs propres sur base de Statbel (EBM) et prix énergétiques corrigés par les prix sociaux (voir annexe 2). Déciles sur base du revenu équivalent disponible.

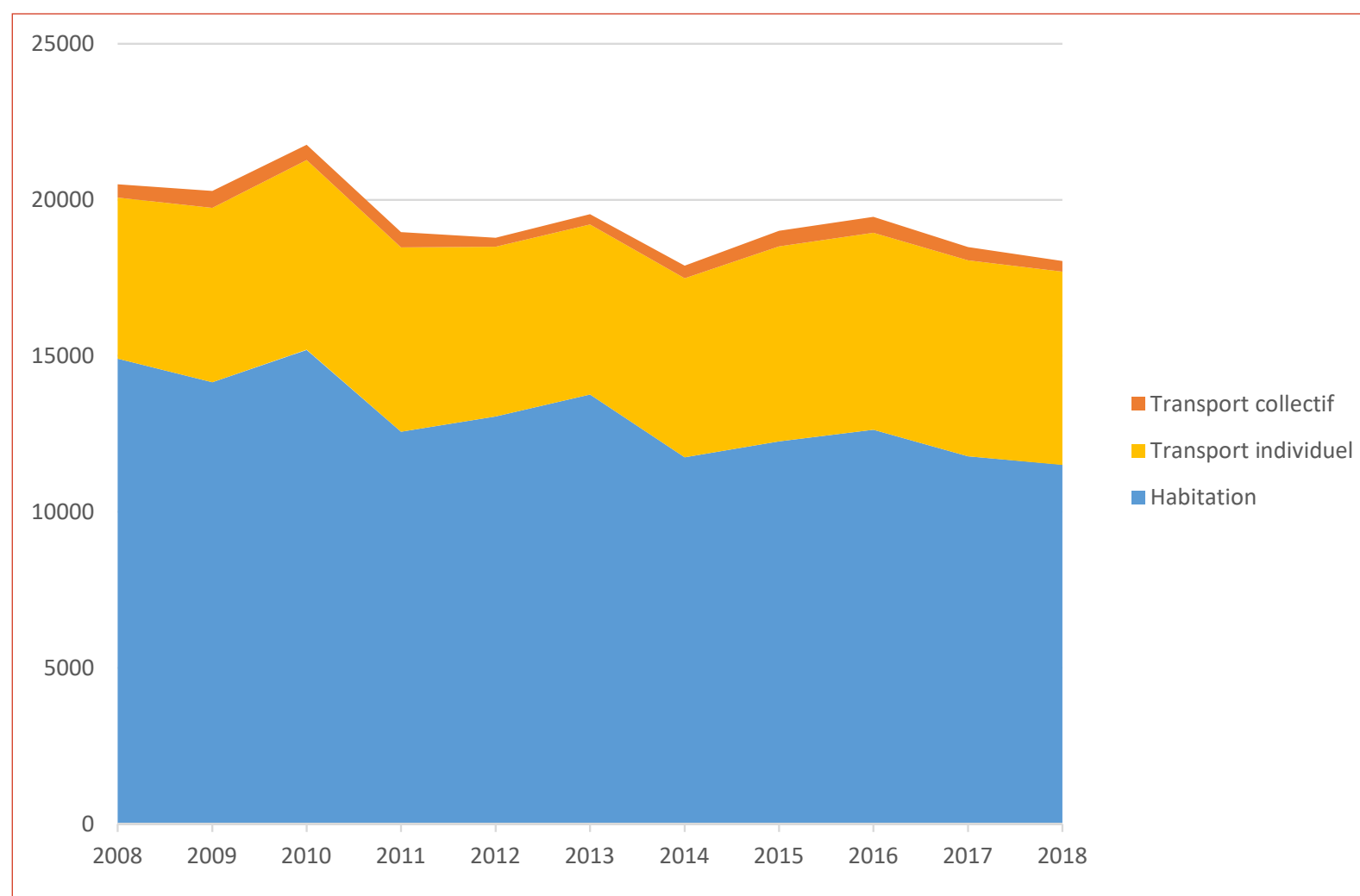
Note : Le transport financé par l'employeur (essentiellement dans les déciles les plus élevés) et l'autoconsommation ne sont pas pris en compte de sorte qu'il y a une sous-estimation, surtout pour le transport, pour les déciles les plus élevés. C'est l'avion qui explique la forte consommation en transport collectif des déciles les plus élevés.



La consommation énergétique de l'habitation est aujourd'hui sensiblement la même (en équivalent ménage d'une personne) en moyenne entre tous les déciles de revenu. Les ménages les plus pauvres disposent de logements plus petits mais parfois mal isolés et chauffés avec des appareils vétustes. Les ménages les plus riches disposent en moyenne de logements plus grands mais mieux isolés et ils s'équipent en appareils plus performants et de panneaux solaires permettant l'autoconsommation.

De 2010 à 2018, la consommation énergétique totale des ménages a diminué de 17% grâce à une réduction de 24% pour l'habitation et malgré une augmentation de (minimum) 2% pour le transport individuel hors voitures de société (figure 6).

Figure 6 : Evolution de la consommation énergétique des ménages (kWh/UCM).



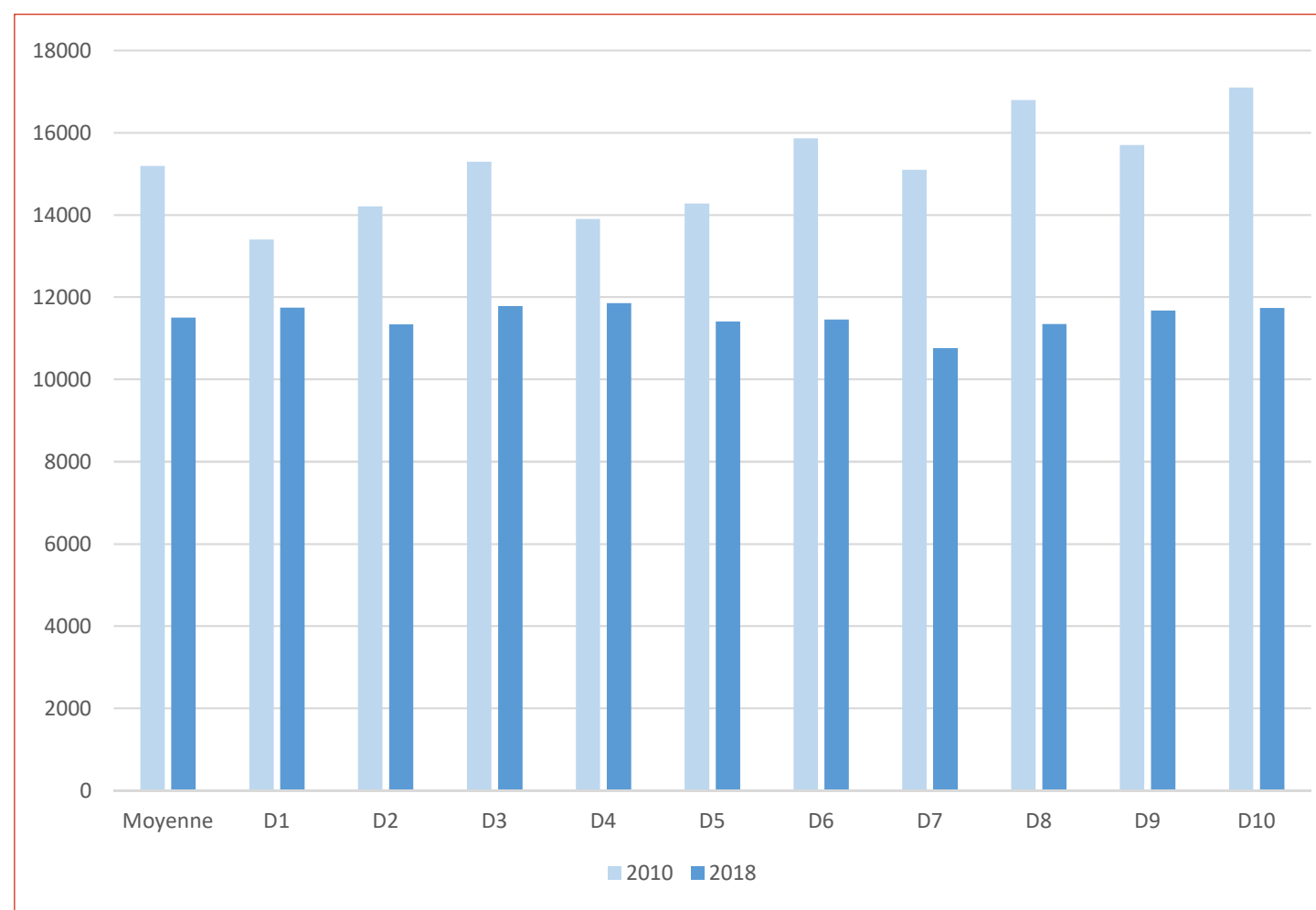
Source : Calculs propres d'après BFP 2019, Statbel EBM, Eurostat, CREG et bilans de sociétés pour estimer la part de l'énergie dans les billets de transport public. Note : avantages en nature (voitures de société et tickets) exclus.



La cause d'une moindre consommation pour le chauffage traduit à la fois un effort continu pour mieux isoler les bâtiments et le passage à des chaudières à meilleur rendement. Les pourcentages des ménages possédant une chaudière au gaz naturel à haut rendement ou à condensation ont augmenté respectivement de 3.8% et 8.3% depuis 2010, au détriment des anciennes chaudières (SPF Economie, 2019). La part des chaudières à mazout à haut rendement ou à condensation s'est accrue de 11% entre 2010 et 2016 (ibidem).

La consommation énergétique des habitations a baissé plus fortement pour les ménages riches que pour les ménages pauvres (figure 7).

Figure 7 : Evolution de la consommation énergétique pour l'habitation, 2010-2018, par décile de revenu (kWh/UCM).



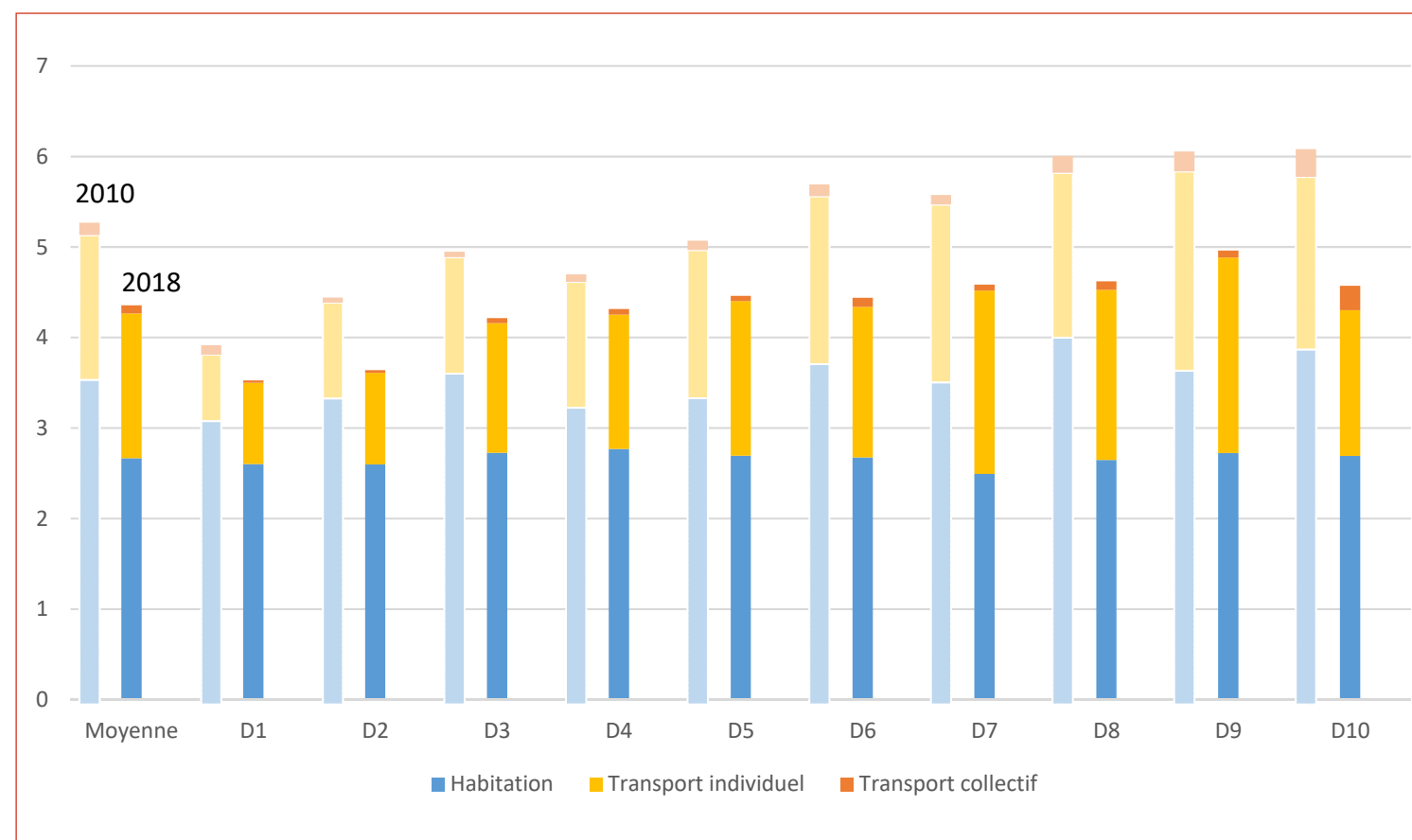
Source : Estimations propres d'après BFP 2019, Statbel EBM, Eurostat et CREG. Déciles sur base du revenu équivalent disponible.

Les ménages les plus précarisés habitent des endroits où la consommation peut difficilement baisser (logements mal isolés et impossibilité de déménager vers un logement encore plus petit). Les ménages les plus riches ont plus investi dans des systèmes d'économie d'énergie pour leur logement propre. Les déductions fiscales pour investissements économeurs d'énergie se retrouvent très majoritairement dans les déciles les plus élevés et sont (logiquement) quasi inexistantes en-dessous du quatrième décile (Bonnard et al 2015). Les ménages les plus riches sont en 2018 les mieux équipés en panneaux solaires : leur proportion varie entre 16% et 23% à partir du cinquième décile jusqu'au dernier décile, contre 3% à 9% du premier décile au quatrième décile¹¹.

Traduites en termes d'émissions directes de CO₂, les évolutions sont comparables pour l'habitation, compte tenu que le chauffage au gaz émet moins de CO₂ que les autres modes de chauffage les plus courants (Figure 8). Mais les émissions du transport individuel continuent à augmenter dans tous les déciles de manière dramatique (rappelons que les chèques-essence offerts avec les voitures de société ne sont de plus pas inclus).

Au total, les émissions pour les secteurs considérés ont diminué de 17 % entre

Figure 8 : Evolution des émissions directes de CO₂ des ménages, 2010-2018, par décile de revenu (t CO₂/UCM)



Source : Estimations propres d'après BFP 2019, Statbel EBM, Eurostat, CREG et les facteurs d'émission des différents combustibles calculés sur la moyenne d'après l'inventaire belge à l'UNFCCC, TABLE 1.A(b) élaborée par le SPF Economie. Déciles sur base du revenu équivalent disponible.

2010 et 2018 avec une grande disparité entre déciles : de -7% pour le décile 4 à -24% pour le décile 10. La diminution relativement importante pour l'habitation (-24% en moyenne, de -14% pour le décile 4 à -33% pour le décile 8) est en partie compensée par l'augmentation des émissions directes du transport individuel

(+2% en moyenne). Ce dernier diminue en apparence de -13% pour le décile 10 et augmente de +25% pour le premier décile. Les émissions du transport collectif diminuent de 32% en moyenne mais leur contribution au total est marginale.



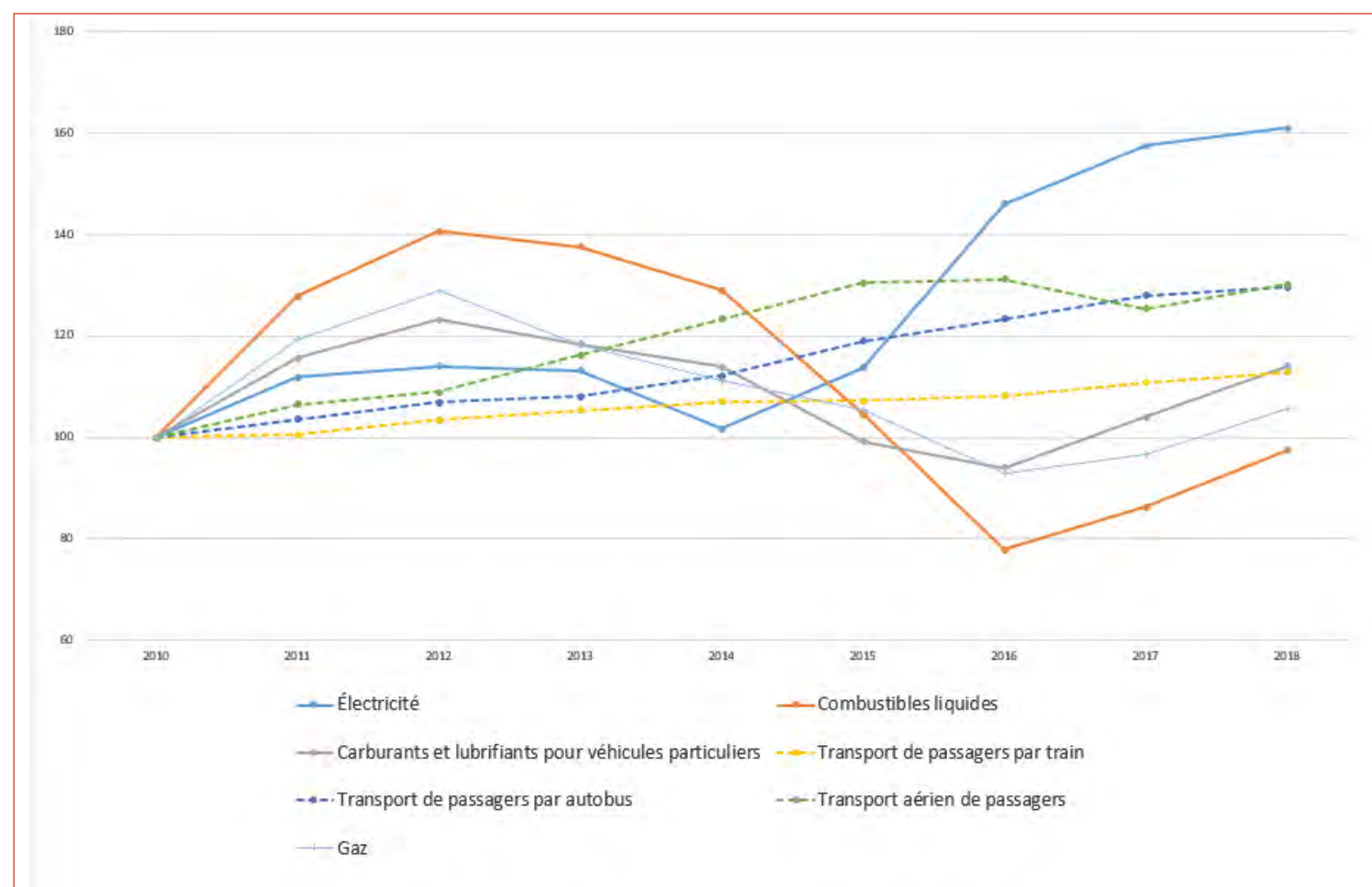
L'ÉVOLUTION DES PRIX ÉNERGÉTIQUES RESSENTIS

Les prix des différents vecteurs énergétiques ont évolué de manière assez disparate de 2010 à 2018. On relèvera surtout une forte augmentation du prix de l'électricité, une diminution consécutive du prix du gaz naturel et de fortes fluctuations du prix des carburants (figure 9).

Si tout le monde paye le même prix à la pompe pour le carburant ou pour le gasoil de chauffage, il n'en va pas de même pour le gaz et l'électricité. D'une part, le prix de revient est dégressif en fonction de la consommation, à cause de la part fixe du prix (location de compteur et redevance fixe pour le raccordement au réseau), mais cet effet est relativement limité d'un point de vue statistique. D'autre part, environ 9,3% des ménages (plus précisément 9,3% des compteurs) ont droit au tarif social pour l'électricité et 9,7% pour le gaz (CREG, 2019).

Le tarif social correspond au tarif le moins cher du marché. Il est attribué automatiquement aux ménages béné-

Figure 9 : Evolution des prix énergétiques pour le consommateur (2010=100).



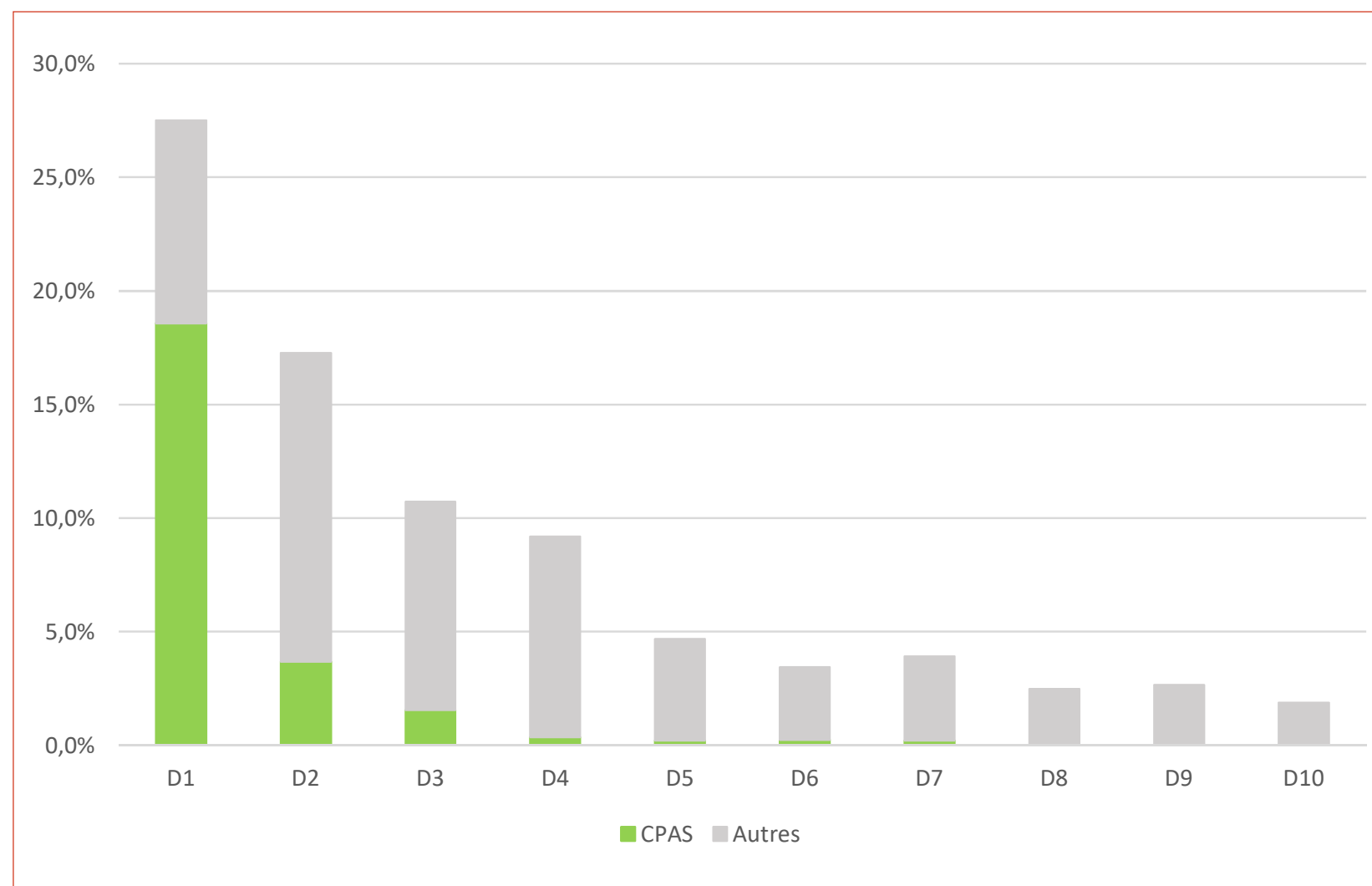
Source : Statbel (CPI-IPC).

ficiant d'un revenu du CPAS, ou dont un membre reçoit un revenu pour personne handicapée, aux ménages de retraités à très faible revenu ou du « zorgkas » en Flandre et ceci suivant certaines conditions, dont le revenu de la personne ou de son conjoint (SPF Economie 2020). Il est important de remarquer que le tarif social ne

s'applique pas nécessairement à tous les ménages les plus pauvres ni à tous les ayants droit¹². Inversement, des ménages plus aisés peuvent bénéficier du tarif social, par exemple s'ils hébergent une personne handicapée. Nous avons estimé¹³ qu'environ 28% des ménages du premier décile bénéficient du tarif social (figure 10).



Figure 10 : Proportion des ménages (UCM) bénéficiant du tarif social, par décile de revenu en 2018.

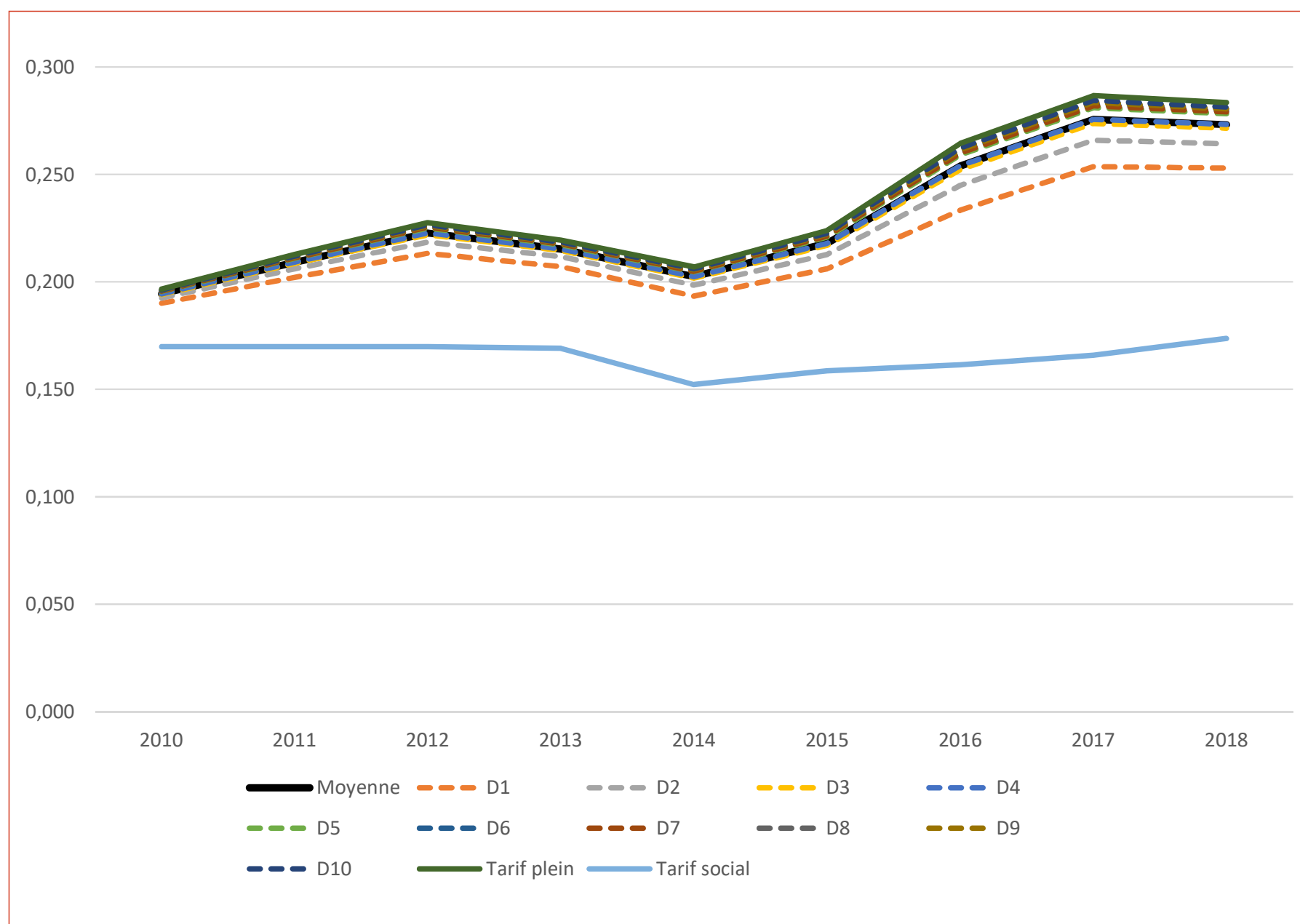


Source : Estimations propres sur base de CREG, Statbel (SILC), SPF Economie 2020, BCSS et autres sources administratives (DGPH, VSB, CPAS), moniteur belge. Déciles sur base du revenu équivalent disponible. En raison de l'imprécision et de la comparaison difficile des données utilisées, les ordres de grandeur de la catégorie « autres » en particulier doivent être considérés avec prudence. Il s'agit cependant de la meilleure estimation disponible actuellement. Voir note méthodologique (Annexe 2).

Les figures 11 et 12 donnent une estimation de l'évolution du tarif payé par les différents déciles, tenant compte d'une répartition théorique (sur la base des ayants droit) du tarif social. Le tarif social atteint 61% du tarif plein électrique en 2018 et 54% pour le gaz.



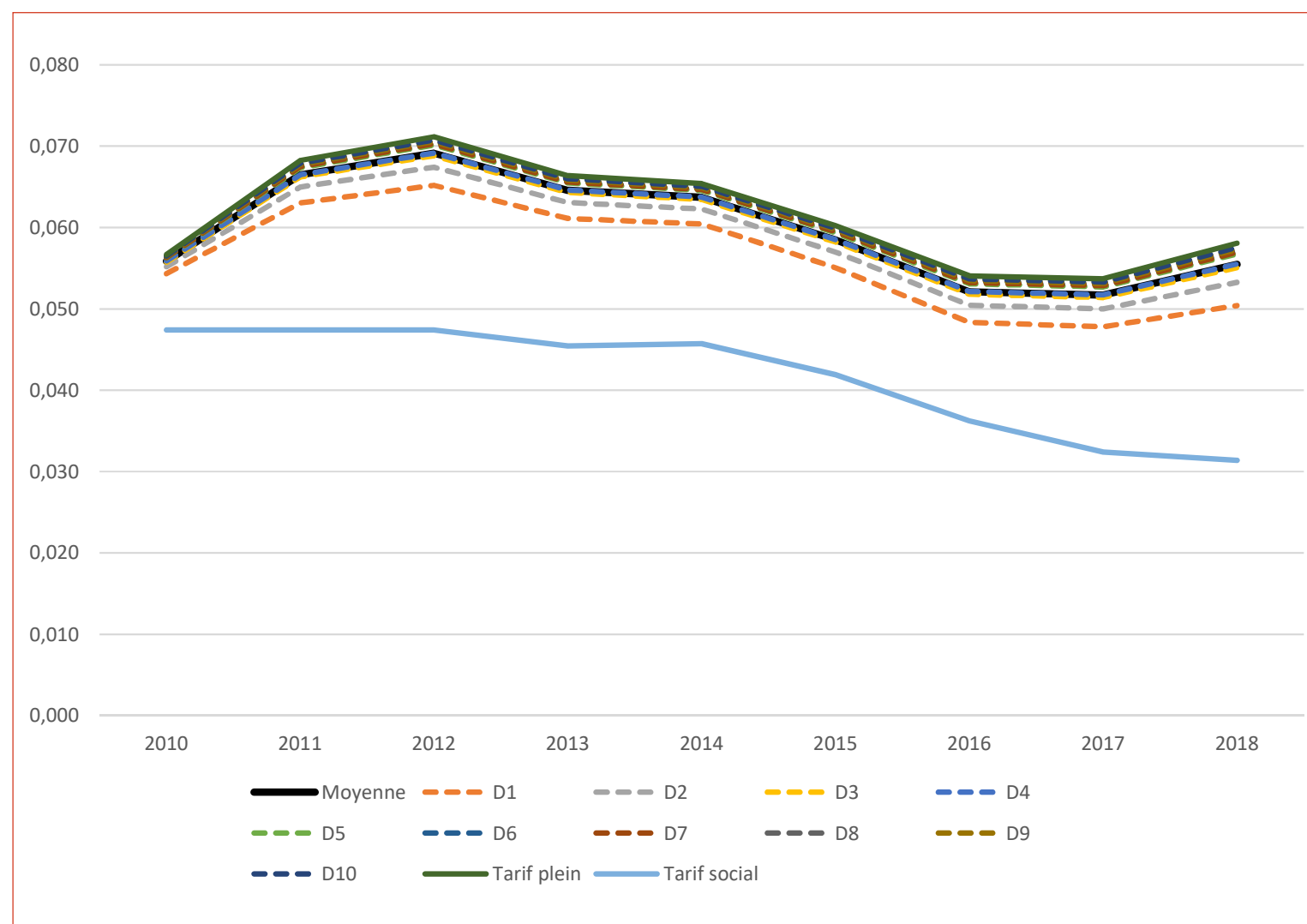
Figure 11 : Prix moyen effectivement payé pour l'électricité, par décile de revenu (€/kWh).



Source : Estimations propres sur base de CREG, Statbel (SILC), SPF Economie 2020, BCSS et autres sources administratives (DGPH, VSB, CPAS), moniteur belge. Voir note de la figure 9.



Figure 12 : Prix moyen effectivement payé pour le gaz, par décile de revenu (€/kWh).

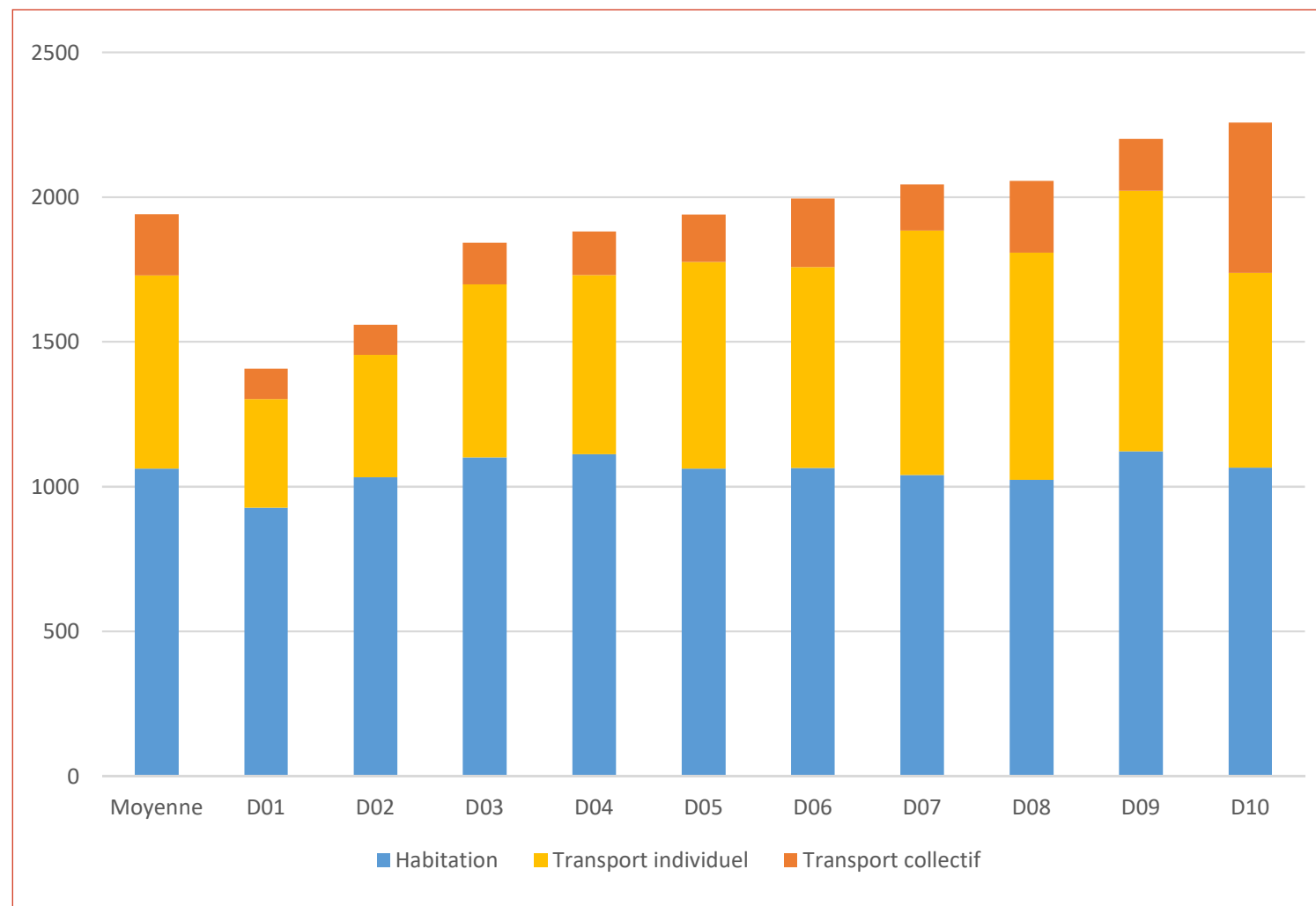


Source : Estimations propres sur base de CREG, Statbel (SILC), SPF Economie 2020, BCSS et autres sources administratives. Voir note de la figure 10.

Pour ce qui est de la mobilité, une série d'avantages sont donnés aux individus les plus fragiles et aux familles nombreuses pour les transports en commun. Pour la voiture individuelle, des personnes ayant les revenus les plus élevés bénéficient d'avantages octroyés par leurs employeurs sous forme de voiture de société¹⁴. La combinaison des prix effectivement payés et des consommations donne une répartition des dépenses énergétiques entre déciles de revenu illustrée par la figure 13.



Figure 13 : Dépenses énergétiques par décile en 2018 (€/UCM).



Source : Calculs propres d'après Statbel (EBM). Déciles sur base du revenu équivalent disponible.

Note : Seules les dépenses effectivement payées par les ménages sont considérées, à l'exception de tout avantage en nature. Pour le transport collectif, le prix inclut implicitement tous les coûts de personnel, d'amortissement et de valeur ajoutée des compagnies. Les dépenses pour billets d'avion représentent en moyenne 88% des dépenses en transport collectif.

A consommation énergétique équivalente, les ménages les plus pauvres dépensent en moyenne un peu moins que la moyenne nationale pour l'énergie liée à l'habitation. La courbe pour le carburant suit la courbe des consommations effectivement payées par les ménages (donc sans les avantages en nature). Quant aux transports collectifs, ils pèsent plus que proportionnellement à leur consommation énergétique dans le budget des ménages, puisque les tarifs incluent d'autres frais que les frais énergétiques. Près de 88% des dépenses pour transport collectif sont pour l'avion. Cette proportion varie de 62% pour le premier décile à 94% pour le décile 10. Les dépenses pour le train et les TEC sont globalement constantes entre déciles, l'avion expliquant l'essentiel des différences observées.

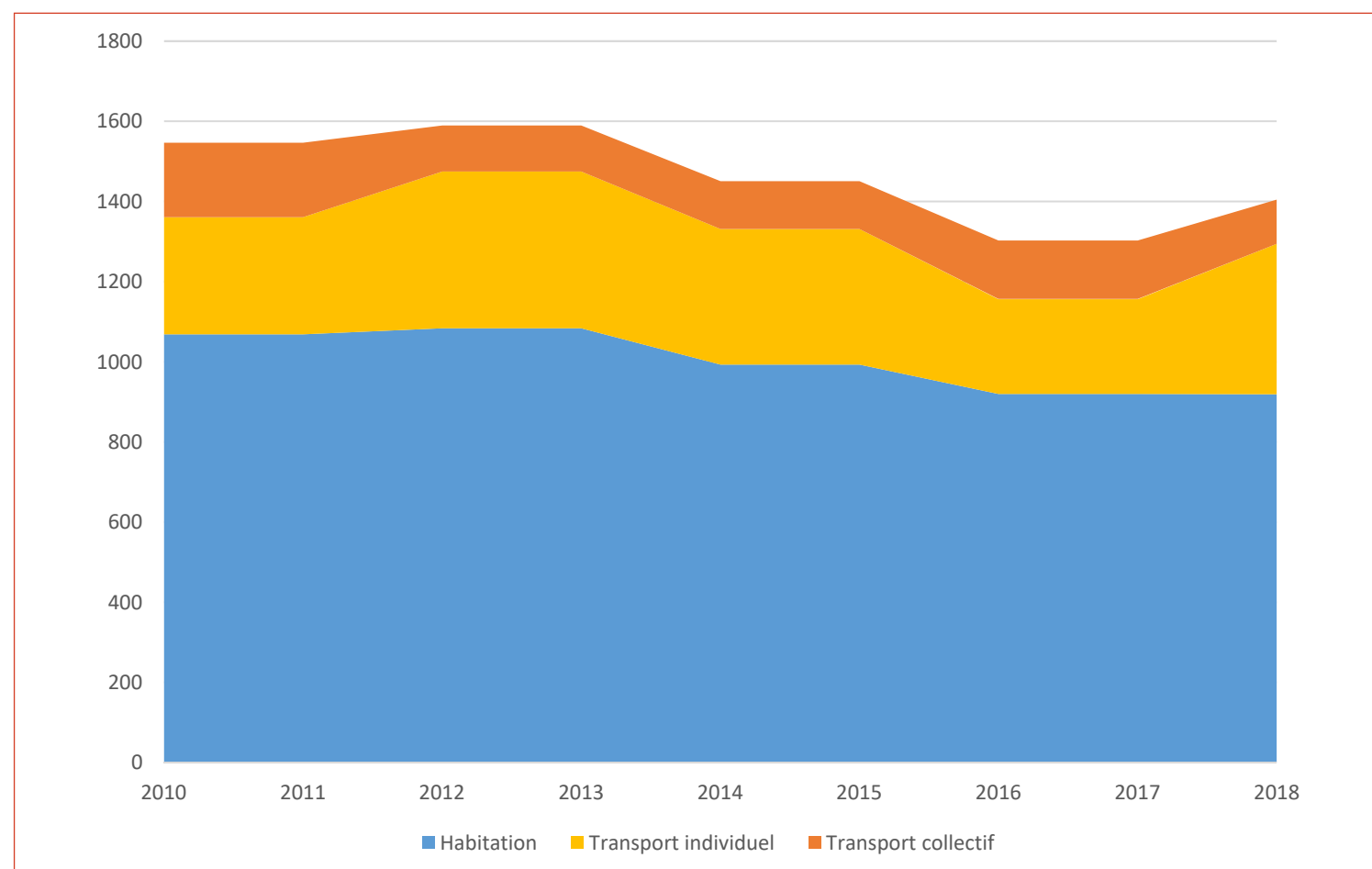
Certains ménages pauvres ne parviennent manifestement pas à se passer de voiture (songeons aux travailleurs habitant loin des transports en commun, devant travailler la nuit, ayant des enfants ou des difficultés à se déplacer, etc.), puisqu'il reste des



dépenses pour la voiture même dans les premiers déciles de revenu (figure 14) quel que soit le prix de l'énergie (figure 9). Ceci indique que les frais de carburant sont une dépense nécessaire pour les ménages concernés. L'absence totale de corrélation entre prix du carburant et consommation

moyenne de carburant des ménages (annexe 1) suggère que seul le revenu et des conditions structurelles de vie (comme la situation géographique ou l'état de santé) peuvent expliquer des différences d'usage moyen de la voiture individuelle entre les premiers et les derniers déciles.

Figure 14 : Evolution des dépenses énergétiques par UCM du premier décile de revenu (€/UCM).



Source : Calculs propres sur base de Statbel (EBM). Décile sur base du revenu équivalent disponible.

QUELQUES CONSTATATIONS

Les études sur la précarité énergétique se basent essentiellement sur l'enquête SILC (enquête sur les revenus et les conditions de vie), dont les variables disponibles (surtout orientées vers le détail des ressources du ménage et une série de variables subjectives quant aux conditions de vie) limitent de facto l'étendue de la recherche à la seule précarité énergétique liée au logement. L'enquête EBM relative au budget des ménages est plus détaillée en ce qui concerne les dépenses des ménages. Cela permet non seulement de mieux appréhender la problématique de la vulnérabilité énergétique dans ses dimensions de logement, mais aussi de mobilité.

Pour échapper à des loyers trop élevés dans les centres urbains et près des pôles économiques, des ménages peuvent être amenés à choisir d'habiter des logements plus décentrés et qui sont parfois mal desservis par les réseaux de transport public. Ils se trouvent alors confrontés à un problème de mobilité.



L'effort énergétique, les prix payés, la consommation énergétique des ménages sont les sources de la précarité sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent agir. Nos calculs ont montré comment ces différentes causes s'articulent pour mener ou non certains groupes sociaux à éprouver des difficultés temporaires en fonction des aléas de prix ou de climat, ou plus structurelles liées au choix (éventuellement limité) du lieu et de la qualité de l'habitation.

Première constatation : La consommation énergétique des ménages diminue lentement mais sûrement. Cependant,

cette diminution se limite pour l'habitation aux ménages les plus riches. De plus, la consommation énergétique pour le transport individuel (hors voitures de société) augmente sensiblement pour tous les déciles. Un élément structurel empêche apparemment une diminution. On peut émettre l'hypothèse que la structure économique du pays, l'aménagement historique du territoire et l'infrastructure de transport sont des éléments lourds qui forcent littéralement aujourd'hui le recours à l'automobile loin des centres économiques urbains. On peut également émettre l'hypothèse d'une offre de transport public insuffisante (fermeture de gares) ou

insatisfaisante (horaires mal adaptés). « Ne pas arriver à se passer de voiture » semble, au vu de nos résultats, une réalité pour un grand nombre de ménages en Belgique aujourd'hui.

Deuxième constatation : Les prix énergétiques fluctuent et sont la principale cause aujourd'hui de la diminution ou de l'augmentation de la vulnérabilité énergétique tant pour l'habitation que pour la mobilité. Cette sensibilité aux prix de l'énergie est fort préoccupante en regard des efforts nécessaires pour la lutte contre le changement climatique. Une des mesures naturelles et immédiates possibles est en effet de « taxer l'énergie » pour espérer diminuer la consommation. L'effet de diminution des frais de chauffage observée pour les ménages les plus riches peut avoir diverses causes, dont probablement une série de primes, subsides et autres déductions fiscales pour les investissements économeurs d'énergie. Des normes plus sévères à la construction et à la rénovation, ainsi que des améliorations technologiques ont sans doute joué. Mais la consommation des ménages les plus pauvres ne s'est pas infléchie sur la période étudiée et leur vulnérabilité reste dépendante essen-





tiellement de la fluctuation des prix. Toutes choses égales par ailleurs, ces résultats suggèrent qu'une taxation accrue de l'énergie risquerait d'augmenter la précarité énergétique si elle n'est pas accompagnée de mesures de compensation pour les ménages les plus vulnérables.

Troisième constatation : Une diminution des émissions directes de CO₂ dans le domaine de l'habitation s'observe pour tous les déciles. Cette diminution a été en 8 ans plus importante pour les déciles les plus riches, au point que les émissions directes pour l'habitation sont aujourd'hui sensiblement les mêmes en moyenne pour tous les déciles de revenu. Mais cette diminution est en grande partie compensée par l'augmentation des émissions du transport individuel dans tous les déciles sauf les D2, D6, D9 et D10, à laquelle il faudrait encore ajouter les émissions des voitures (de société) pour lesquelles l'employeur paie les frais de carburant. Or ce secteur s'avère inélastique aux prix : une taxation carbone n'aurait pas d'effet environnemental mais pourrait augmenter la vulnérabilité à la mobilité.

Quatrième constatation : L'existence d'un tarif social permet de limiter drastiquement la vulnérabilité énergétique pour l'habitation sans compromettre les émissions de CO₂. Vu la stagnation du niveau de consommation énergétique « indispensable pour un niveau de vie décent » des plus pauvres dans leur habitation, sans le tarif social, la précarité énergétique exploserait.

Cinquième constatation : Le tarif social manque en partie sa cible. Les résultats de cette étude, qui doivent être confirmés par des investigations plus précises, suggèrent que la majorité des ménages les plus pauvres – près des deux tiers dans le premier décile - ne bénéficient pas du tarif social.

CONCLUSION

18% des ménages se retrouvent en situation de vulnérabilité énergétique, 23% pour le logement, 20% pour la mobilité et 9% pour les deux à la fois.

Dans un cadre de lutte contre le changement climatique et de la dépendance du pays aux énergies importées,

il importe de réduire la consommation énergétique des ménages. Mais d'un autre point de vue, l'organisation générale actuelle de notre territoire, la structure du bâti et des réseaux de transport légués par l'histoire ont rendu indispensables encore aujourd'hui les besoins de consommer de l'énergie pour se chauffer, faire la cuisine ou s'éclairer d'une part, se déplacer de l'autre. Ces besoins légitimes entraînent une consommation énergétique minimale pour maintenir un niveau de vie décent.

La particularité de cette étude est d'appréhender la vulnérabilité énergétique dans son ensemble, y compris dans sa dimension « mobilité », ce qui est permis par l'utilisation des données de l'enquête sur le budget des ménages.

Les résultats suggèrent que l'énergie reste encore aujourd'hui un bien de première nécessité. Cela ne pose pas de problème si l'on dispose de revenus suffisants, que l'on est propriétaire et qu'on peut investir dans des équipements plus performants. Mais pour les ménages aux revenus plus li-



mités, par exemple des familles monoparentales, des ménages ayant beaucoup d'enfants ou dont les adultes souffrent d'incapacité de travail, cette question peut s'avérer impossible à résoudre. Ils peuvent choisir d'aller habiter dans les centres urbains pour pouvoir se passer de voiture et profiter des transports publics ou de la mobilité douce, mais c'est souvent soit au prix de coûts du logement élevés, soit de dépenses accrues pour se chauffer dans des logements bon marché mais inefficaces sur le plan énergétique. Ils peuvent au contraire choisir d'habiter en périphérie dans un logement bien isolé et d'un coût raisonnable, mais au prix de dépenses de mobilité importantes. Mais les plus vulnérables risquent pour leur part de devoir non seulement choisir de vivre loin des centres urbains, mais également de devoir se résigner à un logement énergivore en raison de revenus limités. Ainsi, des ménages peuvent tomber en vulnérabilité énergétique pour l'habitation, pour la mobilité ou les deux à la fois. Les données disponibles ne permettent pas de comparer la situation urbaine par rapport à la situation péri-urbaine, mais la comparaison entre Bruxelles (où la moitié

des ménages n'a pas de voiture) et la Wallonie peut servir d'indication.

La consommation énergétique des ménages a baissé depuis 2010, mais surtout au niveau des ménages les plus riches et pour l'énergie liée à l'habitation. La consommation pour l'habitation des ménages les plus pauvres n'a que peu baissé d'une part, ni la consommation du transport individuel en général, d'autre part.

La vulnérabilité énergétique pour l'habitation s'est réduite depuis 2010 grâce à une heureuse conjonction entre un léger relèvement des revenus les plus bas et surtout une chute des prix du gaz et du mazout de chauffage jusqu'en 2016 et un climat favorable les dernières années. Mais cette vulnérabilité reste fort dépendante des prix de l'énergie en général et du gaz en particulier. Si celui-ci devait repartir à la hausse comme par ailleurs le prix de l'électricité, un nombre plus important de ménages se retrouverait à nouveau en situation de vulnérabilité énergétique pour l'habitation.

C'est le tarif social qui sauve un grand nombre de ménages de la vulnérabilité

énergétique pour l'habitation. Cependant, celui-ci manque apparemment une grande partie de sa cible : selon nos estimations à considérer avec prudence, seul un tiers des ménages du premier décile y aurait droit. Dès lors, 69% des ménages du premier décile se retrouvent quand même en situation de vulnérabilité énergétique pour le bâtiment en 2018.

En généralisant les principes pour le calcul de situations de vulnérabilité liées au budget des ménages, notre étude permettrait d'envisager et d'identifier une série de fragilités des ménages peu explorées jusqu'à présent, comme par exemple la vulnérabilité aux dépenses de santé. Elle donne des résultats pionniers pour la vulnérabilité énergétique liée à la mobilité et pour l'énergie dans sa globalité.

Elle a mis en évidence le rôle important joué par les prix (et en particulier les tarifs sociaux) pour un bien de première nécessité tel que l'énergie, ce qui pourra inspirer de nouvelles voies de recherche et de solutions pour d'autres problèmes liés à la consommation des ménages en général.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier vivement les nombreuses personnes de différentes institutions (en particulier Statbel, la DG énergie du SPF Economie et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale) qui ont parfois dû subir avec une patience infinie nos demandes de données ou d'information répétitives. Nous remercions en particulier de mémoire et en nous excusant d'avance pour les personnes oubliées, Geneviève Geenens, Kelly Sabbe, Joke Brecx, Vicky Truwant, Sandrine Meyer, Françoise Tomasetti et plusieurs relecteurs anonymes.

BIBLIOGRAPHIE

S. Bonnard, C. Bruynoghe, M. Deprez et B. Kestemont (2015), [Prix de l'énergie et précarité énergétique](#), SPF Economie, 75 pp.

BFP(2019) [Comptes des flux physiques d'énergie \(2008-2017\) \[PEFA\]](#), Institut des comptes nationaux - Bureau fédéral du Plan [chargé le 17/6/2020]

N. Cochez, E. Durieux, D. Levy (2015) [Vulnérabilité énergétique](#), INSEE Première n° 1530, 4pp.

CREG (2019), [Etude sur le poids de la facture d'électricité et de gaz naturel dans le budget des ménages belges en 2018](#), Bruxelles, 44 pp.

Fondation Roi Baudouin (2020) [La précarité énergétique en Belgique 2009-2018](#). Baromètre de la précarité énergétique, Bruxelles.

M. Fontanes (2019) [La brutale réalité de la précarité énergétique](#), Auxilia, Paris [chargé le 17/6/2020]

L. Holzemer, B. Delbeke, S. Meyer et S. Oosterlinck (2014) [Baromètre de la Précarité Énergétique. 1/Méthodologie et détails techniques](#), ULB, Bruxelles, 71 pp.

ONPE (2019) [Vulnérabilité et mobilité](#), Office National de la Précarité énergétique, Paris [chargé le 17/6/2020]

K. Rademaekers et al (2016), [Selecting Indicators to Measure](#), Framework Contract ENER/A4/516-2014 Final Report, Trinomics for European Commission, DG Energy

M. Seujot (2012), [La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique](#), Policy Brief 5/12, IDDRI.

SPF Economie (2019) [Analyse de la consommation énergétique des ménages en Belgique](#), [chargé le 17/6/2020]

SPF Economie (2020) [Tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel](#) [chargé le 17/6/2020]

Statbel SILC, 2019, Enquête sur le revenu et les conditions de vie – SILC – [Indicateurs de privation matérielle](#) [chargé le 17/6/2020] et donnée ad hoc reçues par e-mail

Statbel EBM, 2020, [Enquête sur le budget des ménages – EBM](#), données sous contrat de confidentialité 2019-003101

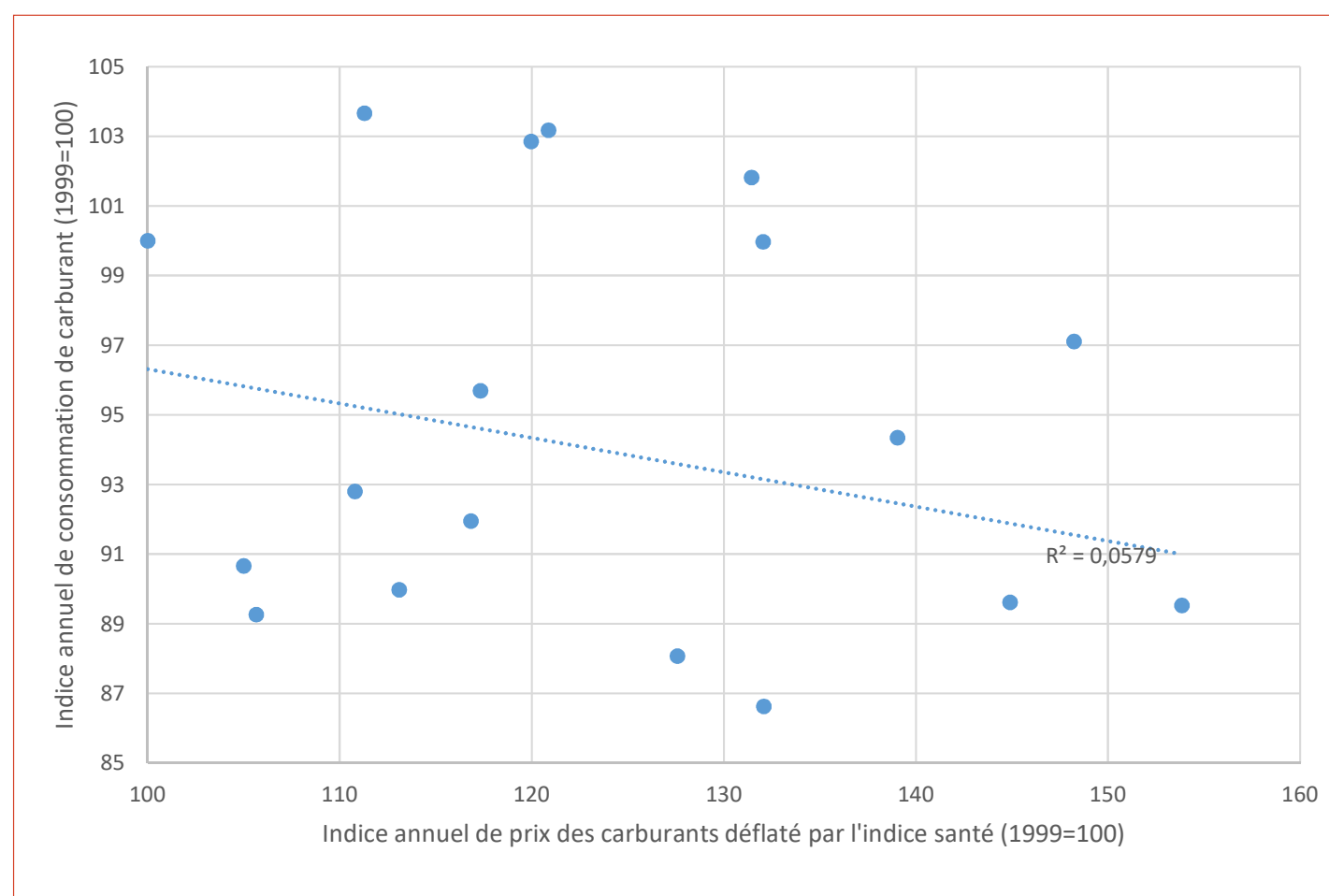




ANNEXE 1 : RELATION PRIX DU CARBURANT / CONSOMMATION

La figure A1.1 représente l'indice de la consommation annuelle de carburant par les ménages belges en fonction de l'indice des prix des carburants (lui-même déflaté par l'indice santé). L'absence totale de corrélation à un an d'intervalle (élasticité nulle) définit le carburant comme un bien nécessaire pour une partie significative des ménages. Cela suggère également que les taxes sur le carburant sont une ressource stable pour le budget de l'Etat. A contrario, une taxe carbone ne pourrait pas infléchir l'usage de la voiture.

Figure A1.1 : Corrélation entre indice de consommation et indice de prix constant des carburants (1999-2018).

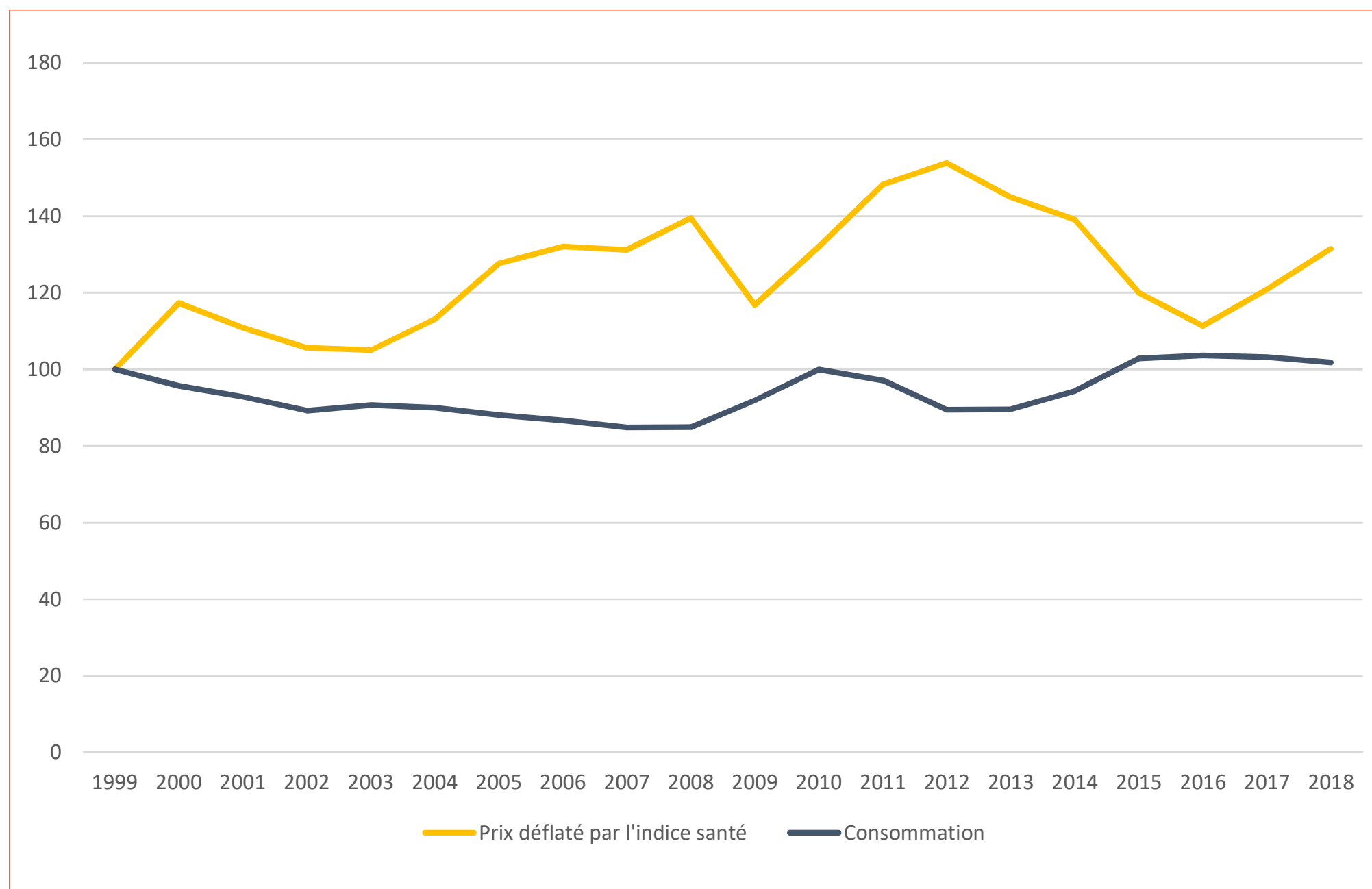


Source : Calculs propres sur base de Statbel et BFP. Si l'on n'avait pas corrigé par l'inflation (indice santé¹⁵), la courbe serait très faiblement croissante avec un R2 de 0.01.

L'évolution des indices montrent que des fluctuations à court terme ne suffisent pas à établir une corrélation sur le long terme alors que les prix courants ont progressivement quasi doublé (et ont progressé de 30% à prix « santé » constant), la consommation est redevenue la même en 2018 qu'en 1999 (Figure A1.2).



Figure A1.2 : Indice du prix des carburants et indice de consommation de carburant (kWh) (1999=100).



Source : Calculs propres sur base de Statbel et BFP.

ANNEXE 2 : ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

REVENUS APRÈS COÛT DU LOGEMENT

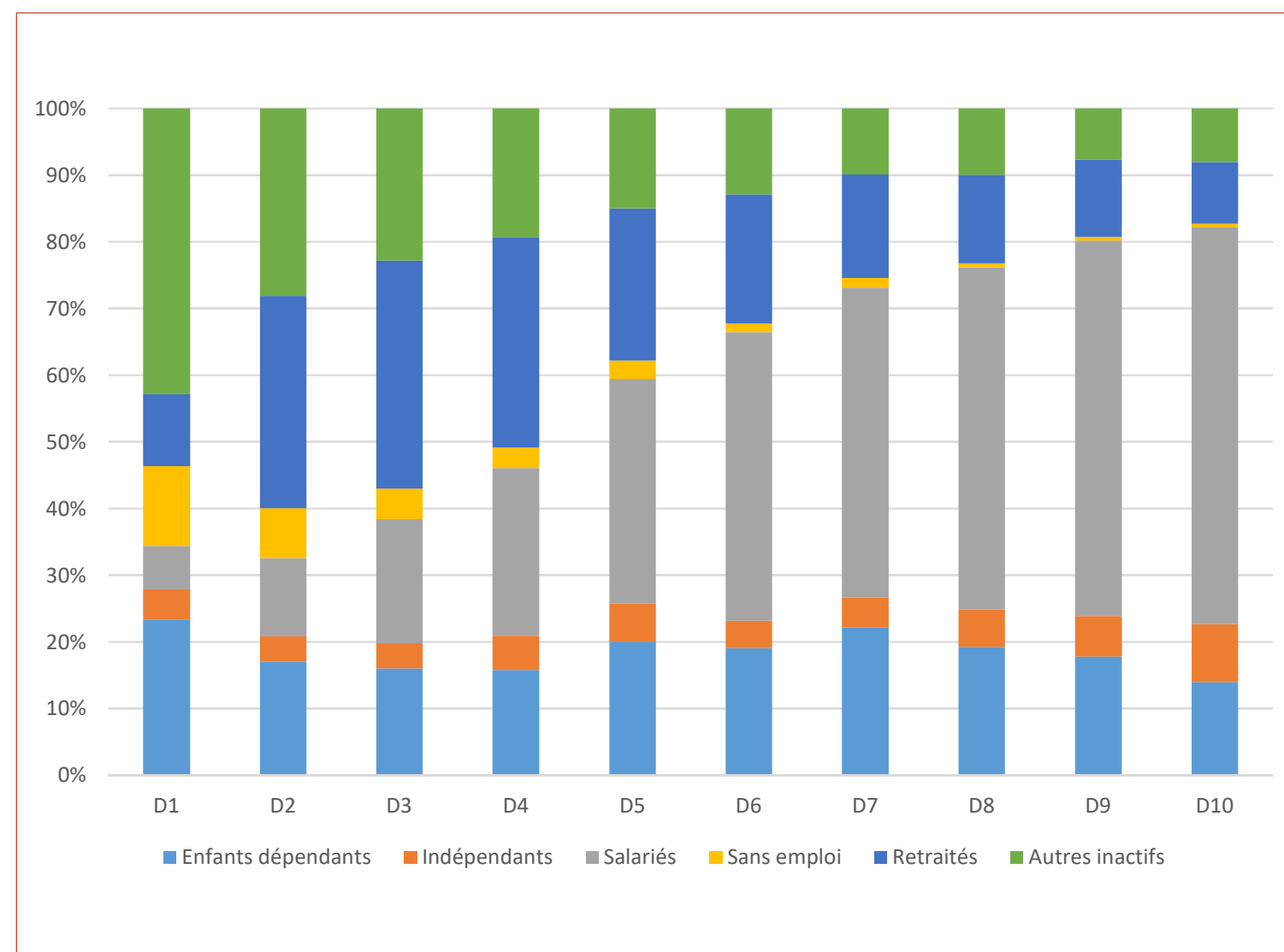
Le revenu moyen de chaque décile est issu de l'enquête SILC¹⁶. Tous les revenus monétaires perçus par chaque membre du ménage, peu importe leur origine, sont additionnés. Il s'agit des revenus du travail et des placements et des prestations sociales, auxquels s'ajoute tout autre revenu perçu par le ménage, tous nets d'impôts et de cotisations sociales. Le revenu disponible comprend tous les revenus du travail (salaires des employés et revenus provenant d'un travail indépendant) y compris les avantages en nature, les revenus privés provenant des investissements et des propriétés, les transferts entre ménages et tous les transferts sociaux reçus en espèces. On en déduit ensuite le coût du logement plafonné à 2 x son ratio médian. Le coût du logement est issu de l'enquête EBM : variables COICOP 41 « loyers réels » et 42 « loyers fictifs (imputés) ».

Déciles de revenu. Déciles sur base du revenu équivalent disponible (voir Statbel SILC 2019). Chaque ménage

est classé en fonction de son revenu par UCM, du plus petit au plus grand. On affecte ensuite au premier décile les ménages dont le total de la population atteint un dixième de la population belge, et ainsi de suite jusqu'au

dixième décile. On aurait pu prendre un dixième des ménages plutôt que de la population mais cela n'aurait pas changé nos conclusions. Garder exactement les mêmes limites de déciles que ceux de l'enquête SILC permet d'utiliser les

Figure A2 : Composition des déciles utilisés dans cette étude, par activité principale (2018).



Source : Statbel (SILC). Déciles sur base du revenu équivalent disponible.



statistiques officielles sur les conditions de vie et les revenus¹⁷.

La figure A2 caractérise la composition des différents déciles utilisés dans cette étude. La taille des ménages dans les 5 premiers déciles est respectivement de 3.2, 2.8, 2.8, 3.0 et 3.1 (source : Statbel, SILC 2018). La part des locataires y est respectivement de 66%, 47%, 28% et 26%.

Dépenses énergétiques : Ce sont toutes les dépenses liées à l'énergie utilisée directement par les ménages pour le logement (électricité, gaz et autres combustibles - nomenclature COICOP 45 et 4449A de l'EBM), pour le transport individuel (carburant - COICOP 0722) et pour le transport collectif (COICOP 073 incluant tous les types de transport collectif tels que train, bus, métro, avion et bateau).

RÉPARTITION DES AYANT DROITS AU TARIF SOCIAL PAR DÉCILE DE REVENU

Les ayant droit au tarif social sont autant que possible identifiés automatiquement par la SPF Economie sur base de sources administratives (SPF

Economie 2020). Il y avait 453 501 clients bénéficiaires de tarifs sociaux en 2018. L'enquête SILC permet de répartir par déciles 692 579 ménages bénéficiaires potentiels de tarifs sociaux sur les 4 millions de ménages que comporte le pays. La différence vient du fait que des limites de revenu s'appliquent suivant des conditions assez complexes (ce qui n'empêche pas des ménages des derniers déciles de bénéficier du tarif social, par exemple quand un ménage accueille une personne adulte handicapée). Malheureusement, les résultats disponibles de l'enquête SILC ne permettent pas de bien différencier les différents types d'indemnités liées au handicap (par exemple accident de travail engendrant une incapacité permanente, maladie professionnelle engendrant une incapacité permanente, allocation de remplacement de revenus ou une allocation d'intégration). Les indemnités d'incapacité liées aux activités professionnelles ne donnent pas droit au tarif social, mais nous n'avons aucun moyen de les différencier dans l'enquête SILC. C'est dans la catégorie « handicap » que l'enquête SILC donne beaucoup « trop » de candidats potentiels au tarif social.

Sur la base des informations fournies par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) sur les bénéficiaires par type d'organisme financeur et de Statbel (SILC), nous avons retenu la méthode suivante :

- Les personnes bénéficiaires suivant la BCSS et le SPF Economie (2020) sont converties en ménages (une personne bénéficiaire = un ménage bénéficiaire) pour chacune des catégories 1 (CPAS), 2.B (zorgkas) et 3. (GRAPA) ; la situation d'une personne suffit en effet généralement à déterminer le droit du ménage, même si le revenu du conjoint peut diminuer ce droit directement ou indirectement dans certains cas.
- Le nombre de ménages de la catégorie 2A (handicapés) est déduit par différence des autres catégories avec le total des 453 501 clients bénéficiaires (SPF Economie 2020). Ceci ramène cette catégorie à sa juste proportion.
- Le pourcentage des bénéficiaires par décile est estimé pour chaque catégorie sur base des résultats SILC



de 2018, et sur base de la moyenne 2014-2018 pour les catégories 2B et 3 (en raison du nombre trop petit de réponses).

- La répartition par décile du nombre de ménage totaux est ensuite réalisée au prorata de la répartition ci-dessus. Les catégories 2 et 3 sont regroupées en « autres » pour éviter toute interprétation erronée.

Nous avons testé plusieurs méthodes impliquant chacune des hypothèses fortes sur la répartition des handicapés, obtenant entre 26% et 30% de bénéficiaires du tarif social pour le premier décile. En l'absence des données de SILC, la méthode la plus mauvaise consiste à faire l'hypothèse erronée que tous les ayant droit se retrouvent dans le premier décile. Un simple calcul de la consommation par UCM sur base des dépenses et du prix social ferait apparaître la consommation de ce décile comme démesurée et irréaliste par rapport à celle des autres déciles. L'utilisation des résultats de l'enquête SILC

et l'étude des conditions d'octroi du tarif social permet d'obtenir des résultats bien plus convaincants, malgré l'imprécision des données.

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION PAR DÉCILE

La consommation totale des ménages est issue des comptes PEFA (physical energy flow accounts) élaborés par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre de l'Institut des Comptes nationaux. C'est la consommation des résidents, ce qui correspond à la logique du budget des ménages. Elle comprend donc les dépenses et la consommation à l'étranger. Elle exclut les avantages en nature comme les tickets-carburant que la comptabilité nationale attribue aux sociétés.

Ces totaux sont divisés par le nombre d'UCMs pour donner la consommation totale par UCM pour l'habitation et le transport individuel. Pour le transport collectif, la part du carburant dans le prix du billet (par exemple

dans le billet de train) est déduite des rapports financiers des principales compagnies de transport collectif pour lesquelles cette information est publiée (p.ex. la SNCB pour le train). Cela tourne suivant les années autour d'une vingtaine de pourcents pour l'avion et 3-4% pour le train et les TEC bruxellois. Cela permet de calculer la part des dépenses des ménages en billets de transport qui est consacrée à l'énergie. Ce montant divisé par le prix énergétique industriel des vecteurs correspondants (au prorata de la consommation énergétique des secteurs correspondant dans les comptes PEFA) donne la consommation énergétique par UCM pour chaque moyen de transport collectif.

La répartition de la consommation par décile de revenu est opérée comme suit. Pour le gaz et l'électricité, le prix moyen par décile est calculé en fonction du tarif plein et de la proportion de ménages bénéficiant du tarif social pour chaque décile de revenu. Une première estimation de la consommation par décile est ensuite opérée par divi-



sion du total des dépenses par le prix moyen pour chaque poste de dépense. L'ensemble de la série est ensuite calibré pour que le total corresponde exactement à la consommation totale des ménages.

COMPARAISON AVEC LA LITTÉRATURE

Le concept de la « vulnérabilité énergétique pour le logement » de cette étude mérite d'être comparé à la « précarité énergétique mesurée » du Baromètre de la précarité énergétique. Les concepts sont les mêmes mais les sources sont différentes. L'une utilise l'enquête SILC, l'autre l'EBM, deux enquêtes aux échantillons différents et avec des forces et faiblesses, enquêtes portant l'une sur les revenus et l'autre sur les dépenses. Nous avons pu constater que la différence principale tient au concept de « coût du logement » qui est déduit du revenu net pour obtenir le revenu après coût du logement auquel les dépenses seront compa-

rées. C'est pour l'estimation du coût du logement des propriétaires que les deux enquêtes diffèrent le plus. L'enquête EBM propose une imputation de loyer fictif des ménages propriétaires de leur logement alors que le Baromètre utilise des variables de remboursement des emprunts hypothécaires. Le résultat suivant les deux enquêtes est différent: en 2018, 14% des ménages sont en « précarité énergétique mesurée » pour le Baromètre, contre 23% en « vulnérabilité énergétique pour le logement » suivant notre méthode. Le choix des seuils et des sources de données influence donc le résultat, raison pour laquelle nous nous sommes résolus à utiliser le terme de « vulnérabilité » pour éviter toute confusion entre les deux indicateurs. Nous avons testé différentes méthodes, tant d'extrapolation que de calculs d'indicateurs, pour déterminer les déciles et médianes, ou de choix de variables et de sources, pour arriver à la conclusion que le concept de « vulnérabilité » ou de « précarité » reste très sensible à ces choix somme toute

arbitraires. Les responsables des statistiques sociales s'attaquent par ailleurs à harmoniser un maximum de concepts et de méthodes entre différentes enquêtes et nous espérons que cet exercice pourra contribuer à cette tâche difficile. L'essentiel n'est pas de définir statistiquement de manière binaire des ménages en situation de précarité ou non, car cela dépend fort du choix des seuils, mais d'identifier les situations les plus « risquées » de manière à pouvoir identifier des facteurs de risques et y mener des politiques ad hoc. Notre étude apporte des informations complémentaires à celles qui ressortent des études basées sur l'enquête SILC.

Nous proposons une généralisation de principes de base pour le calcul d'indicateurs de différentes formes de vulnérabilités liées aux besoins essentiels face à des ressources limitées. En marge de l'étude, nous avons pu tester, toujours sur la base de l'enquête EBM, la vulnérabilité pour les dépenses liées à l'eau, au logement ou à la santé par exemple.



NOTES

- 1 SPF Economie, Direction générale E4 - Analyses économiques et de l'Economie internationale.. [↗](#)
- 2 Voir également l'annexe méthodologique (Annexe 2). [↗](#)
- 3 Le coût du logement est plafonné à deux fois sa médiane, de manière à discriminer la précarité énergétique de la précarité liée au seul coût du logement (Holzemer et al 2014). [↗](#)
- 4 Les ménages des déciles 5 à 10 ne sont donc jamais considérés comme vulnérables énergétiquement. Même avec des dépenses énergétiques démesurées, par exemple s'ils se déplacent beaucoup en avion ou habitent de grandes villas, la littérature considère qu'ils ne sont pas « contraints » d'effectuer ces dépenses. [↗](#)
- 5 C'est deux fois la médiane de l'effort énergétique. [↗](#)
- 6 C'est deux fois la médiane de l'effort énergétique habitation. [↗](#)
- 7 C'est deux fois la médiane de l'effort énergétique mobilité [↗](#)
- 8 Les ménages en situation de « double peine » sont évidemment tous d'office aussi en situation de précarité énergétique globale. [↗](#)
- 9 Même méthodologie que celle appliquée pour cette étude, mais appliquée au coût du logement. [↗](#)
- 10 Même méthodologie que celle appliquée pour cette étude, mais appliquée aux dépenses de santé. [↗](#)
- 11 Sources : Statbel EBM, calculs propres. [↗](#)
- 12 Il n'est pas d'application pour les chaufferies centralisées hors logement social. [↗](#)
- 13 Voir note méthodologique (Annexe 2). [↗](#)



- 14 Dans les déciles 8 à 10, respectivement 16%, 19% et 31% des ménages bénéficient de voitures de société en 2018, contre quelques pourcents dans les premiers déciles, estimé d'après l'enquête SILC (source : Statbel). [↪](#)
- 15 La valeur actuelle de cet indice est obtenue par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. [↪](#)
- 16 Sauf pour les calculs au niveau individuel, pour lesquels les déclarations de chaque ménage de l'enquête EBM sont utilisées. [↪](#)
- 17 Notons que les médianes prises pour déterminer les différents seuils de vulnérabilité sont calculées suivant les mêmes principes. [↪](#)



DE INTEGRATIE VAN DE DEELECONOMIE IN DE OPENBARE STATISTIEKEN

Pieter Vermeulen, Statbel

De voorbije jaren raakten diverse apps in gebruik die mensen met elkaar in contact brengen om goederen en diensten uit te wisselen. Steeds meer consumenten doen een beroep op een onlineplatform zoals Airbnb om een vakantieverblijf te reserveren, boeken een taxirit bij Uber of laten een maaltijd aan huis leveren door Deliveroo of een ander fietskoerierbedrijf. Hierdoor neemt het economische belang van de deeleconomie snel toe.

Vandaar dat Statbel, het Belgische statistiekbureau, in nauwe samenwerking met Eurostat en andere nationale statistische instellingen, bestudeert op welke manier de deeleconomie kan geïntegreerd worden in de openbare statistieken. In een eerste stap werd hiervoor een conceptueel kader voor de deeleconomie ontwikkeld. Deze statistische notie komt in het eerste hoofdstuk aan bod en vormt het richtsnoer bij de integratie van dit economische model in de openbare statistieken. Deze concrete initiatieven om de deeleconomie te meten,

vormen de kern van dit artikel. In het tweede hoofdstuk vindt de presentatie van de diverse acties plaats. Uit de tekst zal blijken dat Statbel de deeleconomie vanuit verschillende standpunten zal meten. Soms staat de consument centraal, terwijl een andere statistiek focust op de platformwerker, dus de persoon die via het onlineplatform zijn diensten aanbiedt. Een derde benadering slaat op de kenmerken en eigenschappen van het platformbedrijf. In dit tweede hoofdstuk komt ook een nationale analyse aan bod, waarin Statbel de relevante informatie in bestaande, nationale databanken onder de loep neemt. Daarna volgt de conclusie.

STATISTISCHE DEFINITIE VAN DE DEELECONOMIE

Om de zoektocht naar relevante cijfers te kaderen, is er nood aan een pragmatische definitie van het begrip deeleconomie. De Europese agenda voor de

deeleconomie, opgesteld door de Europese Commissie in 2016¹, fungeert hierbij als startpunt. Op basis van deze agenda werkte Eurostat in samenwerking met de lidstaten de onderstaande statistische definitie² voor de deeleconomie uit:

- de deeleconomie verwijst naar bedrijfsmodellen waarbij onlineplatformen leveranciers van diensten in contact brengen met consumenten. De onlineplatformen genereren een omzet uit hun diensten die direct of indirect verbonden zijn met de bemiddeling;





- platformwerkers zijn in regel natuurlijke personen, maar kunnen een vergunning nodig hebben om aan de wettelijke eisen te voldoen;
- de relatie van de platformwerker met de onlineplatformen en met de consument beperkt zich tot het leveren van de afgesproken dienst. De transacties leveren de platformwerkers een secundaire bron van inkomsten op, maar kunnen gedurende een beperkte periode ook de primaire bron van inkomsten vormen.

Sommige aspecten uit deze definitie verdienen enige toelichting. Zo stipt de notie vooreerst aan dat platformwerkers in regel natuurlijke personen zijn. Hierdoor vallen b2c-transacties buiten de reikwijdte van de deeleconomie. De notie houdt echter rekening met wettelijke bepalingen die de platformwerker verplichten om zich te registreren of om over een certificaat of een licentie te beschikken. Deze situatie geldt bijvoorbeeld voor de chauffeurs die taxi-diensten aanbieden voor Uber. Daarnaast is het belangrijk om aan te stippen dat platformwerk niet kan omschreven worden als een klas-

sieke loontrekkende of zelfstandige activiteit. De Internationale Arbeidsorganisatie³ omschrijft een platformwerk sinds 2018 als een dependant contractor, waar de platformwerker alle risico's draagt in geval van afwezigheid en vaak volledig afhankelijk is van één klant, namelijk het platformbedrijf dat de werkplanning opstelt. Dergelijke dependant contractors maken dus integraal deel uit van de deeleconomie, zelfs indien ze wegens specifieke regelgeving hun activiteit moeten registreren.

Om allerlei sociale netwerken uit de deeleconomie te weren, stipuleert

de definitie eveneens dat het bedrijfsmodel van de onlineplatformen stoelt op de vergoeding die ze innen bij iedere succesvolle transactie. Intermediaire actie zonder winstoogmerk, zoals platformen die burens met elkaar in contact brengen voor kleine klusjes, worden dus evenmin tot de deeleconomie gerekend. En om vrijwilligerswerk uit te sluiten, moeten de platformwerkers ten slotte een vergoeding voor de geleverde dienst ontvangen.

Uit de bovenstaande notie kan men dus afleiden dat de deeleconomie uit drie partijen bestaat:



- vooreerst is er de natuurlijke persoon, die via het platform een dienst aanbiedt;
- aan de andere kant van de ketting staat de consument, die gebruik wil maken van de dienst;
- leverancier en klant kennen elkaar niet en komen dankzij de bemiddeling van het onlineplatform met elkaar in contact.

Willen de openbare statistieken de volledige reikwijdte van de deeleconomie vatten, dan moeten de drie partijen geanalyseerd worden. Het is bovendien van belang dat de deeleconomie kan vergeleken worden met de reguliere economische activiteiten. Hoeveel procent van de overnachtingen worden bijvoorbeeld door particulieren aangeboden via onlineplatformen zoals Airbnb? Om deze vraag te beantwoorden, volstaat het niet om enkel Airbnb en andere onlineplatformen te bestuderen. De deeleconomie moet geïntegreerd worden in de bestaande statistiek, die het aantal overnachtingen aangeboden door de collectief logiesverstrekkende bedrijven meet. Enkel op deze manier kan een correct marktaandeel worden berekend.

Het volgende hoofdstuk presenteert dan ook de initiatieven die Statbel neemt om de deeleconomie te integreren in de bestaande statistieken.

OPLIJSTING VAN DE DOOR STATBEL ONDERNOMEN INITIATIEVEN

Om de vergelijkbaarheid over jaren en tussen landen te garanderen, maakt Statbel gebruik van internationaal geharmoniseerde concepten en methoden. Het uitwerken van een gestandaardiseerde vragenlijst neemt hierdoor enkele jaren in beslag en de coördinatie ligt in handen van Eurostat. Transacties tussen particulieren via een digitaal platform zijn echter een recent fenomeen. Bijgevolg capteren de meeste openbare statistieken de deeleconomie nog niet. Maar de statistische instellingen hebben de afgelopen jaren sterk ingezet op de integratie van de deeleconomie in de bestaande statistieken. Voor het luik “consument” beschikt Statbel reeds over relevante cijfers en ook voor de platformbedrijven en de platformwerkers liggen de scenario’s reeds vast. Dit

hoofdstuk presenteert de werkwijze die Statbel volgt om de deeleconomie te meten. Hierbij zal voor iedere actor binnen de deeleconomie een andere werkwijze worden gevolgd.

DE DEELECONOMIE VANUIT HET OOGPUNT VAN DE CONSUMENT

De consument is de natuurlijke persoon die via een onlineplatform een bepaalde dienst bestelt. Deze actor binnen de deeleconomie kan het best gemeten worden via de jaarlijkse Enquête naar het ICT-gebruik bij huishoudens en individuen (ICT-HH). Deze enquête meet in welke mate personen en huishoudens in het dagelijkse leven gebruik maken van informaticatools.





Aangezien deze toepassingen pijlsnel evolueren, passen Eurostat en de nationale statistische instellingen ieder referentiejaar de modelvragenlijst van de ICT-HH aan. Op die manier kan deze statistiek snel inspelen op de nieuwste trends, zoals de toenemende populariteit van deelplatformen. Vanaf het referentiejaar 2017 meet de ICT-HH via de twee onderstaande variabelen het gebruik van dergelijke apps door individuen:

- huurde de respondent een accommodatie bij een particulier via een speciaal daartoe opgerichte website of app (bv. Airbnb, HouseTrip, Couchsurfing)?
- maakte de respondent gebruik van een vervoerdienst die door een particulier werd aangeboden via een speciaal daartoe opgerichte website of app (bv. Uber)?

Voor beide variabelen kunnen bijkomende opdelingen naar regio, geslacht, opleidingsniveau, socio-economische situatie en leeftijd worden gemaakt. De onderstaande paragrafen presenteren de voornaamste resultaten⁴.

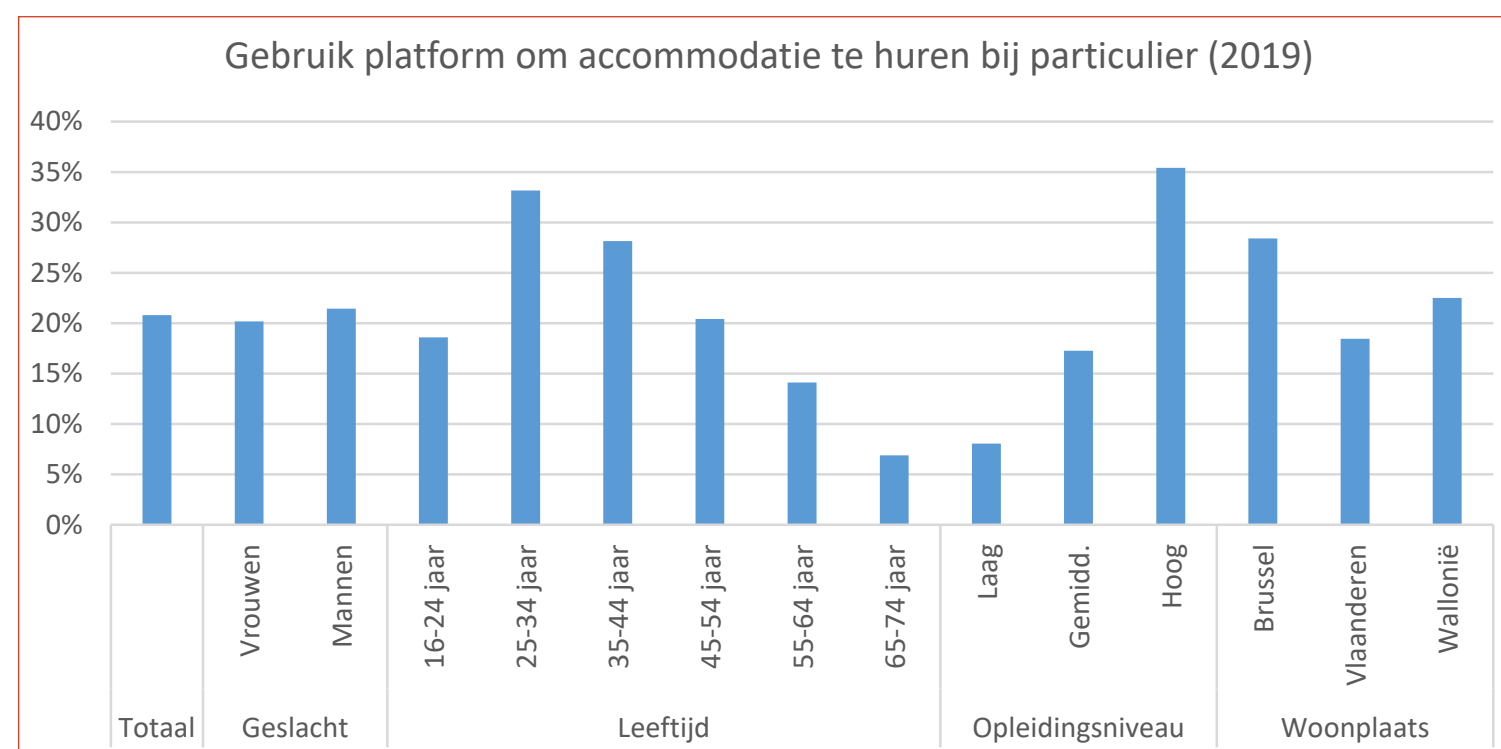
HUREN VAN EEN ACCOMMODATIE

21% van de Belgen tussen 16 en 74 jaar geven in 2019 aan dat ze via een specifieke website of app een accommodatie bij een particulier huurden. Dit is een toename met 3 procentpunt in vergelijking met 2018 en met 8 procentpunt ten opzichte van 2017.

Mannen blijken iets vaker gebruik te maken van specifieke apps om tijdelijke verblijven bij particulieren te huren. De opdeling naar leeftijdsklassen toont aan dat deze praktijk het best ingeburgerd is

bij 25-34 jarigen, terwijl 65-plussers het minst via een platform een accommodatie huren. Een andere interessante constatacie is dat het gebruik van platformen toeneemt naarmate de gebruiker een hogere opleiding heeft genoten. Ten slotte valt op dat Brusselaars het vaakst via specifieke apps of websites accommodaties boeken, terwijl deze praktijk het minst ingeburgerd is bij Vlamingen.

Zoals eerder aangestipt, maakt Statbel gebruik van een internationaal geharmoniseerde vragenlijst. Een derge-



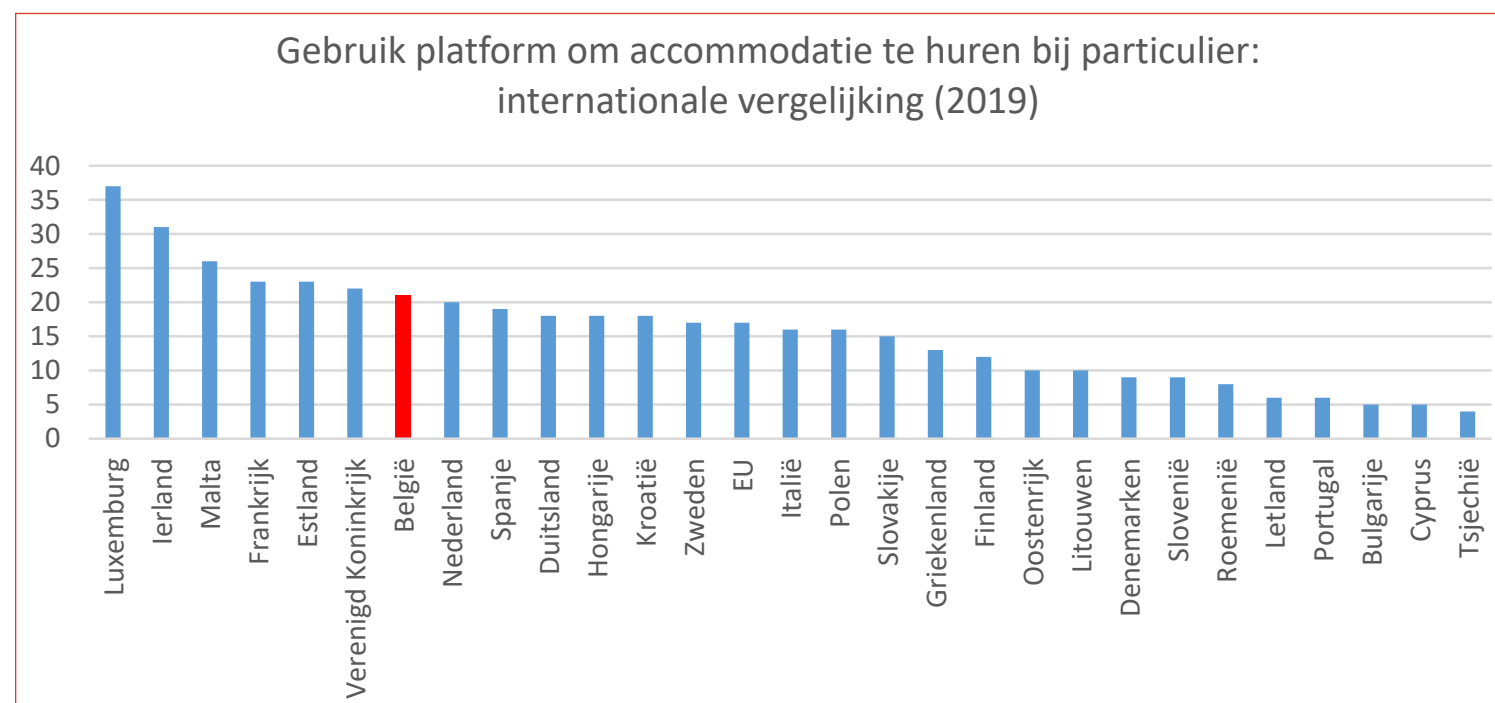
Bron: Statbel, het Belgisch statistiekbureau



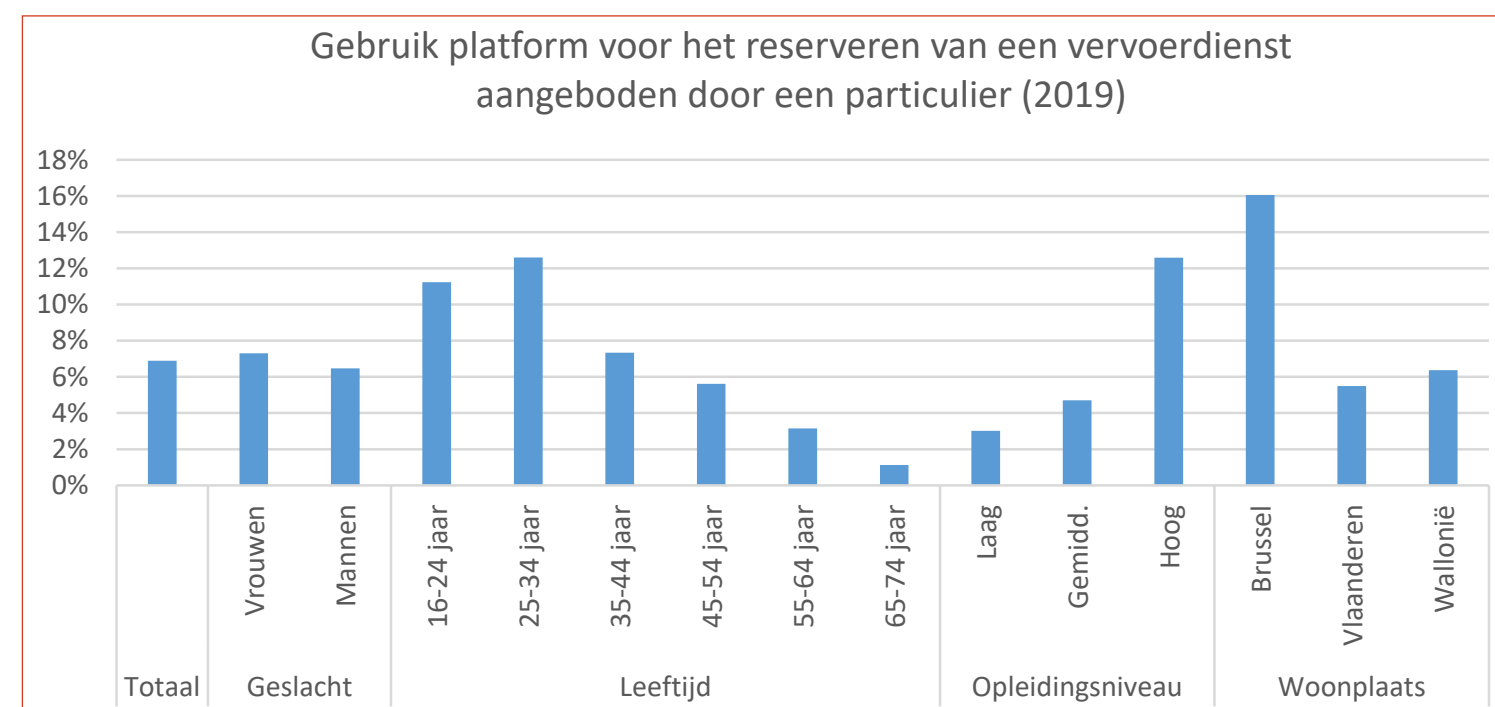
lijke werkwijze biedt het voordeel dat de Belgische situatie kan vergeleken worden met de toestand in de andere EU-lidstaten. Van alle Europeanen blijken de Luxemburgers het meest vertrouwd te zijn met specifieke apps om korte verblijven bij particulieren te reserveren. België behoort, samen met de buurlanden Nederland, Frankrijk en Duitsland, tot de subtop met een percentage gebruikers dat licht boven het EU-gemiddelde ligt.

GEBRUIK MAKEN VAN EEN VERVOERDIENST

In 2019 maakten 7% van de Belgen gebruik van een platform om bij een particulier een vervoerdienst te reserveren. In vergelijking met 2018 gaat het om een toename met 2 procentpunt. De gedetailleerde opdelingen leveren vergelijkbare resultaten op met het huren van accommodaties. De praktijk is het best ingeburgerd in de leeftijdsgroep van 25-34 jarigen en bij hooggeschoolden. Weinig verrassend maken Brusselaars het vaakst gebruik van een platform voor vervoerdiensten. Uber, ongetwijfeld de bekendste speler in dit segment, beperkt immers haar activiteiten tot de hoofdstad.



Bron: Eurostat



Bron: Statbel, het Belgisch statistiekbureau



Bron: Eurostat

28% van de Esten heeft in 2019 gebruik gemaakt van een platform om een vervoerdienst aangeboden door een particulier, te reserveren. In vergelijking met Fransen en Luxemburgers maken proportioneel minder Belgen gebruik van deze dienst, maar we scoren toch 1 procentpunt boven het EU-gemiddelde.

DE DEELECONOMIE VANUIT HET OOGPUNT VAN DE PLATFORMWERKER

De platformwerker is de persoon die een dienst aanbiedt. Het meest visu-

ele voorbeeld van een platformwerker zijn de fietskoeriers, die een maaltijd per fiets naar de klant brengen. Type-rend voor de deeleconomie is dat het platformwerk in principe niet de hoofd-activiteit inhoudt. Meestal gaat het om studenten die 's avonds via het platformwerk een centje willen bijverdienen of om werknemers die op deze manier een bijverdienste genereren.

Het eerste hoofdstuk refereerde reeds naar een Resolutie die door de Internationale Arbeidsorganisatie werd aangenomen en waarin platformwerkers worden omschreven als dependant contractors.

De platformwerker draagt immers alle risico's in geval van afwezigheid en is zowel inzake het aantal transacties als op het vlak van de financiële vergoeding vaak volledig afhankelijk van één klant, namelijk het platformbedrijf dat de werkplanning opstelt. Vandaar dat Commissievoorzitster Ursula von der Leyen platformwerk als één van haar beleidsprioriteiten beschouwt en ook een sterke focus legt op de kwaliteit van het platformwerk⁵. De Europese Commissie is dan ook vragende partij dat de openbare statistieken zich niet beperken tot het aanbod aan platformwerk, maar deze secundaire activiteit eveneens vergelijken met de reguliere tewerkstelling. De Commissie wil bijvoorbeeld graag weten of er specifieke groepen bestaan die vaker platformwerk aanbieden. Vandaar dat de lidstaten en Eurostat overeenkwamen om het platformwerk te meten via de bestaande Enquête naar de Arbeidskrachten (EAK).

De EAK is een enquête bij particuliere huishoudens⁶, die als voornaamste doelstelling heeft om de populatie op actieve leeftijd op te delen in drie groepen (werkenden, werklozen en niet-actieven) en over elk van deze drie categorieën beschrijvende en verklarende gegevens te verstrekken. Evenals de ICT-HH is ook deze statistiek

gebaseerd op internationaal geharmoniseerde methoden en concepten. Platformwerkers meten via de EAK biedt met andere woorden diverse voordelen:

- de EAK bevat informatie over de voornaamste persoonlijke kenmerken van de respondenten, zoals leeftijd en opleidingsniveau;
- de EAK zal beschikken over specifieke informatie over het platformwerk, zoals de verloning, het aantal gepresteerde uren of de geleverde dienst;
- nationale vergelijkingen met reguliere werknemers zijn mogelijk, evenals internationale vergelijkingen met andere EU-lidstaten;
- ten slotte maakt de EAK gebruik van een grote steekproef, waarbij jaarlijks meer dan 120.000 personen worden bevraagd. Dit is belangrijk om tot representatieve resultaten te komen. Want ondanks de stijgende populariteit blijft de omvang van de deeleconomie relatief beperkt. Een grote steekproef vormt de beste garantie dat voldoende respondenten platformwerk zullen uitoefenen.

Momenteel zet een Task Force, waaraan Statbel deelneemt, de geharmoniseerde vragenlijst en methodologie op punt. De vragen over platformwerk zullen via een specifieke module aan de EAK-vragenlijst worden toegevoegd. In 2022 kunnen de lidstaten deze module op vrijwillige basis aan de respondenten voorleggen. In een tweede fase gaat de module op basis van een Verordening georganiseerd worden, waardoor alle lidstaten de vragen over platformwerk moeten opnemen in de enquête.

DE DEELECONOMIE VANUIT HET OOGPUNT VAN HET PLATFORMBEDRIJF

Kenmerkend voor de deeleconomie is dat de platformwerker en de consument elkaar niet kennen. Het is de rol van het platformbedrijf om leverancier en klant met elkaar in contact te brengen. Het platformbedrijf zal met andere woorden bepalen welke koerier een bestelling bij de klant gaat afleveren. Voorts is het van belang dat het platformbedrijf winst wil puren uit deze intermediaire rol. Het bedrijfsmodel van een platformbedrijf stoelt dus op de vergoeding die bij iedere succesvolle transactie wordt geïnd.

Bij de analyse van de platformbedrijven worden de nationale statistische instellingen echter geconfronteerd met een aanzienlijke moeilijkheid. De grootste platformbedrijven, zoals Uber of Airbnb, zijn multinationale spelers, die hun activiteiten in België vaak beheren vanuit een buitenlandse zetel. Deze ondernemingen zijn daarom zelden terug te vinden in de reguliere ondernemingsstatistieken of -registers. Om de vereiste data te verkrijgen waren de nationale statistische instellingen bijgevolg verplicht om alle platformbedrijven op unilaterale basis te contacteren. Dat was een tijdrovende en weinig efficiënte werkwijze, zowel voor de platformbedrijven als voor de statistische instellingen. Vandaar dat de Europese Commissie besloot om deze gesprekken naar zich toe te trekken en via één overeenkomst de





data voor alle EU-lidstaten op te vragen. Deze onderhandelingen focusten zich in eerste instantie op de sector van het verblijfstoerisme en resulteerden in maart 2020 in akkoorden met de platformbedrijven Airbnb, Booking.com, TripAdvisor en Expedia⁷. Ondertussen hebben deze bedrijven de eerste gegevensbestanden aan Eurostat geleverd. Eurostat gaat de microdata vervolgens opdelen in 27 nationale bestanden, waardoor Statbel binnen het jaar informatie ontvangt over alle overnachtingen die via deze vier onlineplatformen op het Belgische grondgebied worden gereserveerd.

Het is moeilijk om de meerwaarde van deze akkoorden te overschatten. Dankzij deze microdata kan Statbel de bestaande statistiek⁸ over het volume van het binnenlandse toerisme en van het inkomende toerisme, uitgedrukt in aantal aankomsten en overnachtingen, per doel van de reis en land van ingezetenschap van de gast, uitbreiden⁹. Momenteel beperken de resultaten van deze statistiek zich tot de collectief logiesverstrekkende bedrijven¹⁰. Dankzij de akkoorden kunnen de nationale statistische instellingen de bestaande resultaten aanvullen met het aantal aankomsten en overnachtingen in accommodaties die via deelplatformen

door particulieren op de markt worden gezet. Hierdoor zal Statbel in de toekomst niet enkel aparte cijfers kunnen publiceren over de deelplatformen actief binnen het verblijfstoerisme, maar ook een correct marktaandeel kunnen berekenen.

Met de akkoorden tussen de Europese Commissie en de vier platformbedrijven werd een eerste, belangrijke horde genomen. Maar het methodologisch werk vangt nu pas aan. Op basis van de eerste testbestanden moeten de nationale statistische instellingen en Eurostat nog een geharmoniseerde aanpak voor de methodologische uitdagingen uitwerken. Doordat de microdata van de platformbedrijven geen identificatiegegevens bevatten, vormen in het bijzonder de dubbeltellingen een aanzienlijk probleem. Deze dubbeltellingen, waarbij een accommodatie dus minstens in twee verschillende bestanden zit vervat, resulteren in een overschatting van het aantal aankomsten en overnachtingen en kunnen twee vormen aannemen:

- de collectief logiesverstrekkende bedrijven maken eveneens gebruik van onlineplatformen om (een deel van) hun kamers aan te bieden. Hotels zijn bijvoorbeeld actief op zowel Booking.com als op Expedia. Daarnaast zitten deze

bedrijven ook vervat in de reguliere bevraging, waardoor het risico bestaat dat we één hotel meerdere keren in rekening brengen;

- een particulier die een accommodatie aanbiedt via een platform, wedt meestal op meerdere paarden en biedt zijn logement bijgevolg op diverse platformen tegelijk aan. Dus ook binnen de deeleconomie bestaat een reëel risico op dubbeltellingen.

De Statistiekwet biedt Statbel de mogelijkheid om voor statistische doeleinden identificatienummers, zoals bijvoorbeeld het ondernemingsnummer, op te vragen. Dankzij deze unieke nummers kan Statbel makkelijk dubbeltellingen waarnemen en oplossen. De overeenkomst van de Europese Commissie met de platformbedrijven sluit de transfer van ieder identificatienummer echter uit¹¹. De nationale statistische instellingen moeten dus innovatief te werk gaan om de dubbeltellingen te elimineren. Webscraping¹², waarbij de statistische instellingen de vereiste informatie van de websites van de platformbedrijven schrappen, wordt, in combinatie met artificiële intelligentie (AI), als de beste oplossing gezien.

Op dit moment bestuderen de nationale statistische instellingen, in samenwerking met Eurostat, welke techniek van webscraping en AI de beste resultaten genereert. De volgende twee pistes liggen op tafel:

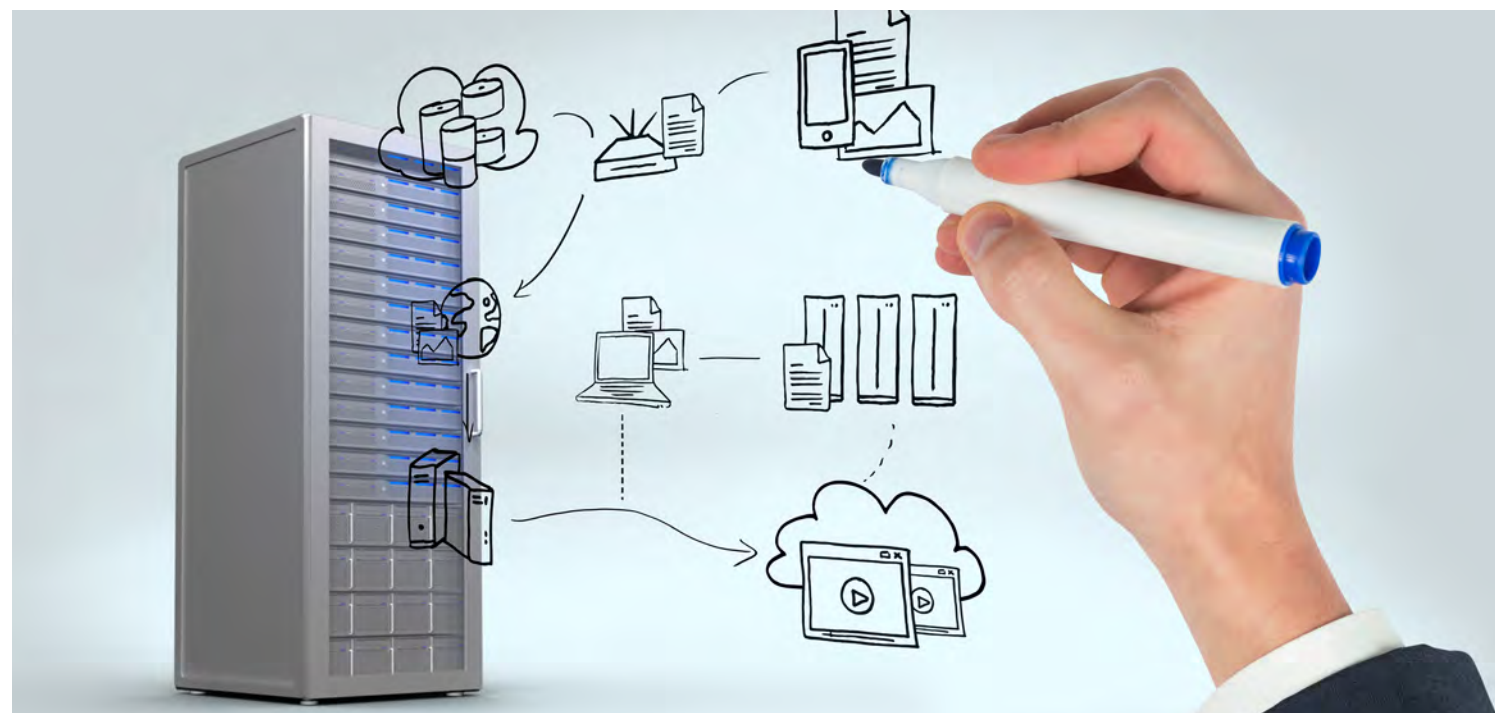
- tekstherkenning: particulieren en hotels die eenzelfde kamer aanbieden op meerdere platformen, maken in regel gebruik van dezelfde tekst. Door op zoek te gaan naar kernwoorden, zoals de locatie van het logement, de grootte van de kamer, aanwezige faciliteiten, ... kunnen identieke accommodaties automatisch opgespoord worden;
- fotoherkenning: bij deze techniek worden de foto's die bij een advertentie worden geplaatst automatisch vergeleken, om op die manier eventuele dubbeltellingen te identificeren. Deze techniek vereist echter een groot computergeheugen en wordt hierom eerder als een alternatieve oplossing achter de hand gehouden.

Het was initieel de bedoeling om nog dit jaar, dus in 2020, de belangrijkste

methodologische knopen door te hakken. De coronacrisis maakt echter dat de platformbedrijven tijdelijk geen gegevens kunnen verstrekken. De werkzaamheden liggen hierom voor onbepaalde tijd stil en worden samen met het versoepelen van de lockdownmaatregelen opnieuw opgestart. Op dat moment gaat Eurostat ook gesprekken aanknopen met platformbedrijven in andere domeinen. Het is dus de bedoeling dat op termijn ook andere, bestaande statistieken worden aangevuld met de gegevens die door de platformbedrijven aan Eurostat worden verstrekt.

AANVULLENDE NATIONALE BENADERING: DE DEELECONOMIE IN BESTAANDE DATABANKEN

De economische activiteit van een bedrijf wordt bepaald aan de hand van de NACE-nomenclatuur. Maar deze nomenclatuur beschikt niet over een aparte code om platformbedrijven te identificeren. De onlineplatformen beschikken bijgevolg over dezelfde NACE-code als de reguliere bedrijven. Dat maakt het moeilijk om de platformbedrijven te identificeren in de bestaande registers en databanken. België vormt hierop echter een uitzonde-



ring. Statbel kan immers vertrekken van de lijst van erkende platformbedrijven die de FOD Financiën¹³ op zijn website publiceert. In tegenstelling tot andere landen beschikt België dus wel over een officiële, administratieve lijst van bedrijven die onder de deeleconomie vallen.

Op het moment van schrijven (mei 2020) beschikken 85 platformen over een dergelijke, officiële erkenning. Deze erkende ondernemingen worden aangevuld met vijf grote en alom bekende platformbedrijven die over een nationaal ondernemingsnummer beschikken. Voor deze 90 ondernemingen gaat Statbel vervolgens na welke informatie beschikbaar is in de drie onderstaande databanken¹⁴:

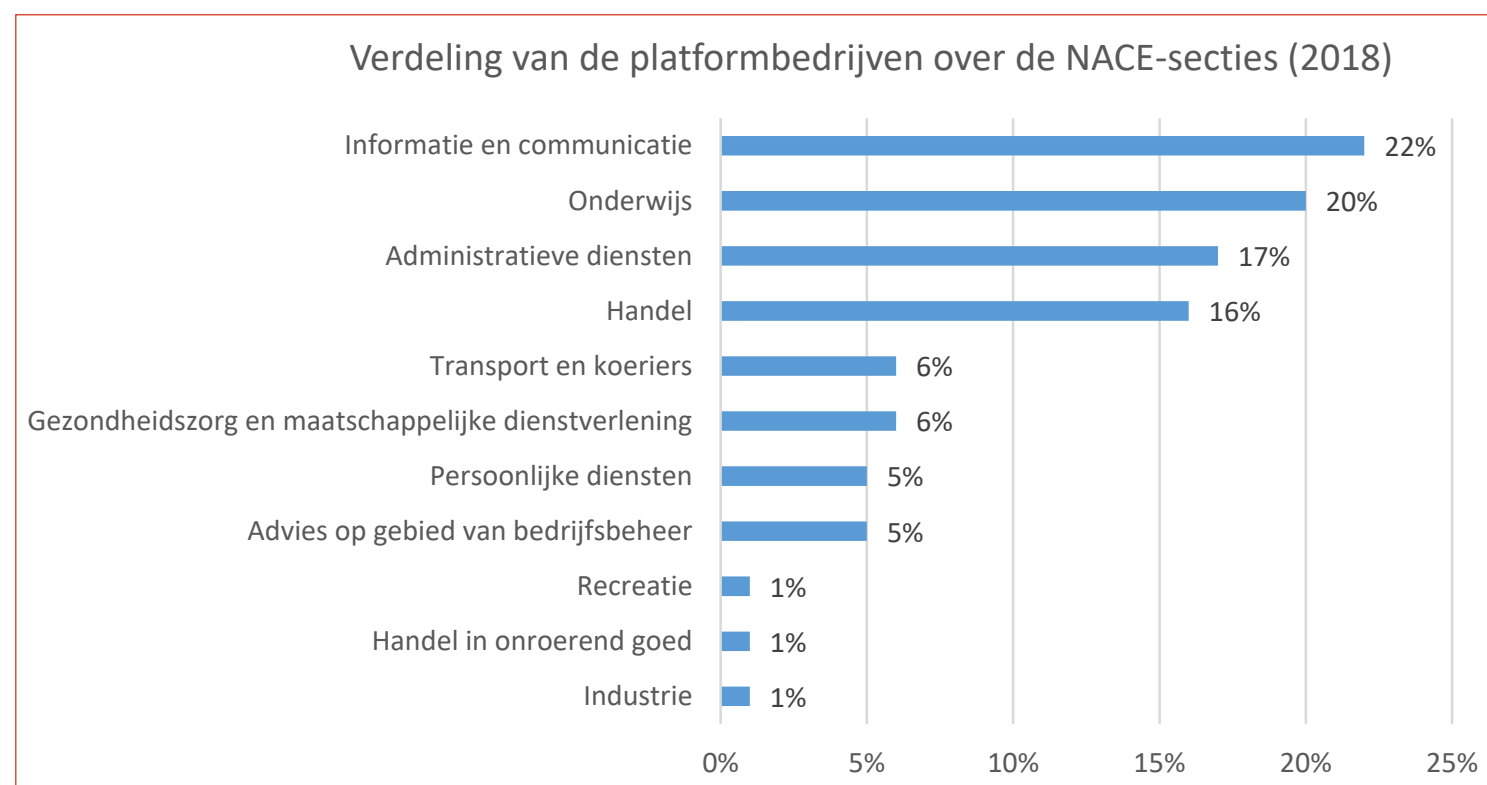
- een eerste invalshoek bestaat erin om de ondernemingsnummers van de platformbedrijven te koppelen aan het statistisch ondernemingsregister (DBRIS) van Statbel;
- vervolgens vindt er eveneens een koppeling plaats met de btw-aangiften;
- tenslotte maakt de Belcotax-fiche 281.29 het mogelijk om het aantal platformwerkers te identificeren, evenals de inkomsten die hier tegenover staan.

STATISTISCH ONDERNEMINGSREGISTER

Statbel koppelde de unieke ondernemingsnummers van de geïdentificeerde platformbedrijven aan het statistisch ondernemingsregister (DBRIS). Dankzij deze koppeling komen we meer te weten over de kenmerken van deze platformbedrijven:

- zo toont de koppeling aan dat in 67% van de geanalyseerde ondernemingen het om eenmanszaken gaat, waar naast de eigenaar geen andere werknemers in dienst zijn;

- wat de geografische spreiding betreft, blijkt 60% van de bestudeerde platformbedrijven gevestigd te zijn in Vlaanderen. Brussel vertegenwoordigt 28% van de bedrijven, terwijl Wallonië 12% van de platformondernemingen telt;
- DBRIS beschikt ook over informatie over de sector waarin de platformbedrijven actief zijn. 22% van de bestudeerde ondernemingen situeren zich in de NACE-sectie informatie en com-



Bron: Statbel, het Belgisch statistiekbureau



municatie. Voorbeelden hiervan zijn het ontwerpen van computerprogramma's of het aanbieden van technische expertise bij de ontwikkeling en het beheer van websites. 20% van de geanalyseerde bedrijven bieden onderwijsactiviteiten aan. Het gaat hier meestal om onlineplatformen die lesgevers in contact brengen met studenten die bijles willen volgen. De top drie van populairste economische activiteiten wordt afgesloten met de administratieve diensten. Deze categorie omvat onder meer de verhuur van personenwagens. Ten slotte zijn ook veel platformbedrijven actief in de handel, waaronder ook het onderhoud van auto's valt. Uit deze cijfers kan men dus vaststellen dat de deeleconomie zich niet beperkt tot enkele sectoren, maar bijna het volledige economische spectrum bestrijkt.

BTW-AANGIFTEN

Alle personen die een economische activiteit uitoefenen op geregelde en zelfstandige basis, en hierbij goede-

ren leveren of diensten verrichten die in het btw-wetboek zijn omschreven, zijn belastingplichtig. Het is niet belangrijk of de activiteit wordt uitgeoefend met of zonder winstoogmerk, hoofdzakelijk of aanvullend en als hoofd- of bijberoep. Bijgevolg vallen ook de ondernemingen actief in de deeleconomie onder deze verplichting. Dit biedt Statbel de mogelijkheid om de platformbedrijven met een nationaal ondernemingsnummer te koppelen aan de btw-aangiften. Op die manier kan bijvoorbeeld worden nagegaan welke omzet de platformbedrijven halen.

In 2018 bedroeg de gemiddelde omzet van een erkend platformbedrijf 614.146 euro. Dit cijfer wordt echter sterk naar boven getrokken door enkele grote spelers. Zoals eerder aangestipt, zijn de meeste ondernemingen actief in de deeleconomie eenmanszaken. De vaak geringe omzetcijfers wekken bijgevolg de indruk dat het platformbedrijf niet de enige inkomensbron van de eigenaar vormt. De totale omzet van alle platformbedrijven waarvoor de koppeling met de btw-statistieken plaatsvond, bedroeg overigens 32 miljoen euro.

BELCOTAX¹⁵

De koppeling met DBRIS en de btw-aangiften biedt informatie over de karakteristieken van het platformbedrijf. Maar typerend voor de deeleconomie is dat het onlineplatform enkel fungeert als tussenpersoon. Achter ieder platform staan meerdere platformwerkers, die van de applicatie gebruik maken om hun diensten aan te bieden. Via de Belcotax-fiche 281.29 kon Statbel analyseren om hoeveel personen het gaat en welke inkomsten ze dankzij de deeleconomie hebben verdiend. Ieder erkend platform stuurt immers de specifieke fiche 281.29 naar de FOD Financiën voor elke persoon die via het platform zijn/haar diensten aanbiedt¹⁶.

Uit de Belcotax-databank met de inkomens van 2018 (aanslagjaar 2019) blijkt dat een erkend platformbedrijf gemiddeld 208 platformwerkers telt. Maar ook bij dit cijfer geldt dat de enkele grote spelers het gemiddelde naar boven trekken. De mediaan bedraagt immers 29 werknemers, wat impliceert dat bij de helft van de bedrijven minder dan 30 personen gebruik maken van de applicatie om hun diensten aan te bieden.

Platformwerkers krijgen in ruil voor de geleverde prestatie een financiële vergoeding. Het is bijgevolg interessant om na te gaan welk bedrag men via dit model op jaarbasis bijverdient. Uit de Belcotax-cijfers blijkt dat de gemiddelde platformwerker 617 euro verdient, terwijl de mediaan 203 euro bedraagt. Het lagere mediaanbedrag kan verklaard worden doordat veel werkers slechts één of enkele dagen platformwerk verrichtten. Het totale bedrag dat de platformwerknemers in 2018 verdienden, bedroeg 2,6 miljoen euro. Ten slotte is het interessant om vast te stellen dat 5% van de platformwerkers hun diensten aanbieden via meerdere deelplatformen.

DE INTEGRATIE VAN DE DEELECONOMIE IN DE OPENBARE STATISTIEKEN IS VOLOP BEZIG

Dit artikel beschrijft dus de diverse initiatieven die Statbel neemt om de deeleconomie te meten. Twee krachtlijnen vallen hierbij op:

- de integratie van de deeleconomie in de bestaande statistieken.

Dankzij deze werkwijze kan dit economische model correct vergeleken worden met de reguliere activiteiten en blijft de internationale vergelijkbaarheid gegarandeerd;

- de specifieke benadering voor iedere actor binnen de deeleconomie.

De mate waarin de consument gebruik maakt van onlineplatformen wordt sinds 2017 gemeten via de Enquête naar het ICT-gebruik bij huishoudens en individuen. De resultaten van 2019 tonen aan dat België een percentage gebruikers telt dat het EU-gemiddel-

de overstijgt. Platformwerkers zullen geanalyseerd worden via een aparte module, die wordt toegevoegd aan de Enquête naar de arbeidskrachten. Ten slotte sluit de Europese Commissie akkoorden met de onlineplatformen, zodat Statbel over de microdata van deze bedrijven kan beschikken. Dit artikel toont met andere woorden aan dat de grote krachtlijnen vastliggen en dat de implementatie gefaseerd wordt uitgerold. Dankzij deze nieuwe initiatieven zal Statbel pertinente en betrouwbare cijfers over de deeleconomie ter beschikking kunnen stellen en dit ter ondersteuning van het Europees en Belgisch socio-economisch beleid.





VOETNOTEN

- 1 De Europese Commissie beschikt over een specifieke webpagina over deeleconomie, waar diverse relevante documenten over dit onderwerp beschikbaar zijn. Zie hiervoor https://ec.europa.eu/growth/single-market/services/collaborative-economy_en ↗
- 2 Deze statistische definitie werd aangenomen op de Business Statistics Directors Group meeting van 11 en 12 december 2019. Aangezien de deeleconomie razendsnel evolueert, werd op deze meeting eveneens beslist om elke twee jaar de definitie opnieuw onder de loep te nemen. Indien de situatie op het veld grondig wijzigt, dan vindt er eveneens een herziening van de definitie plaats. ↗
- 3 De notie “dependant contractor” werd bij Resolutie aangenomen tijdens de 20ste sessie van het ICLS (International Conference of Labour Statisticians). ↗
- 4 Alle gedetailleerde resultaten zijn beschikbaar op Statbel: <https://statbel.fgov.be/nl/themas/huishoudens/ict-gebruik-huishoudens#figures>. Deze webpagina presenteert eveneens de metadata. ↗
- 5 Ursula von der Leyen, Political guidelines for the next European Commission 2019-2024, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_en.pdf ↗
- 6 Meer informatie over de Enquête naar de arbeidskrachten is te vinden op <https://statbel.fgov.be/nl/themas/werk-opleiding/arbeidsmarkt/werkgelegenheid-en-werkloosheid#documents> ↗
- 7 Europese Commissie, Commission reaches agreement with collaborative economy platforms to publish key data on tourism accommodation, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_194 ↗
- 8 Meer informatie over de Enquête naar het toerisme en het hotelwezen is te vinden op <https://statbel.fgov.be/nl/themas/ondernemingen/horeca-toerisme-en-hotelwezen#documents> ↗
- 9 Het is belangrijk om te melden dat de platformbedrijven dezelfde informatie en variabelen moeten verstrekken als de collectief logiesverstrekkende bedrijven. De gegevens van de platformbedrijven gaan de bestaande statistiek dus vervolledigen en zullen geen beperkende impact hebben op de verschillende bestaande indicatoren die op basis van deze enquête worden opgesteld. ↗
- 10 Onder de collectief logiesverstrekkende bedrijven ressorteren hotels, toeristische kampeerterreinen, vakantieparken, jeugdherbergen, gastenkamers, vakantiewoningen en vakantieverblijven die door rechtspersonen voor een kort verblijf worden aangeboden. ↗



- 11 De platformbedrijven weigerden deze informatie te verstrekken. [↗](#)
- 12 Statbel beschikt reeds over praktijkgeoriënteerde ervaring in webscraping. Een mooi voorbeeld hiervan slaat op het gebruik van webscraping in het kader van de Consumptieprijsindex. Dorien Roels en Ken Van Loon hebben in dit kader een uitgebreide Statbel-analyse geschreven, die kan geraadpleegd worden op https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Analyse/NL/webscraping_nl.pdf [↗](#)
- 13 Meer informatie over de voorwaarden en de procedure is terug te vinden op de website van de FOD Financiën: <https://financien.belgium.be/nl/ondernemingen/deeleconomie/inkomsten-vanaf-01-01-2018/aanvraag-tot-erkenning#q8>. [↗](#)
- 14 Het is belangrijk om aan te stippen dat deze nationale oefening geen representatief beeld schetst van de deeleconomie. De analyse vindt enkel plaats om in afwachting van de openbare statistieken reeds een gedeeltelijk beeld van dit economisch model te bekomen. De voornaamste tekortkomingen zijn: [↗](#)
 - niet alle platformbedrijven vragen een erkenning aan bij de FOD Financiën;
 - sommige onlineplatformen opereren in België vanuit een buitenlandse zetel. Deze ondernemingen zitten hierom niet vervat in de Belgische reguliere statistieken of databanken;
 - de oefening resulteert enkel in betrouwbare resultaten indien het erkende platformbedrijf haar activiteiten beperkt tot de deeleconomie. Sommige grote bedrijven, zoals een supermarktketen of een interimkantoor, werden uit de analyse geweerd. De deeleconomie vertegenwoordigt immers maar een klein deel in hun totale omzet of werknemersaantallen.
- 15 Belcotax is de verzamelnaam voor alle fiscale fiches die werkgevers in naam van hun werknemers invullen en die een overzicht bieden van alle inkomsten die onderworpen zijn aan de bedrijfsvoorheffing. Het is dus dankzij deze fiches dat de aangifte van de personenbelasting via Tax-on-web voor het grootste gedeelte reeds vooraf ingevuld is [↗](#)
- 16 Voor enkele erkende platformen zijn er geen gegevens beschikbaar in Belcotax. Dit geldt in het bijzonder voor de grote fietskoerierbedrijven Deliveroo en Uber Eats. Volgens de fiscus voldeden beide bedrijven immers niet aan de wettelijke voorwaarden, doordat het platform beslist welke koerier voor een bepaalde taak wordt ingezet. In plaats van peer-to-peer neemt de transactie dus de vorm aan van b2c, waardoor de fietskoeriers worden aanzien als gewone werknemers. Dit maakt dat de fiche 281.10 van toepassing is. Deze kwestie is ondertussen uitgeklaard, maar in april 2020 duikt een nieuw probleem op. In een arrest verklaart het Grondwettelijk Hof de wet tot instelling van het fiscale en (para)fiscale regime met betrekking tot verenigingswerk, occasionele diensten tussen burgers en diensten van de deeleconomie die via een goedgekeurd platform worden aangeboden, nietig. Het Hof handhaaft echter de gevolgen van de wet voor de verleende diensten tot het einde van het jaar. Het is bijgevolg onzeker of de Belcotax-fiche 281.29 ook na 2020 behouden blijft. [↗](#)



► LES PME, ACTRICES ESSENTIELLES DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ÉCONOMIE BELGE ET EUROPÉENNE

Ludovic Deschamps - DG « Politique des PME »

LE BOULEVERSEMENT NUMÉRIQUE DANS UN MONDE SOUMIS À LA CONTRAINTE CLIMATIQUE

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ? OUI, MAIS...

La digitalisation (ou numérisation, selon les usages) est depuis quelques années devenue un phénomène incontournable de nos sociétés modernes, bouleversant nos usages et nos vies quotidiennes.

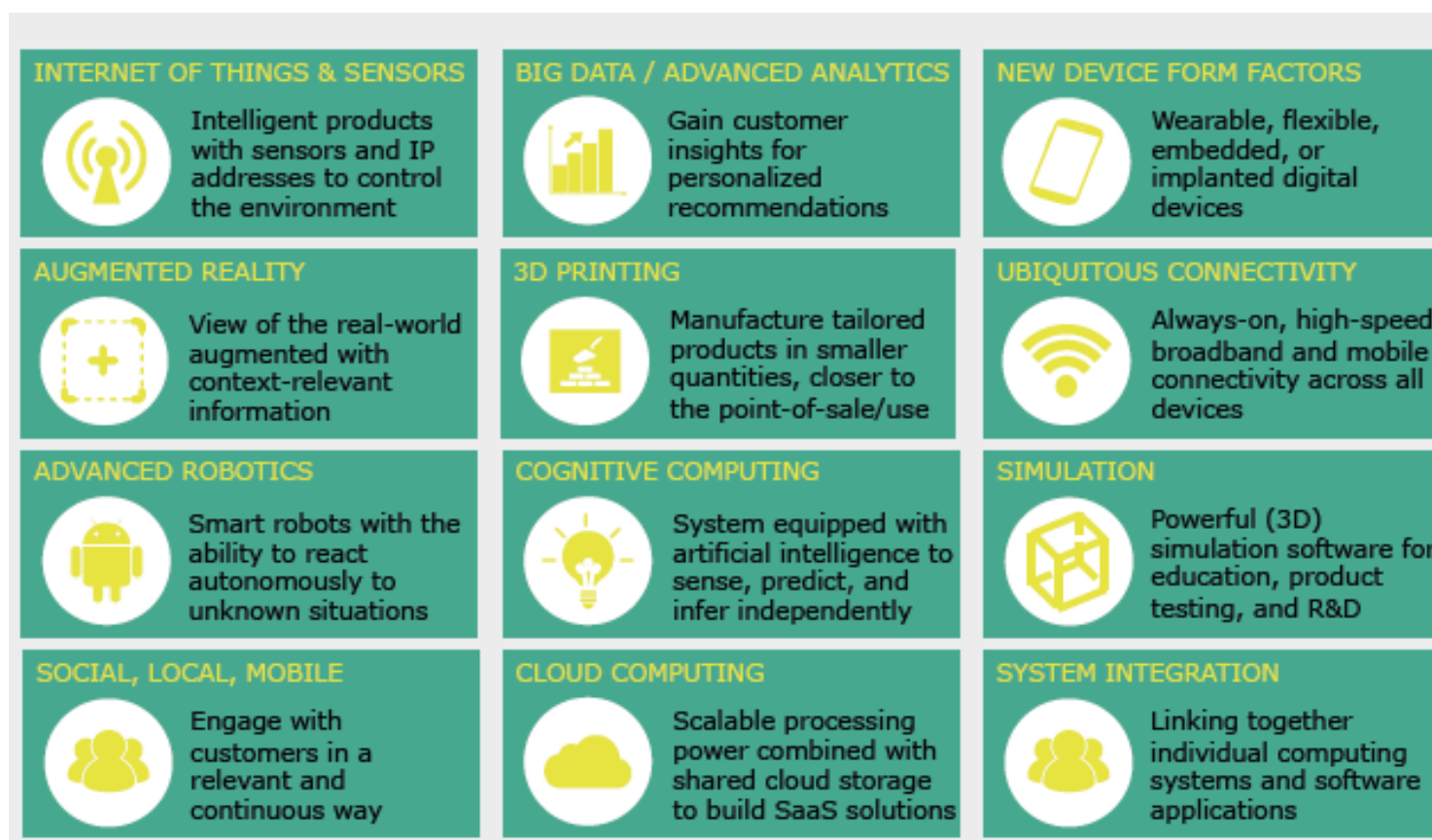
Le monde entrepreneurial, et à fortiori les PME, n'est évidemment pas épargné par ces changements profonds. Certains spécialistes parlent d'ailleurs de troisième (Anderson, 2012), voire de quatrième révolution industrielle pour qualifier le processus en cours, re-

nouant avec le mythe du progressisme technologique.

Cette digitalisation s'accompagne de tout un nouveau lexique qui n'est pas

toujours simple à appréhender : Internet des objets (IoT), cloud, Big data, intelligence artificielle (IA), réalité virtuelle et augmentée, impression 3D, blockchain, cybersécurité...

Illustration n°1 : la transformation de l'économie par la digitalisation (The Boston Consulting Group, 2016, p.6)





C'est d'autant plus vrai pour des petites structures comme les PME, qui ne disposent bien souvent pas des ressources ni des compétences nécessaires pour appréhender ces concepts abstraits et encore moins pour les opérationnaliser dans leur business model.

Même si la digitalisation est aujourd'hui considérée comme l'un des principaux vecteurs d'innovation, de compétitivité et de croissance pour les entreprises, il ne faut donc pas nier sa complexité ni en dresser un tableau idyllique.

L'usage de « l'expression » révolution industrielle » a [d'ailleurs] d'abord une fonction idéologique. Elle relève d'une rhétorique qui gomme les incertitudes et les contradictions du processus en le présentant comme linéaire. Elle offre un langage simple, voire simpliste, pour expliquer des évolutions compliquées » (Jarrige, 2015).

Par exemple, le risque pour les emplois est réel car la digitalisation implique l'automatisation de nombreuses activités. Comme le démontre ce graphique publié par l'OCDE dans l'un de ses rapports (Nedelkoska, Quintini, 2018), rien qu'en Belgique, 14% des emplois (= 660.000) seraient direc-

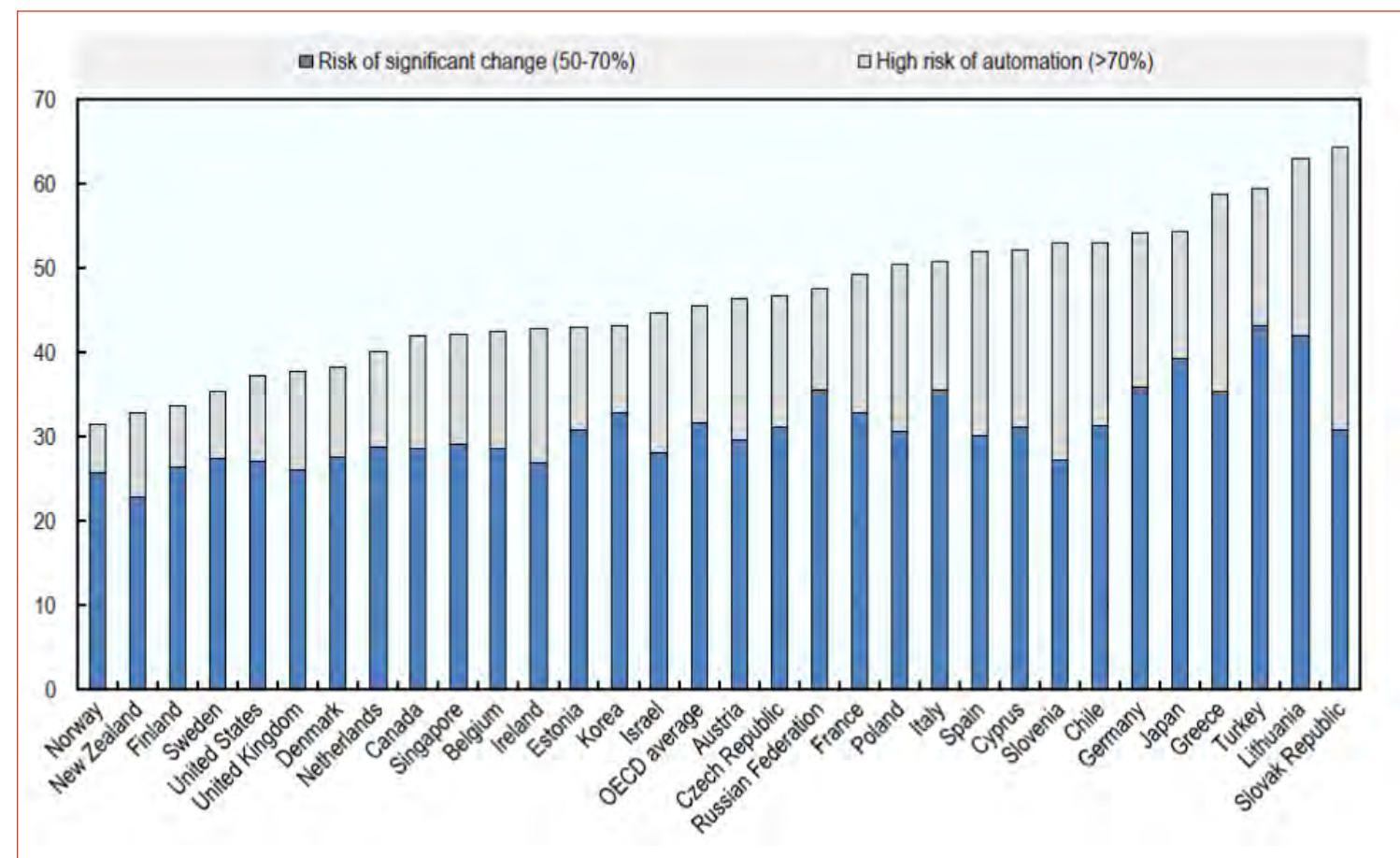
tement menacés par l'automatisation (risque d'automatisation allant au-delà de 70%) et 28,5% (= 1,35 millions) se verraient profondément modifiés (risque d'automatisation compris entre 50% et 70%).

Cette automatisation pourrait, en outre, être porteuse d'un approfondissement des inégalités sociales car ses princi-

pales victimes seront les groupes sociaux déjà plus vulnérables sur le marché du travail, comme les personnes les moins qualifiées ou les femmes (Manpowergroup, 2016).

Au-delà de la disparition pure et simple d'emplois, c'est d'abord et avant tout le contenu de ceux-ci qui évolue déjà et qui va continuer à évoluer, néces-

Illustration n°2 : variation entre pays du risque d'automatisation des emplois, % d'emplois à risque par niveau de risque (Nedelkoska, Quintini, 2018, p.49)



sitant des compétences qui n'étaient pas utiles auparavant ou qui n'existaient tout simplement pas. Les tâches les plus répétitives, en ce compris celles effectuées par les professions intellectuelles, vont progressivement être remplacées par de nouvelles activités demandant davantage de créativité, de compétences sociales et de

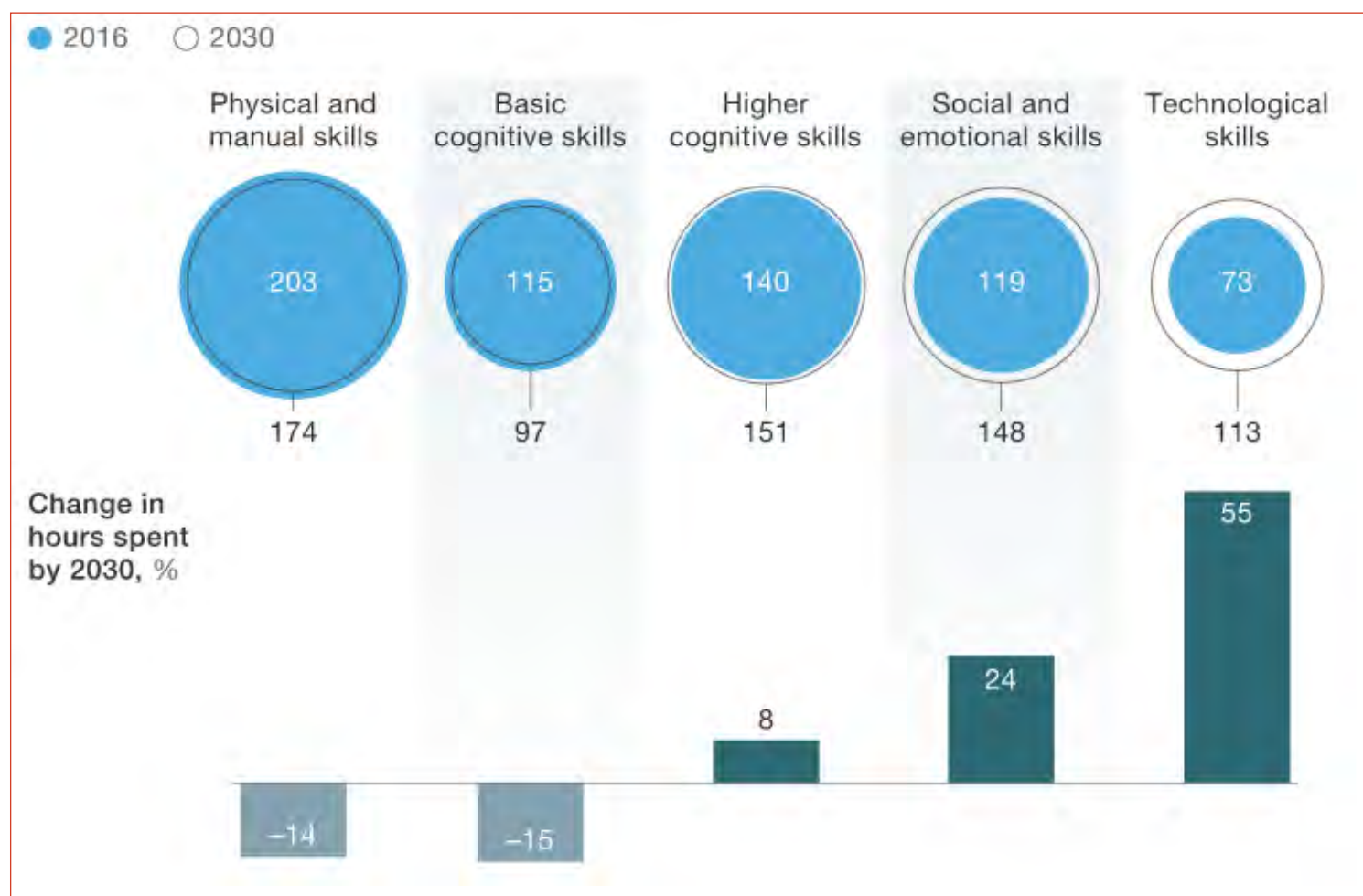
compétences numériques (Manyika, Sneider, 2018).

Bien entendu, tout n'est pas négatif non plus. Cette transition apporte également son lot de nouvelles opportunités. L'émergence des nouvelles technologies signifie la création de nouveaux emplois encore insoupçon-

nés. Elle devrait également donner de plus en plus d'autonomie aux travailleurs, créant un environnement de travail plus gratifiant.

Néanmoins, afin de tirer pleinement profit de la digitalisation de l'économie, un important effort de formation est indispensable car la transition est et sera difficile pour un bon nombre de travailleurs et de patrons de PME. L'évolution des technologies ne s'arrêtera pas pour laisser à chacun la possibilité de monter dans le train si rien n'est fait.

Illustration n°3 : nombre total d'heures prestées en Europe et aux Etats-Unis, estimation 2016 vs 2030, en milliards (Manyika, Sneider, 2018)



DOUBLE TRANSITION

Cette transformation numérique n'a pas lieu dans un vase clos. Une autre contrainte s'impose de plus en plus à l'agenda politique : celle du changement climatique. Afin d'y apporter une réponse, nos sociétés sont donc forcées de s'engager aussi dans une transition vers un modèle plus durable et la digitalisation n'est pas neutre vis-à-vis de celle-ci.

L'impact environnemental réel du déploiement des technologies de l'information et de la communication (ICT) est





un sujet débattu de longue date (Hilty, Bieser, 2017 ; Coroama, Mattern, 2019), mobilisant des avis engagés et contradictoires (GeSI, 2015 ; The Shift, 2019). Comme souvent, la réponse la plus factuelle se trouve quelque part entre les deux.

L'économie numérique, et l'innovation qu'elle implique, a effectivement le potentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans certains secteurs et peut permettre le déploiement de nouvelles solutions technologiques qui améliorent l'efficacité énergétique, comme les réseaux intelligents (GeSI, 2015).

Cependant, ces effets positifs espérés ignorent la plupart du temps ce qui est nommé en économie « l'effet de rebond » (Coroama, Mattern, 2019, p.1). La mise à disposition de nouveaux produits et services plus performants grâce à la digitalisation implique que la demande des entreprises et des consommateurs augmente dans le même temps, limitant leurs bénéfices environnementaux. C'est d'ailleurs ce que les chiffres tendent à démontrer : alors que le secteur numérique repré-

sente déjà à lui seul 4% des émissions mondiales de GES, c'est-à-dire davantage que le secteur de l'aviation, cette part pourrait monter à 8% d'ici 2025 et sa consommation énergétique augmente chaque année de 9% (The Shift, 2019, p.4).

Lorsqu'il est question de transformation numérique, il est donc essentiel pour mener une politique efficace de ne pas oublier son empreinte environnementale réelle et de « l'internaliser » autant que possible dans la transition durable, afin de ne pas ré-

duire à néant tous les efforts réalisés dans la lutte contre le changement climatique. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire est un moyen d'éviter cette surconsommation digitale, tout comme le développement de technologies pensées comme propres dès leur conception (« cleantech ») (Coroama, Mattern, 2019, p.7).

La Commission européenne l'a bien compris et associe désormais systématiquement digitalisation et durabilité comme les deux faces d'une même





pièce, celle d'une double transition nécessaire de l'économie européenne.

Cela n'est pas sans impact sur les PME. En effet, la nouvelle stratégie européenne pour les PME, dévoilée en mars 2020, vise non seulement à soutenir leur digitalisation mais également leur adoption de modèles durables. Leur pleine implication dans la double transition est nécessaire pour faire de

l'Union européenne (UE) « une économie numérique agile, neutre pour le climat et efficace dans l'utilisation des ressources » (Eur-Lex, 2020).

QUELQUES CHIFFRES EN BELGIQUE

En matière d'intégration des technologies numériques dans les entreprises,

la Belgique fait plutôt figure de bon élève en se classant sur la troisième marche du podium européen, seulement dépassée par l'Irlande (1ère) et la Finlande (2ème) (Commission européenne, 2020).

Cette bonne performance ne doit toutefois pas éclipser une autre observation. Ainsi que le démontrent les chiffres publiés annuellement dans le tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants du SPF Economie (2019), les disparités restent considérables selon la taille des entreprises.

Par exemple, alors que 93,8% des entreprises dites « moyennes » (50 à 249 employés) disposent d'un site web, elles ne sont que 60,3% des microentreprises (2 à 9 employés) dans ce cas (SPF Economie, 2019).

Cet écart en fonction des tailles de PME se répète pour d'autres paramètres comme l'achat de services de cloud computing, l'analyse des données massives (plus couramment appelées « Big data ») ou encore le paiement pour la diffusion de publicité sur internet (Statbel, 2019).

Illustration n°4 : types de site web des PME, en pourcentage (données 2018) (SPF Economie, 2019, p.39)

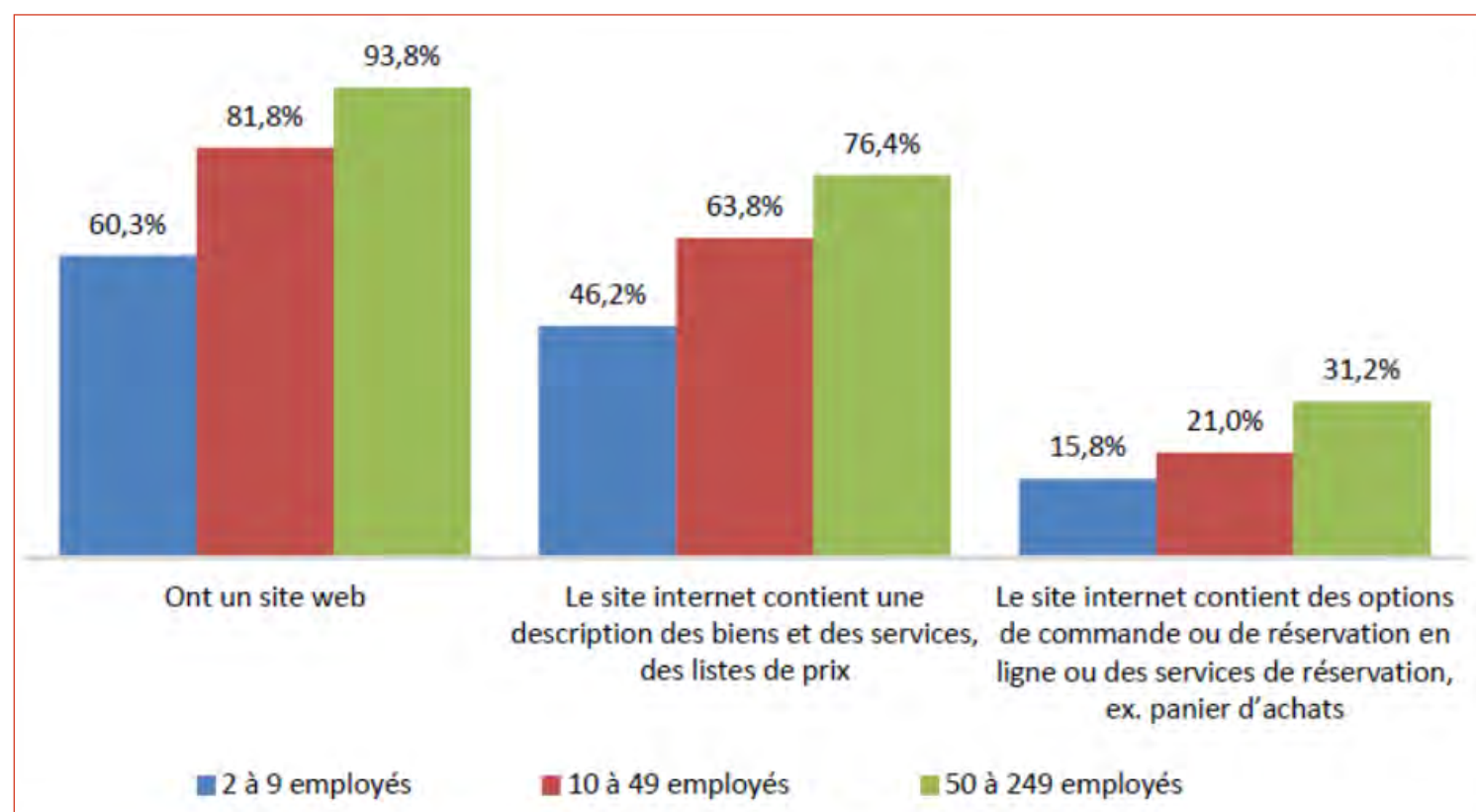




Illustration n°5 : utilisation du cloud, du Big data et de la publicité internet selon la taille de PME (données 2018) (Statbel, 2019)

Année	Classe de taille	2-9	10+	
			10-49	50-249
2018	Achat de services de Cloud Computing	21%	36%	55%
	Analyse des données massives (big data)	10%	17%	33%
	Payent pour diffuser de la publicité sur internet	24%	29%	32%

Ce que ces statistiques démontrent, c'est que, même si les termes anglophones de « start-up » et de « scale-up » se sont imposés dans le discours officiel et que le secteur technologique prend une place importante grâce à sa haute valeur ajoutée, force est de constater qu'une grande partie de nos économies, et la Belgique n'y fait pas exception, sont encore et toujours basées sur un tissu de microentreprises « traditionnelles », encore relativement débutantes dans la digitalisation. En 2018, ces microentreprises (0 à 9 employés) représentaient en Belgique 96,6% des assujettis à la TVA, tous secteurs confondus. (SPF Economie, 2019, p.21).

Or, si nous souhaitons que les PME puissent pleinement profiter des dernières innovations, fondées, par exemple, sur des systèmes avancés d'IA, il leur faut déjà au préalable appréhender correctement et maîtriser un certain niveau de digitalisation « de base ». Une partie des entrepreneurs reste encore méfiante ou ne comprend pas ce que ces technologies peuvent lui apporter en termes d'applications concrètes dans son business quotidien.

Ces doutes persistants reflètent ceux de la population en général. Une étude récente réalisée par le SPF Economie sur la perception de l'IA par les

Belges (2019) a ainsi mis en avant le fait que la population belge la perçoit à 72% comme une évolution positive pour la société mais, dans le même temps, craint les répercussions sur la protection de la vie privée et des données personnelles (85%). Elle s'inquiète aussi de la perte de l'utilisation du bon sens humain (85%) et des interactions humaines (82%). Une majorité des Belges est d'ailleurs favorable à l'action gouvernementale, afin de protéger les citoyens des risques éthiques de l'IA (74%) et pour soutenir les employeurs et les employés lors de son déploiement sur le lieu de travail (65%).

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « JE PASSE AU DIGITAL » ET SES BONNES PRATIQUES

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE

Partant de ces constatations, la Direction Générale « Politique des PME » du SPF Economie a souhaité travailler au comblement de ce retard dans la digitalisation des plus petites entreprises. Elle a donc mené, tout au long de l'année 2019, une campagne de sensibilisation des microentreprises (0 à 9 employés) « traditionnelles » intitulée « Je passe au digital ».

Le meilleur moyen de convaincre les entrepreneurs et de les inspirer n'est pas de leur fournir des conseils théo-



Illustration n°6 : témoignage d'un lauréat, exemple réussi de digitalisation d'une « petite boulangerie traditionnelle »

Vidéo de Bakkerij Heidi en VOSTFR à intégrer (<https://www.youtube.com/watch?v=9Yfdzhbjyp4>)



riques, mais bien de leur montrer des exemples concrets provenant de leurs pairs, sur le terrain. 29 témoignages ont ainsi été recueillis. Un panel varié, tant sur le plan des secteurs d'activités (boulangerie, artisan, agence immobilière, horeca, fiduciaire, entreprise active dans l'événementiel..., dont plusieurs entrepreneurs indépendants) que du niveau de digitalisation, du plus basique au plus avancé.

La diffusion s'est faite, entre autres, par une mobilisation du public. Celui-ci était invité à désigner, au côté d'un jury

d'experts, cinq lauréats, qui ont ensuite été mis en avant par des vidéos-témoignages tournées au sein de leur entreprise.

Au total, près de 600.000 personnes liées au milieu micro-entrepreneurial ont été touchées par ces vidéos et plus de 50.000 ont poursuivi leur chemin vers la plateforme accueillant l'ensemble des témoignages.

Ces derniers ont permis de synthétiser une série de bonnes pratiques dont les sections suivantes serviront à présenter le résultat.



PRÉSENCE SUR LE WEB ET COMMUNICATION

L'une des premières choses qui apparaît dans les témoignages recueillis, c'est l'importance pour l'entreprise d'une présence de qualité sur le web. Cette dernière passe par différents canaux, que ce soit un site internet ou un compte sur un ou plusieurs réseaux sociaux.

Avant même de créer son propre contenu, il est essentiel que l'entrepreneur prenne garde aux premières informations qu'un internaute trouvera en le cherchant sur un moteur de recherche et les maintienne à jour. Un premier pas pour lui sera déjà de chercher sa propre entreprise sur internet et de voir à quel résultat il aboutit.

Un entrepreneur doit également veiller à ce que son référencement soit bon, afin que son entreprise s'affiche dans les premiers résultats et ne soit pas invisible. Au-delà des cinq premiers résultats, les chances qu'un potentiel client s'intéresse à l'entreprise diminuent en effet fortement. Cela lui assurera un rayonnement bien plus large que ne pourra jamais le faire une boutique physique seule, attirant de nouveaux clients qu'il n'aurait pas atteints autrement.

Au départ, un site web se limitera probablement à une simple vitrine com-

prenant des informations de base sur l'entreprise et les produits ou services qu'elle offre. Son entretien demande du temps et une bonne organisation pour assurer un suivi optimal et le conserver à jour. Cela n'exige cependant pas de compétences techniques particulières.

Parmi les différents réseaux sociaux existant, Facebook constitue souvent le premier choix. Il est le réseau social le plus utilisé en Belgique et celui qui touche le plus large public dans la population. Il ouvre un canal de discussion direct entre l'entreprise et ses clients et permet la communication rapide de promotions, d'actions, d'événements, des heures d'ouverture, du lancement de nouveaux produits...

Toutefois, selon le secteur d'activité de l'entreprise, d'autres réseaux sociaux

pourraient s'avérer complémentaires, voire même davantage prioritaires :

- Instagram, qui permet une communication différente par l'image et touche un public plus jeune ;
- LinkedIn, qui vise le public professionnel et entrepreneurial ;
- Twitter, pour une communication courte et ciblée et générer davantage d'interactions avec sa communauté ;
- Vimeo, afin de montrer ses productions audiovisuelles ;
- Pinterest, également centré sur le visuel et qui intéresse un public plus féminin.





De manière générale, ces nouvelles formes de marketing digital remplacent de plus en plus la communication papier. La fidélisation de la clientèle est meilleure pour un coût moindre, grâce à la mise en ligne de messages réguliers, l'envoi de newsletters

électroniques... La publicité peut également se faire sous forme audiovisuelle, en réalisant des vidéos dévoilant le savoir-faire et la vie interne de l'entreprise.

L'entrepreneur avisé prendra toutefois garde au fait qu'une campagne de com-

munication web ne se prépare pas du tout de la même manière qu'une campagne de communication passant par les médias classiques. Une campagne non réfléchie et mal ciblée sur les réseaux sociaux risque de n'avoir qu'un très faible impact.

Illustration n°7 : tableau synthétique n°1 des bonnes pratiques

<u>Présence sur le web et communication</u>	
<u>Avantages</u>	<u>Risques / Défis</u>
✓ Meilleure visibilité et rayonnement plus large. ✓ Communication rapide et directe avec le client (potentiel). ✓ Choix de la présence en ligne selon le public à atteindre : Facebook (plus large) ; Instagram (public plus jeune ; communication par l'image), LinkedIn (public professionnel et entrepreneurial), Vimeo (productions audiovisuelles), Pinterest (public plus féminin)... ✓ Fidélisation de la clientèle plus aisée via newsletters, vidéos, posts. ✓ Ciblage beaucoup plus précis du marché potentiel.	✗ Image négative en cas de présence de mauvaise qualité: - Site web avec un design trop amateur. - Informations et site pas à jour. - Premières informations recueillies par l'internaute lors d'une recherche ne conviennent pas. ✗ Besoin de temps pour la gestion de la présence sur internet. ✗ Protection des données personnelles, surtout avec des hébergeurs gratuits (⚠ RGPD). ✗ Choix non approprié du type de média online selon le public visé et l'image de l'entreprise à refléter.



SITE WEB ET FONCTIONNALITÉS PLUS AVANCÉES

Au-delà de la communication et de l'aspect vitrine, un site web peut disposer de nombreuses fonctionnalités, offrant un meilleur service au client et facilitant la gestion de la relation entre l'entreprise et celui-ci.

Sans aller jusqu'à une plateforme complète d'e-commerce (qui implique des coûts lo-

gistiques supplémentaires qui peuvent être lourds pour une petite entreprise), un système efficace de commande en ligne avec un retrait en magasin ou dans un point de collecte est une solution qui a prouvé son efficacité auprès de plusieurs des témoins. Il leur permet, par exemple, de minimiser les pertes de temps au téléphone et les erreurs de commande.

Si l'entrepreneur décide de développer un site de vente en ligne complet, impliquant

des livraisons, l'intérêt peut aussi se situer dans la prospection de nouveaux marchés, à la fois à l'intérieur et au-delà des frontières du pays d'origine. C'est particulièrement intéressant dans le contexte du marché unique européen. Le multilinguisme devient alors une nécessité, particulièrement l'anglais, pour attirer des clients étrangers. Attention qu'il n'y a néanmoins pas de grande utilité pour l'entrepreneur de disposer d'un site web en langue étran-

Illustration n°8 : tableau synthétique n°2 des bonnes pratiques

Site web et fonctionnalités plus avancées Exemples: système de commande en ligne avec retrait en magasin ou dans un point de collecte, logiciel de gestion des stocks, étiquetage automatisé, mise à disposition d'un module de création 3D, production automatique de devis, listes d'achats ou factures, sauvegarde des données pendant un processus de commande ou de réservation, prise de rendez-vous en ligne...	
<u>Avantages</u>	<u>Risques / Défis</u>
✓ Meilleur service au client. ✓ Facilitation de la gestion de la relation client. ✓ Diminution des erreurs de commande. ✓ Gain de temps. ✓ Meilleure vue d'ensemble de l'activité. ✓ Facilitation de la gestion des stocks. ✓ Prospection de nouveaux marchés.	✗ Difficulté de gérer en parallèle les processus de ventes « physiques » et « online » ✗ Rapidité d'exécution attendue par le client. ✗ Multilinguisme en cas de nouveaux marchés dans d'autres zones linguistiques. ✗ Besoin de compétences/connaissances IT. ✗ Investissement en temps, énergie et ressources. ✗ Problèmes informatiques ont des répercussions plus importantes.



gère si aucun membre de son personnel n'est capable de la parler couramment.

Un webshop peut également compenser, au moins partiellement, la perte de clients en cas de coups durs économiques. Par exemple, lors de travaux de voiries qui limitent l'accès physique au magasin ou à l'entreprise mais aussi lors d'une crise

telle que celle du Covid-19, sur laquelle nous reviendrons en conclusion.

Enfin, d'autres types d'activités (agence immobilière, service de formation, cabinet médical, salon de coiffure...) se facilitent la vie par la prise de rendez-vous en ligne via des agendas électroniques interactifs, associée éventuellement à un mode de

paiement sécurisé. Une nouvelle fois, le gain de temps est important, tant pour l'entrepreneur que pour le client.

GESTION INTERNE

Digitaliser sa gestion interne requiert avant tout de la curiosité et de l'ouverture d'esprit. De très nombreuses applications digitales peu coûteuses existent

Illustration n°9 : tableau synthétique n°3 des bonnes pratiques

<u>Gestion interne</u>	
Exemples: réalisation de 'to do lists', gestion de projet, sauvegardes et stockage dans le cloud, synchronisation instantanée des documents, facturation et comptabilité, agendas électroniques synchronisés...	
<u>Avantages</u>	<u>Risques / Défis</u>
✓ Nombreuses applications existantes, peu coûteuses.	✗ Plusieurs tentatives d'essais/erreurs avant de trouver l'outil optimal.
✓ De plus en plus d'applications sectorielles.	✗ Besoin d'une connexion internet haut débit sans faille.
✓ Accès aisé à tout moment et sauvegardes automatiques des documents via le stockage dans le cloud.	✗ Protection des données personnelles : identifier les outils les plus respectueux ( RGPD).
✓ Synchronisation instantanée.	✗ Cyberattaques.
✓ Analyse des données reçues sous formes statistiques et graphiques.	✗ Besoin de compétences IT, de formations internes et de coaching.
✓ Automatisation des tâches et réduction des erreurs (ex : système de caisse intelligente).	
✓ Simplification de la gestion du personnel.	



désormais sur le marché et de plus en plus d'applications sectorielles apparaissent également.

Sans accompagnement, l'entrepreneur devra néanmoins être conscient qu'il est probable qu'il lui faudra faire plusieurs tentatives pour trouver celles qui correspondent le mieux à ses attentes. Mais ce n'est pas cher payé par rapport au gain final.

L'emploi des possibilités offertes par le cloud constitue un must pour pas mal d'entrepreneurs. Il permet d'avoir accès à ses documents depuis n'importe quel endroit et à tout moment, sans risquer de perdre ses données en cas de problème avec le matériel informatique. La continuité des activités est donc assurée et sécurisée. Plusieurs collaborateurs peuvent, en outre, travailler en même temps sur un même projet car la synchronisation entre chacun des postes de travail est instantanée. Le cloud autorise également l'utilisation de ressources et de logiciels informatiques à distance, limitant le coût de l'infrastructure informatique physique nécessaire.

Afin de connaître au mieux les habitudes et les préférences de leurs clients, certains entrepreneurs se servent des opportunités rendues possibles par le « Big data ». Pour ce faire, des outils comme Google Analytics ou Matomo, pour ne citer que ces deux exemples, analysent les données reçues sous forme de statistiques et de graphiques. Il est cependant conseillé de faire preuve de prudence en matière de respect du Règlement Général européen de Protection des Données (RGPD) (Eur-Lex, 2016).

Bien entendu, toutes ces fonctionnalités digitales nécessitent des compétences différentes de celles qui étaient précédemment valorisées. C'est pourquoi l'un des témoins explique organiser, de manière régulière, des formations internes et du coaching avec des spécialistes du secteur IT, afin de rapidement familiariser les (nouveaux) employés aux outils utilisés dans l'entreprise. Selon lui, cela constitue un facteur d'attractivité non négligeable pour les candidats à l'embauche et lui permettre également de conserver son personnel.

PLANIFIER SA TRANSFORMATION DIGITALE

La décision de digitaliser l'entreprise ne doit jamais être prise à la légère. Elle implique un investissement certain en temps, en argent et en énergie. C'est pourquoi il est essentiel que cette digitalisation soit correctement réfléchie et planifiée en étapes de développement bien identifiées, grâce à une feuille de route à long terme.

Pour ce faire, certains des témoins ont décidé de directement faire appel à des start-ups ou des entreprises spécialisées dans l'accompagnement et la conception d'outils digitaux personnalisés par rapport à leurs besoins.

Une relation de confiance peut d'ailleurs se tisser avec un partenaire particulier, qui aidera alors l'entreprise dans toutes les étapes de développement de l'outil digital et se montrera proactif pour imaginer les suivantes en fonction des besoins et des moyens de l'entreprise, ainsi que des technologies disponibles.

Étant donné la petite taille des entreprises-témoins de la campagne, le

nombre de progiciels de gestion intégrée de type ERP (Enterprise Ressource Planning) est limité mais l'idée derrière leurs environnements digitaux respectifs est la même : obtenir une vue d'ensemble de tous les processus de la PME grâce, par exemple, à une centralisation des stocks, à des fiches de travail et de temps, etc.

Pour les petites entreprises capables de le mettre en œuvre, un progiciel ERP constitue toutefois un outil incontournable en termes de centralisation et de digitalisation de tous les processus de l'entreprise. Auparavant réservé aux entreprises de plus grande taille, il se démocratise de plus en plus. Un ERP s'adapte entièrement aux besoins de l'entreprise et permet un échange de données en temps réel entre tous les départements. Il propose, en outre, des indicateurs de performance autorisant le monitoring de l'activité et de la performance de la société. C'est un précieux support d'aide à la décision pour un chef d'entreprise.

REVOIR SA STRATÉGIE COMMERCIALE ET/OU SON MODÈLE D'ENTREPRISE

Au cours de leurs réflexions sur la digitalisation, certains des entrepreneurs-témoins en sont venus à repenser entiè-

rement leur stratégie commerciale et/ou leur modèle d'entreprise, de A à Z.

Par exemple, alors qu'il possédait au départ une entreprise exclusivement active dans les services de catering, l'un des lauréats de la campagne a développé son propre logiciel, en s'associant à un spécialiste des technologies, et le commercialise désormais auprès de tous les autres acteurs de son secteur d'activité. D'une concurrence, il en a fait une collaboration.

Un autre témoin explique avoir transformé entièrement et étendu son activité de location business-to-business (B2B) de matériel de construction lourd, en développant sa propre plateforme digitale.

La digitalisation implique également de repenser les métiers de type fiduciaire. En effet, elle offre un suivi en temps réel de leurs comptes aux clients et crée une nouvelle dynamique, par la spécialisation dans des activités de conseil de plus en plus personnalisés.

Dans le cas d'une agence immobilière, il est possible d'aller jusqu'à digitaliser l'entièreté du processus de location ou d'achat d'un bien immobilier, du

signalement de l'intérêt jusqu'à la signature des papiers finaux, réduisant ainsi de 80% la charge administrative.

De manière générale, le gain de temps, de productivité et la réduction des coûts obtenus par la transformation digitale peut aussi servir à engager de nouvelles personnes, pour des fonctions innovantes qui n'existaient pas il y a encore quelques années. On peut penser, par exemple, aux « community managers ».

DES SOUTIENS PUBLICS À CHAQUE NIVEAU DE POUVOIR : EUROPÉEN, FÉDÉRAL ET RÉGIONAL

Afin de les aider à planifier et à tirer le meilleur profit de leur transformation digitale, les PME peuvent faire appel à de nombreux dispositifs de soutien à chaque niveau de pouvoir. Cette section ne se veut pas exhaustive mais donne une idée, à l'heure d'écrire ces lignes, de diverses solutions existantes.



LES SOUTIENS EUROPÉENS

Au niveau européen, un des instruments phares de soutien aux PME est le système de garantie des prêts (« Loan Guarantee Facility » ; LGF) du programme européen pour la compétitivité des PME, le programme COSME (Commission européenne, s.d.).

Depuis 2014, COSME a pour but de faciliter l'accès au financement, de soutenir l'internationalisation et l'accès aux marchés, de créer un environnement favorable à la compétitivité et d'encourager la culture d'entreprise. Son action se concentre sur les PME « moins innovantes » qui ne peuvent bénéficier des aides du programme européen Horizon 2020, consacré à la recherche et au développement.

L'instrument LGF de COSME sert à obtenir une couverture pour les prêts octroyés aux PME par les intermédiaires financiers (les banques, par exemple), réduisant ainsi les risques pour ces derniers et augmentant de facto le volume de prêts accordés aux PME. La couverture est plafonnée à un montant de 150.000 euros, sans dépasser 70% du volume total du prêt.

Le LGF, au vu de son succès, sera maintenu dans le nouveau programme « InvestEU » (Eur-Lex, 2018), actuellement en cours de négociations et qui succédera à COSME pour le volet financement du prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2021-2027. Ce dernier fixe, sur une période de sept ans, les plafonds annuels de dépenses de l'Union européenne.

Depuis 2019, le dispositif LGF a été réorienté pour couvrir également les projets de transformation numérique des PME.

En Belgique, trois intermédiaires financiers principaux sont habilités à proposer cette couverture des prêts aux PME : la banque Belfius, la Société flamande d'Investissement PMV (Participatiemaatschappij Vlaanderen) et la Société wallonne de financement et de garantie des PME (SOWALFIN) (Fond européen d'investissement, 2020).

LES SOUTIENS FÉDÉRAUX

Dans le cadre du plan fédéral de soutien aux PME (Ministre des PME, 2015), trois mécanismes fiscaux sont prévus :

- le Tax Shelter pour les start-ups (2015) et les scale-ups (2018) ;
- la dispense partielle du pré-compte professionnel pour les starters (4 premières années) ;
- la déduction fiscale majorée pour investissement, élargie aux investissements numériques.

En ce qui concerne le volet digitalisation au sens strict, c'est cette dernière qui est particulièrement pertinente. Les investissements numériques pouvant être déduits fiscalement incluent :

- le paiement électronique, y compris pour le développement d'une plateforme d'e-commerce ;
- la facturation, la signature et l'archivage électroniques ;
- la sécurité des données et des réseaux, c'est-à-dire la cybersécurité.





Alors que les PME peuvent habituellement déduire 8% de leurs investissements, le taux majoré est porté à 13,5%. En ce qui concerne les investissements réalisés en 2018 et 2019, il était même de 20% (SPF Finances, s.d.).

Par ailleurs, à la suite de recommandations de l'OCDE, la Belgique a transformé en 2016 son régime de déduction pour revenus de brevet (DRB) en un régime de déduction pour revenus d'innovation (DRI) (Slaedts, 2017).

Le DRI est plus souple par rapport aux nouvelles réalités technologiques et permet de déduire 85% des revenus nets d'innovation. C'est un soutien important pour les entreprises innovantes, dont de nombreuses PME. Outre les brevets, le DRI inclut, par exemple, les logiciels informatiques protégés par les droits d'auteur.

LES SOUTIENS RÉGIONAUX

En ce qui concerne les subsides directs aux PME, ce sont les Régions qui sont compétentes. Chacune d'elles a donc développé son propre dispositif de soutien à la digitalisation avec des modalités

spécifiques, comme le montre le tableau ci-dessous.

Néanmoins, l'objectif est partagé. Il s'agit de financer une mission de consultance, confirmant ce besoin d'accompagnement de la PME dans sa transformation digitale.

Cela permet à la PME de :

- dresser un état des lieux de sa maturité numérique ;
- établir un plan d'action ;
- être accompagnée dans la mise en œuvre de ce plan.

Illustration n°10 : dispositifs régionaux de soutien financier à la digitalisation des PME (Chèques-entreprises, s.d. ; VLAIO, s.d. ; Bruxelles Économie et Emploi, s.d.)

	Région wallonne	Région flamande	Région bruxelloise
Nom du dispositif	Chèque « Maturité numérique »	Kmo-portefeuille	Prime web
Type de projet soutenu	Transformation numérique	Amélioration de la qualité de l'entreprise	Site web / E-commerce
Montant maximal	60.000 euros	7.500 euros	5.000 euros
% maximal d'intervention	75%	Entreprise moyenne (50 à 249 employés) : 20% Petite entreprise (< 50 employés) : 30%	De 40% à 60% selon différents critères (starters, entreprises sociales...)
Temporalité	Répartition sur 3 ans	1x par an	1x par an

CONCLUSION : LE COVID-19, ACCÉLÉRATEUR DE LA DIGITALISATION DES PME ?

Si la transformation digitale s'impose de plus en plus aux PME et qu'il est crucial qu'elles en saisissent pleinement les opportunités pour assurer leur pérennité, un évènement est venu rendre encore plus prégnante cette nécessité : la crise du Covid-19.

Dans un monde où les contacts physiques doivent être limités, pour éviter la propagation d'un virus tel que celui qui sévit actuellement, les entreprises dont le business model est encore peu ou pas du tout numérique se retrouvent davantage en difficulté que celles qui avaient déjà préalablement entamé ce processus de transformation.

Tout le monde tente de s'adapter à la nouvelle donne : secteur du commerce de détail, secteur de l'éducation, secteur culturel, secteur de l'horeca, secteur de la finance et de l'assurance...

Les initiatives se sont multipliées ces dernières semaines, tant bénévoles qu'intéressées, tant du secteur public que du secteur privé, pour soutenir en particulier les commerçants dont les magasins faits de briques et de mortier ont dû fermer. Les nouvelles boutiques d'e-commerce, souvent créées avec les moyens du bord, ont ainsi fleuri sur internet et les réseaux sociaux afin de tenter de limiter les pertes (OCDE, 2020).

Cette potentielle bouée de sauvetage temporaire n'est cependant pas la panacée. Si l'e-commerce peut effectivement aider dans certains secteurs, un entrepreneur averti devrait se méfier de ce qui pourrait s'avérer être une arme à double tranchant. Le passage d'un magasin physique à une plateforme d'e-commerce, s'il est fait dans la précipitation et sans planification, ce qui est le cas ici, pourrait à terme être contre-productif et trop coûteux pour un petit commerçant incapable d'assurer toute la logistique (OCDE, 2020).

C'est d'ailleurs ce que montre la réalité du terrain. Nombre d'entrepreneurs se retrouvent rapidement débordés par les commandes, sont obligés d'en

annuler entièrement ou partiellement, font des mécontents et cela n'est pas positif pour leur réputation. Une première mauvaise expérience virtuelle pourrait même rendre la PME encore plus méfiante à l'idée de réitérer l'expérience des nouvelles technologies dans le futur, alors même qu'elle aurait pu en bénéficier avec la préparation adéquate (OCDE, 2020).

De manière générale, les appels au tout digital devraient aussi être nuancés. Profiter de la digitalisation est une chose qui doit être encouragée, mais en devenir totalement dépendant en est une autre. Cela rendrait vulnérable les PME à d'autres types de chocs, comme celui d'une brèche cybersécuritaire de grande échelle mettant à terre le monde virtuel. Même si cela paraît improbable aujourd'hui, qui aurait imaginé il y a six





mois qu'un virus apparu dans une province reculée de la Chine entraînerait le confinement forcé d'une grande partie de la population mondiale ?

Plus que jamais, les conseils d'accompagnement soulignés tout au long des présentes lignes restent d'application. Un effort tout particulier doit être mené dans le but de pérenniser toutes ces nouvelles initiatives, et ainsi permettre aux PME de sortir par le haut de la crise actuelle. Dans ce cadre, les autorités publiques, dont le SPF Economie, ont, et auront encore à l'avenir, un rôle essentiel de soutien à jouer.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Chris, Makers: la nouvelle révolution industrielle, Londres: Pearson, 2012, 309p.
- BRUXELLES ECONOMIE ET EMPLOI, « Prime web : développer un site internet ou une plateforme d'e-commerce », site de Bruxelles Économie et Emploi, s.d., <http://werk-economie-emploi.brussels/fr/prime-web> (page consultée le 3 mai 2020).
- CHEQUES-ENTREPRISES, « Maturité numérique », site de Chèques-entreprises, s.d., <https://www.chèques-entreprises.be/cheques/maturite-numerique/> (page consultée le 3 mai 2020).
- COMMISSION EUROPÉENNE, « Digital Economy and Society Index Report 2020 - Integration of Digital Technology », site de la Commission européenne, 2020, <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/integration-digital-technology> (page consultée le 12 juin 2020).
- COMMISSION EUROPÉENNE, « COSME financial instruments », site de la Commission européenne, s.d., https://ec.europa.eu/growth/access-to-finance/cosme-financial-instruments_en (page consultée le 30 avril 2020).
- COROAMA, Vlad C., MATTERN, Friedemann, « Digital Rebound – Why Digitalization Will Not Redeem Us Our Environmental Sins », Department of Computer Science, ETH Zurich, 2019, <https://www.vs.inf.ethz.ch/publ/papers/CoroamaMat-tern2019-DigitalRebound.pdf> (page consultée le 30 avril 2020).
- EUR-LEX, « Une stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique », site d'Eur-Lex, 10 mars 2020, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1588369114202&uri=CELEX:52020DC0103> (page consultée le 30 avril 2020).
- EUR-LEX, « Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil établissant le programme InvestEU », site d'Eur-Lex, 6 juin 2018, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2018%3A439%3AFIN> (page consultée le 1^{er} mai 2020).
- EUR-LEX, « Règlement Général européen de protection des données », site d'Eur-Lex, 27 avril 2016, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0679> (page consultée le 1^{er} mai 2020).
- FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (FEI), « Competitiveness of Enterprises and SMEs – Loan Gua-



- rantee Facility (COSME-LGF) : selected financial intermediaries », site du FEI, 30 avril 2020, https://www.eif.org/what_we_do/guarantees/single_eu_debt_instrument/cosme_loan-facility-growth/cosme_lgf_signatures.pdf (page consultée le 12 juin 2020).
- GLOBAL E-SUSTAINABILITY INITIATIVE (GeSI), « #SMARTer2030 - ICT Solutions for 21st Century Challenges », site de GeSI, 2015, http://smarter2030.gesi.org/downloads/Full_report.pdf (page consultée le 30 avril 2020).
 - HILTY, Lorenz M., BIESER, Jan C.T., « Opportunities and Risks of Digitalization for Climate Protection in Switzerland », Informatics and Sustainability Research Group, Université de Zurich, 2017, https://www.ifi.uzh.ch/dam/jcr:066776d8-d2b0-4c7c-b75d-6b7283cb5791/Study_Digitalization_Climate_Protection_Oct2017.pdf (page consultée le 30 avril 2020).
 - JARRIGE, François, « Révolutions industrielles : histoire d'un mythe », Revue Projet, vol. 349, no. 6, 2015, pp. 14-21.
 - MANYIKA, James, SNEADER, Kevin, « AI, automation, and the future of work: Ten things to solve for », site de McKinsey Global Institute, 2018, <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/ai-automation-and-the-future-of-work-ten-things-to-solve-for> (page consultée le 30 avril 2020).
 - MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDÉPENDANTS, DES PME, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE, « Plan fédéral pour les PME », site du Ministre des PME, 2015, <https://ducarme.belgium.be/sites/default/files/articles/Plan%20PME.pdf> (page consultée le 30 avril 2020).
 - NEDELKOSKA, Ljubica et QUINTINI, Glenda, « Automation, skills use and training », site de l'OCDE, 8 mars 2018, https://www.oecd-ilibrary.org/employment/automation-skills-use-and-training_2e2f4eea-en (page consultée le 28 avril 2020).
 - NOTLEY, Tanya, « The environmental costs of the global digital economy in Asia and the urgent need for better policy », Media International Australia, SAGE, 2019, https://www.academia.edu/39219020/The_environmental_costs_of_the_global_digital_economy_in_Asia_and_the_urgent_need_for_better_policy (page consultée le 29 avril 2020).
 - MANPOWERGROUP, « The Skills Revolution : Digitalization and why skills and talent matter », site de ManpowerGroup, 2016, https://www.manpowergroup.com/wps/wcm/connect/5943478f-69d4-4512-83d8-36bfa6308f1b/MG_Skills_Revolution_lores.pdf?MOD=AJPERES&CACHEID=5943478f-69d4-4512-83d8-36bfa6308f1b (page consultée le 27 avril 2020).
 - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), « Enabling SMEs to Benefit from Digitalisation - In progress report », site web de l'OCDE, 2020, <http://www.oecd.org/going-digital/sme/> (page consultée le 4 mai 2020).

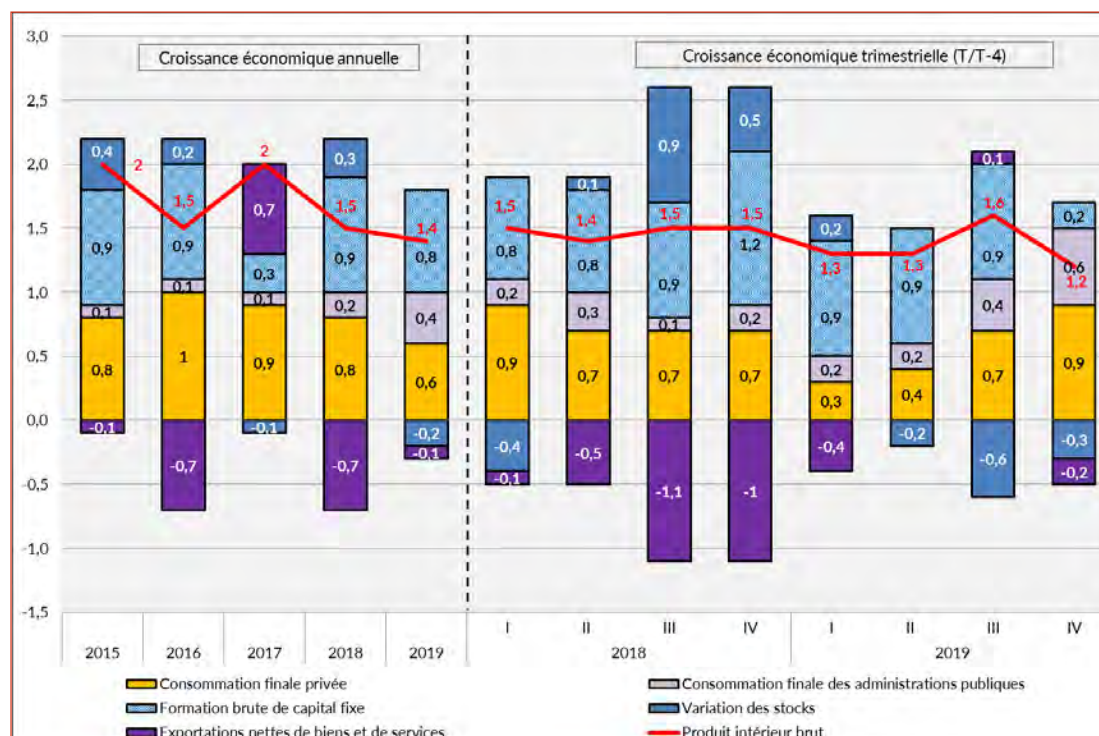


- SLAEDTS, Tine, « Innover en Belgique avec la déduction pour revenus d'innovation : les nouveautés », site de BDO Belgium, 20 février 2017, <https://www.bdo.be/fr-be/actualites/2017/innover-en-belgique-avec-la-deduction-pour-revenus> (page consultée le 5 mai 2020).
- SPF ECONOMIE, « Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants (2019) », site web du SPF Economie, 2019, <https://economie.fgov.be/fr/publications/tableau-de-bord-des-pme-et-des-0> (page consultée le 4 mai 2020).
- SPF ECONOMIE, « Perception de l'intelligence artificielle (IA) par les Belges », site web du SPF Economie, 2019, [publications/perception-de-lintelligence](https://economie.fgov.be/fr/publications/perception-de-lintelligence) (page consultée le 1er mai 2020).
- SPF FINANCES, « Déduction pour investissement », site web du SPF Finances, s.d., https://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot_des_societes/avantages_fiscaux/deduction_pour_investissement (page consultée le 5 mai 2020).
- STATBEL, « Enquête sur l'utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises – 2018 », site web de Statbel, 2019, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/entreprises/ict-dans-les-entreprises#news> (page consultée le 1er mai 2020).
- THE BOSTON CONSULTING GROUP (BCG), « Digitizing Europe : Why Northern European Frontrunners must drive digitalization of the EU economy », site web du BCG, 2016, https://image-src.bcg.com/BCG-Digitizing-Europe-May-2016_tcm22-36552.pdf (page consultée le 1er mai 2020).
- THE SHIFT PROJECT, « Climat : l'insoutenable usage de la vidéo en ligne – Un cas pratique pour la sobriété numérique », site web The Shift Project, 2019, <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2019/07/2019-01.pdf> (page consultée le 1er mai 2020).
- VLAIO, « Kmo-portefeuille », site web de VLAIO, s.d., <https://www.vlaio.be/nl/subsidies-financiering/kmo-portefeuille> (page consultée le 3 mai 2020).



DÉVELOPPEMENTS CONJONCTURELS DE L'ÉCONOMIE

Graphique 1. Évolution du PIB en % et contribution des différentes composantes selon l'optique dépenses
En point de pourcentage, à un an d'écart.



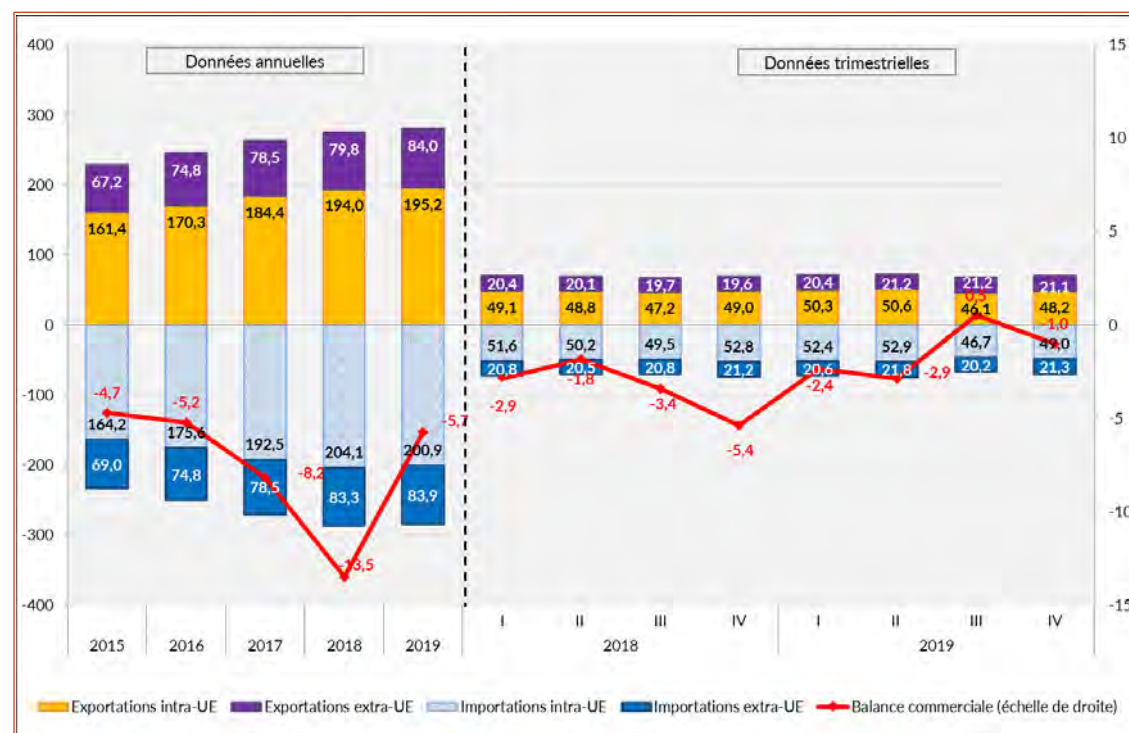
Source : Institut des Comptes Nationaux (ICN) et Banque nationale de Belgique (BNB).

- En **2019**, la croissance annuelle du PIB en Belgique s'est élevée à 1,4 %, contre 1,5 % en 2018. Il s'agit du deuxième ralentissement annuel consécutif. Cette croissance est entièrement attribuable à la **demande intérieure hors stocks**, y contribuant à hauteur de 1,8 point de pourcentage. À l'instar de 2018, les **exportations nettes** ont à nouveau amputé la croissance de l'activité économique en 2019 mais dans une moindre mesure, de l'ordre de 0,1 point de pourcentage contre une contribution de -0,7 point de pourcentage en 2018. La variation des stocks a également amputé la croissance économique en 2019, à hauteur de 0,2 point de pourcentage.

- À un an d'écart, le PIB a crû de 1,2 % au **quatrième trimestre de 2019**, soit à un rythme inférieur à celui du trimestre précédent (1,6 %).
- La **demande intérieure hors stocks** a tiré la croissance économique vers le haut au quatrième trimestre de 2019, y contribuant pour 1,7 point de pourcentage. Cette contribution positive à la croissance du PIB s'explique principalement par les dépenses de consommation. Au quatrième trimestre de 2019, le soutien de la consommation privée à la croissance s'est renforcé (0,9 point de pourcentage contre 0,7 point de pourcentage au trimestre précédent) tout comme celui des dépenses de consommation publique (0,6 point de pourcentage contre 0,4 précédemment). En revanche, la contribution à la croissance économique des investissements s'est réduite à 0,2 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2019, après trois trimestres de contribution plus élevée (de 0,9 point de pourcentage chacun).
- Finalement, au quatrième trimestre de 2019, les **exportations nettes** ont amputé l'activité économique de l'ordre de 0,2 point de pourcentage. À l'instar des exportations nettes, les **variations de stocks** ont également influencé négativement la croissance économique du quatrième trimestre de 2019 (-0,3 point de pourcentage).



Graphique 2. Commerce extérieur selon le concept national
En milliards d'euros.



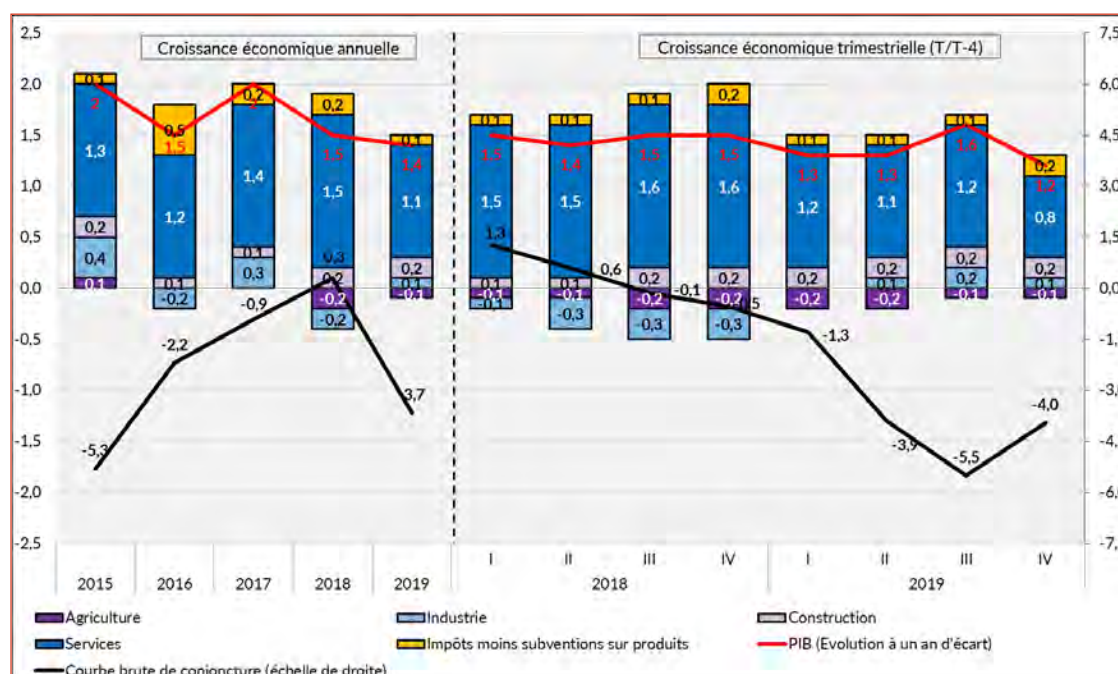
Source : Institut des Comptes Nationaux (ICN) et Banque nationale de Belgique (BNB, tableau de synthèse).

- Selon le concept national¹, le solde de la balance commerciale s'est amélioré en **2019** par rapport à 2018, résultant à la fois d'un plus grand dynamisme des exportations (+1,9 %) et d'un repli des importations (-0,9 %) de biens. Par conséquent, 2019 semble avoir mis un terme à la tendance baissière du solde de la balance commerciale. Ce dernier reste toutefois déficitaire, s'élevant à 5,7 milliards d'euros en 2019 contre 13,5 milliards d'euros en 2018.

- Les **exportations** totales de biens en valeur ont progressé de 1,1 % au **quatrième trimestre de 2019** par rapport à la même période de 2018, atteignant 69,3 milliards d'euros, contre 68,6 milliards d'euros au quatrième trimestre de 2018. Cette hausse est attribuable uniquement aux exportations extra-UE, qui se sont accrues de 7,7 % en glissement annuel. Les exportations intra-UE ont reculé de 1,6 % sur la même période.
- Les **importations** belges de biens ont affiché une baisse de 4,9 % au **quatrième trimestre de 2019** en glissement annuel, pour se chiffrer à 70,3 milliards d'euros, sous l'effet d'un amoindrissement prononcé des importations intra-UE (-7,2 %). Les importations extra-UE se sont légèrement accrues (+0,6 %) sur la même période de référence.
- Ces résultats se sont traduits par une **balance commerciale négative** au quatrième trimestre de 2019 (-1 milliard d'euros). Le solde s'est dégradé comparativement au trimestre précédent (+504,3 millions d'euros) mais connaît une amélioration par rapport au trimestre correspondant de 2018 (-5,4 milliards d'euros).



Graphique 3. Évolution du PIB en % et contribution des différentes composantes selon l'optique production
En point de pourcentage, à un an d'écart.



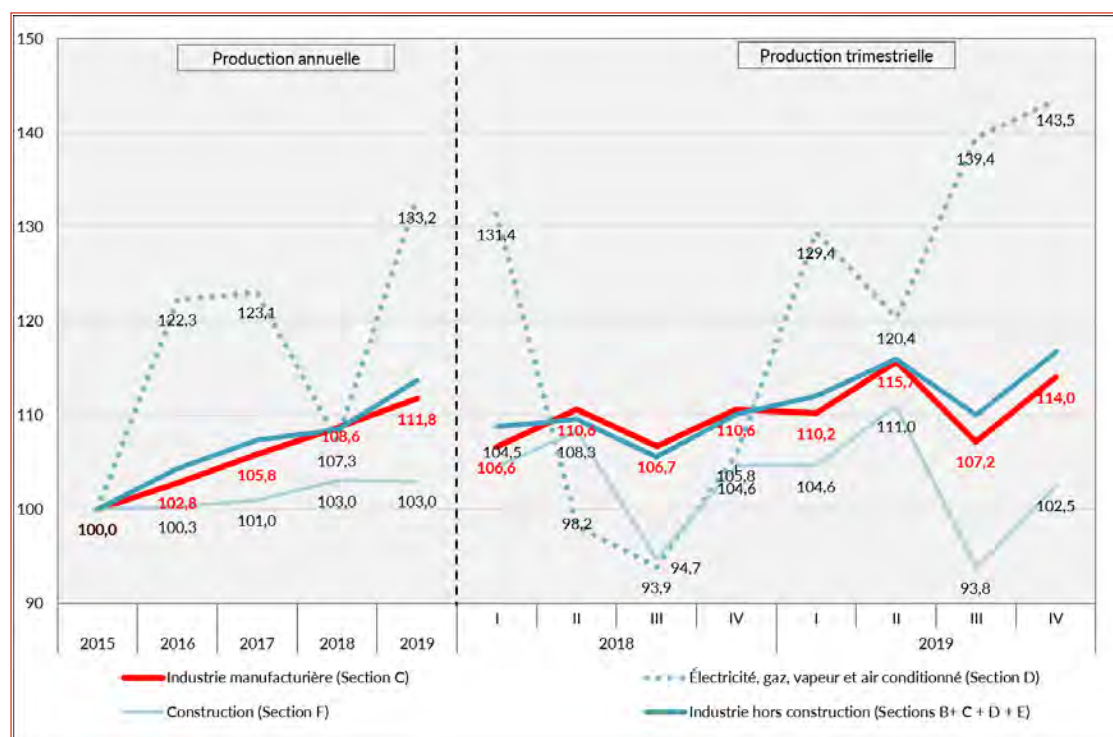
Source : Institut des Comptes Nationaux (ICN) et Banque nationale de Belgique (BNB).

- En **2019**, l'activité économique s'est amoindrie par rapport à 2018, atteignant une croissance de 1,4 % contre 1,5 % en 2018. Les services ont à nouveau été le principal moteur de la croissance économique en 2019, la soutenant à hauteur de 1,1 point de pourcentage (contre 1,5 point de pourcentage en 2018). Après avoir amputé la croissance économique totale de 0,2 point de pourcentage en 2018, l'activité dans l'industrie manufacturière a légèrement progressé en 2019, contribuant ainsi pour 0,1 point de pourcentage à la croissance économique. Seule l'agriculture a affecté négativement la croissance économique en 2019, à hauteur de 0,1 point de pourcentage.

- Au **quatrième trimestre de 2019**, la contribution de **l'industrie manufacturière** à la croissance de l'activité économique s'est élevée à 0,1 point de pourcentage, soit en légère diminution par rapport au trimestre précédent (0,2 point de pourcentage).
- L'apport des **services** à la croissance du PIB s'est affaibli, passant de 1,2 point de pourcentage au troisième trimestre de 2019 à 0,8 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2019. Les services ont, à l'accoutumée, soutenu presque entièrement la croissance de l'activité économique au quatrième trimestre de 2019.
- Enfin, la contribution à la croissance de l'activité dans la **construction** s'est maintenue à 0,2 point de pourcentage au quatrième trimestre de 2019.
- Après s'être fortement détériorée aux deuxième et troisième trimestre de 2019, la **confiance des chefs d'entreprise** est remontée au quatrième trimestre de 2019 mais reste néanmoins relativement faible. Par ailleurs, la confiance des entrepreneurs sur l'ensemble de l'année 2019 affiche son moins bon résultat depuis celui de 2015.



Graphique 4. Évolution des indices de production industrielle
2015 = 100.



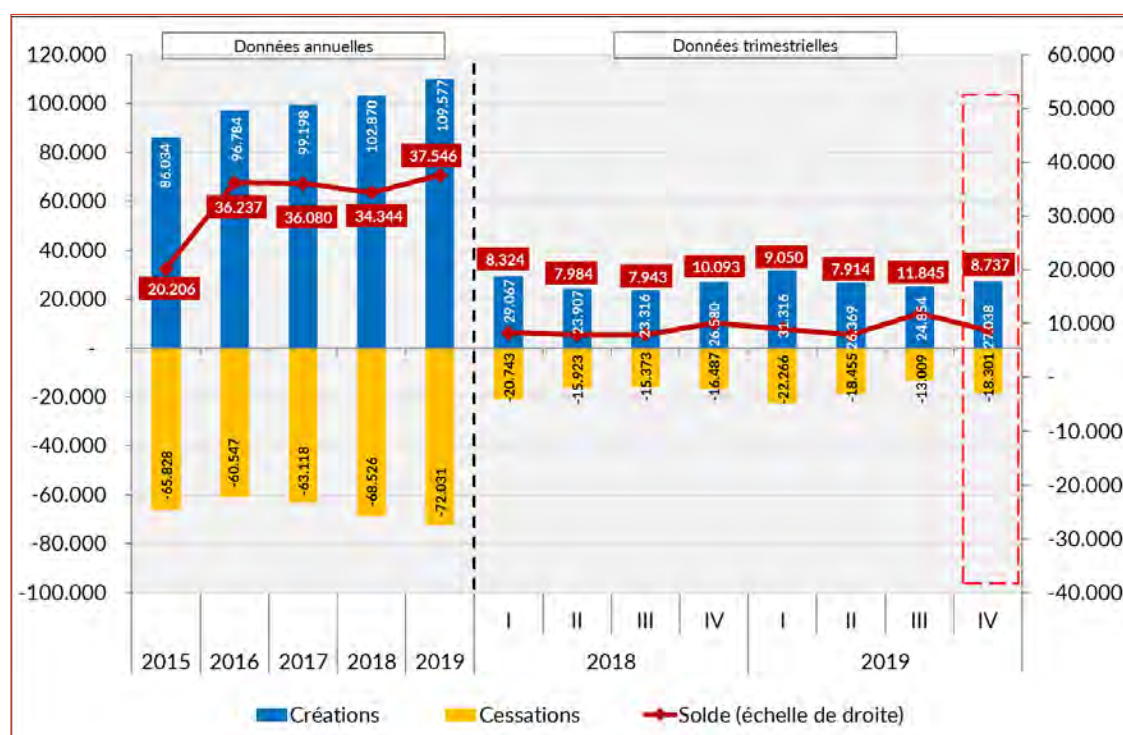
Source : Statbel, Indices par jours ouvrables.

- Sur l'ensemble de **2019**, la production dans **l'industrie hors construction** s'est accrue de 4,8 % par rapport à 2018, soit en décélération par rapport à 2018 (+1,1 %), en raison d'une accélération dans la production d'énergie (+24,1 % en 2018). Au dernier trimestre de l'année 2019, la croissance de la production s'est montrée dynamique (+6 % à un an d'écart, après 4,3 % au trimestre précédent à un an d'écart).

- Le rythme de croissance de la production de **l'industrie manufacturière** a accéléré en progressant de 3,1 % au dernier trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de 2018, contre 0,5 % au troisième trimestre de 2019.
- Avec 35,7 % de hausse, la **production d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné** a nettement progressé au dernier trimestre de 2019 par rapport au trimestre correspondant de 2018, la situation s'étant normalisée en 2019 au niveau des capacités de production dans le parc nucléaire belge.
- Enfin, l'activité dans le secteur de la **construction** s'est réduite pour le second trimestre consécutif au quatrième trimestre 2019 (-2 %, à un an d'écart).



Graphique 5. Nombre de créations et de cessations d'entreprises



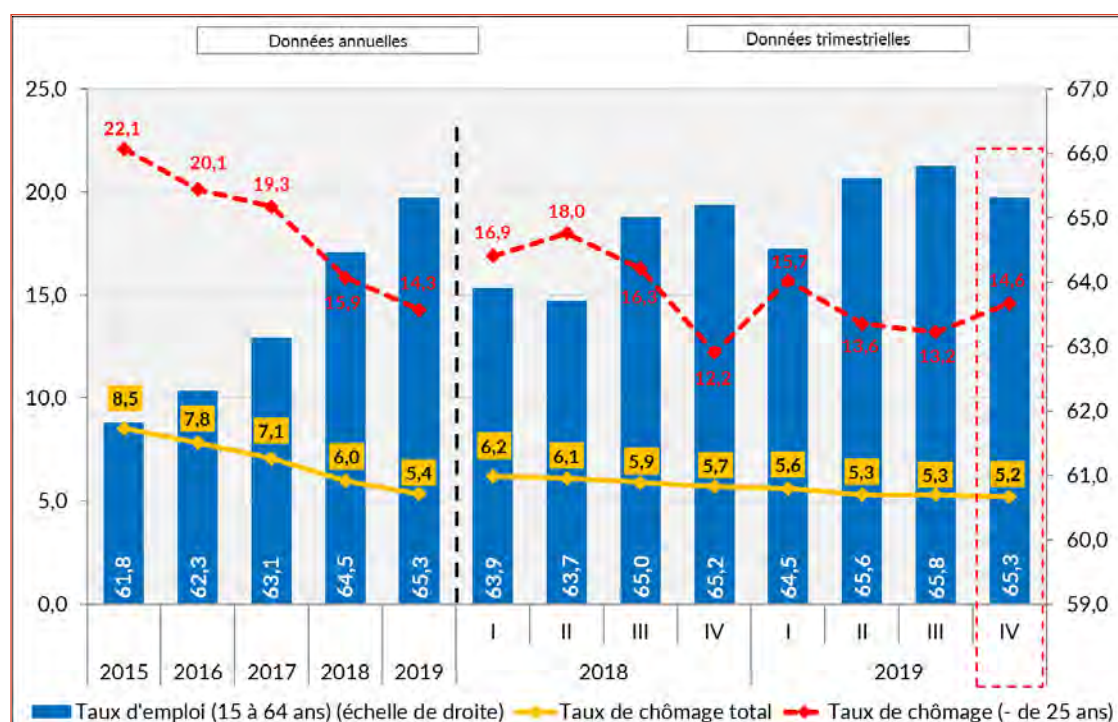
Source : Statbel.

- **En 2019**, la démographie entrepreneuriale a enregistré une évolution favorable par rapport à 2018 en matière de créations d'entreprises, mais défavorable en termes de radiations. Ainsi, les créations d'entreprises ont progressé de 6,5 % et les radiations de 5,1 %. Toutefois, avec 37.546 entreprises, le solde net de « créations-cessations » est positif et compte 3.202 entreprises de plus qu'en 2018.

- Au **quatrième trimestre de 2019**, 27.038 **nouvelles entreprises** ont été créées, soit 458 entreprises de plus qu'au trimestre correspondant de 2018.
- Ces nouvelles entreprises représentent pour 89,3 % des primo-assujettissements (dont 50,6 % de personnes physiques et 38,8 % de personnes morales) et pour 10,7 % des ré-assujettissements (dont 9,6 % de personnes physiques et 1,1 % de personnes morales).
- Par ailleurs, 18.301 entreprises ont **cessé leur activité** au quatrième trimestre de 2019 (dont 66,3 % de personnes physiques et 33,7 % de personnes morales), soit 1.814 cessations de plus qu'au quatrième trimestre de 2018.
- Au quatrième trimestre de 2019, le **solde « créations-cessations »** est donc positif et s'élève à 8.737 entreprises, dont 47,1 % de personnes physiques et 52,9 % de personnes morales. Ce solde « créations-cessations » a fortement diminué par rapport à celui du trimestre correspondant de 2018 (-13,4 %).



Graphique 6. Taux d'emploi et taux de chômage harmonisé
En %.



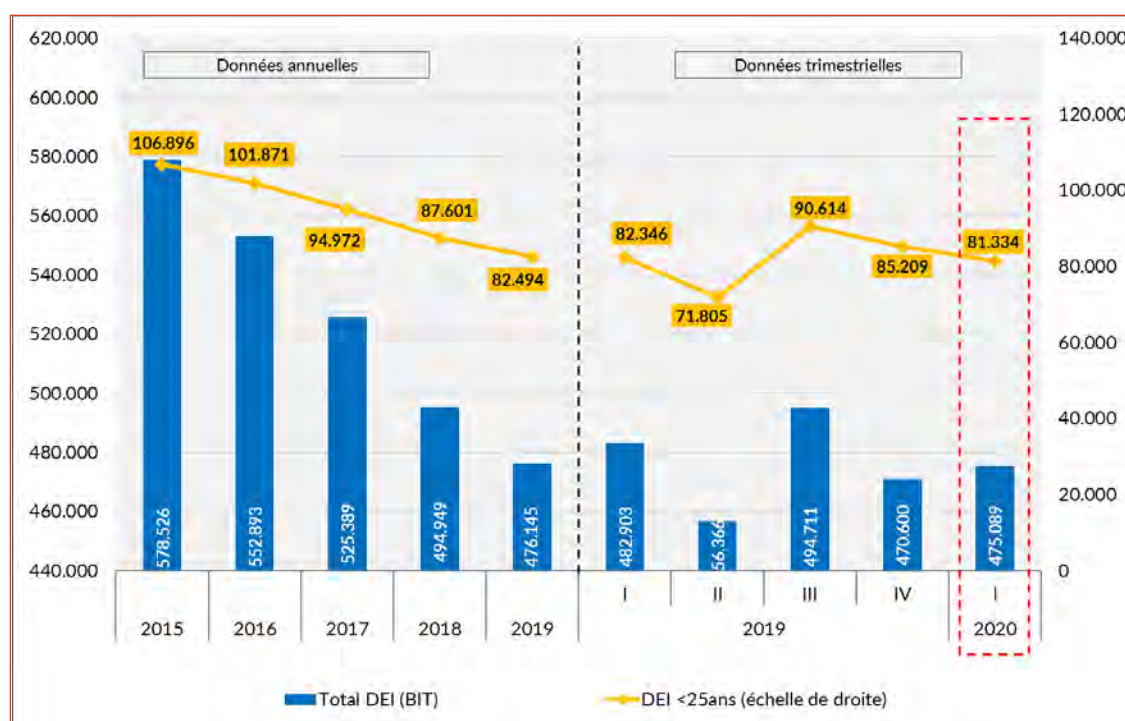
Source : Eurostat.

- **2019, dans son ensemble**, s'est avérée une année favorable sur le marché du travail. Toutefois, le quatrième trimestre de 2019 montre des évolutions contrastées pour les trois indicateurs suivis. Ainsi, **au quatrième trimestre de 2019**, si le taux de chômage total est en diminution à un an d'écart, l'inverse s'observe pour les deux autres indicateurs.

- Ainsi le **taux d'emploi** a atteint 65,3 % au quatrième trimestre de 2019, soit 0,1 point de pourcentage de plus qu'au trimestre correspondant de 2018.
- Au quatrième trimestre de 2019, le **taux de chômage** (données brutes) a atteint 5,2 %, une diminution de 0,5 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2018.
- Le **taux de chômage des jeunes** a atteint 14,6 % au quatrième trimestre 2019, en hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent et de 2,4 points de pourcentage par rapport au quatrième trimestre de 2018.



Graphique 7. Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)



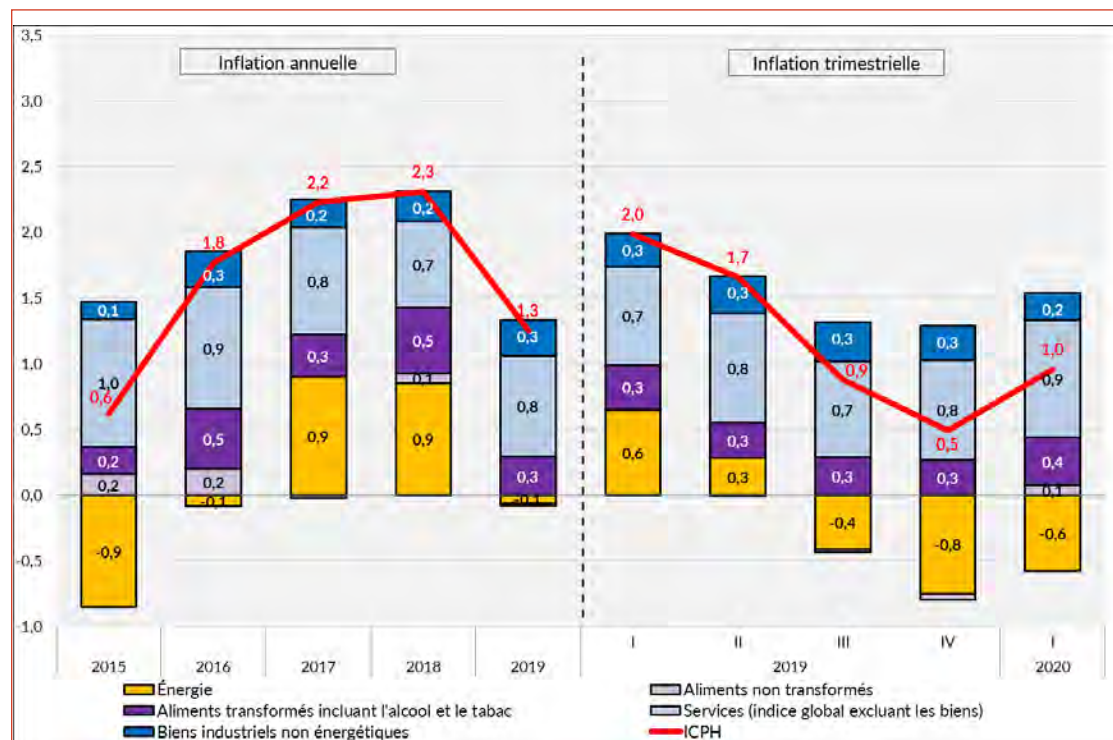
Source : ONEM.

- En **2019**, le nombre de **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** a évolué favorablement par rapport à 2018, avec une diminution de 3,8 %. Il en est de même pour les **DEI de moins de 25 ans** dont leur nombre s'est réduit de 5,8 %.
- Au cours des quatre trimestres de 2019, le nombre de **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** n'a cessé de se réduire en glissement annuel. Au **premier trimestre de 2020**, on dénombrait 475.089 DEI, en diminution de près de 1,6 % à un an d'écart.
- À l'instar des DEI, le nombre de **chômeurs de moins de 25 ans** s'est aussi inscrit à la baisse au cours des quatre trimestres de 2019 en glissement annuel. Au **premier trimestre de 2020**, on comptait 81.334 chômeurs de moins de 25 ans, en recul de 1,2 % à un an d'écart.



Graphique 8. Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et contribution à l'inflation des 5 grands groupes de produits

IPCH en % et contributions en point de pourcentage.



Source : Statbel.

- Après le net ralentissement de l'inflation au cours des quatre trimestres de 2019, l'inflation est repartie à la hausse au **premier trimestre de 2020**. Cette accélération s'explique, d'une part, par un recul des prix moins prononcé des principaux **produits énergétiques** et, d'autre part, par une accélération des prix dans les services et les produits alimentaires.

- Les prix à la consommation des **produits alimentaires transformés** ont progressé de 2,1 % au cours du premier trimestre de 2020 (en légère accélération par rapport au trimestre précédent +1,6 %), contribuant ainsi à hauteur de 0,4 point de pourcentage à l'inflation totale.
- Les prix à la consommation des **produits alimentaires non transformés** ont crû de 1,9 % mais en raison de leur poids modéré dans le panier de consommation, leur contribution à l'inflation s'est limitée à 0,1 point de pourcentage.
- En raison de son poids élevé dans le panier de consommation (plus de 40 %), la hausse de l'inflation des **services**, atteignant 2,1 % au premier trimestre de 2020 contre 1,8 % au trimestre précédent, a tiré l'inflation totale vers le haut à concurrence de 0,9 point de pourcentage.
- Le cinquième groupe de produits, celui des **produits industriels non énergétiques**, a enregistré une légère baisse de l'inflation au premier trimestre de 2020 (+0,8 %) alimentant de la sorte pour 0,2 point de pourcentage l'inflation totale.



NOTES

- 1 Le concept national reprend uniquement les opérations d'importations et d'exportations dans lesquelles une entreprise résidente est contrepartie (source : BNB). [↩](#)

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

<https://economie.fgov.be>

tél. +32 800 120 33



facebook.com/SPFEco



[@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)



youtube.com/user/SPFEconomie



linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

Editeur responsable : Regis Massant
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles